

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d' étude/mars 2022

## **Quelles collaborations entre Directions de la recherche et bibliothèques au sein des universités ?**

**Sylvain Lachendrowiecz**

Sous la direction de Marie-Madeleine Géroudet  
Responsable du département Service à la recherche et aux chercheurs du  
SCD- Université de Lille



## **Remerciements**

*Je remercie en premier lieu Marie-Madeleine Géroudet, qui m'a proposé ce sujet si riche, et m'a guidé tout au long de ce travail. Merci pour son aide précieuse, ses conseils et sa relecture.*

*Je souhaite exprimer ma gratitude envers toutes les personnes travaillant en SCD ou en Directions de la recherche qui ont accepté de participer aux entretiens. Leur partage d'expérience et leur enthousiasme pour l'appui à la recherche ont rendu le travail pour ce mémoire très agréable.*

*Merci à mes camarades de la promotion Gisèle Halimi, et en particulier à Alice, Joséphine et Clément, qui étaient présents dans les derniers moments de la rédaction.*

*Enfin, un immense merci à Maryse Lachendrowiecz pour ses encouragements et ses relectures attentives.*

## **Résumé :**

*Les évolutions institutionnelles des universités françaises au cours des vingt dernières années ont eu pour conséquence l'importance accrue prise par les services centraux. Parmi ces services, les Directions de la recherche assument des fonctions variées : allocation des moyens aux unités de recherche, aide à la recherche de financements, valorisation, etc. Par ailleurs, les bibliothèques universitaires poursuivent depuis l'autonomie des universités leur intégration dans leurs établissements et tissent des liens avec les autres services. Face aux évolutions du paysage de la recherche et aux demandes des chercheurs, Directions de la recherche et bibliothèques sont amenées à collaborer sur différents sujets. Cette collaboration prend des formes plus ou moins approfondies selon les établissements, allant de simples échanges ou participation à des projets communs, à des services mutualisés. Ces échanges ont un impact sur les cultures professionnelles des différents services : en bibliothèque, les personnels d'appui à la recherche, en travaillant au contact des unités de recherche et des Directions de la recherche, développent des compétences et des manières de travailler nouvelles et sont de moins en moins en contact avec les autres services de leur propre structure.*

## *Descripteurs :*

*Universités – Administration -- France*

*Bibliothèques universitaires*

*Chercheurs*

*Recherche -- Projets*

**Abstract :**

*The institutional evolution of French universities over the last twenty years has resulted in the increased importance of central services. Among these services, the Research Departments assume various functions: allocation of resources to research units, assistance in seeking funding, promotion, etc. In addition, since the autonomy of universities, university libraries have continued to integrate with their institutions and have established links with other services. Faced with the evolution of the research landscape and the demands of researchers, research departments and libraries are led to collaborate on various subjects. This collaboration takes more or less in-depth forms depending on the institution, ranging from simple exchanges or participation in joint projects to shared services. These exchanges have an impact on the professional cultures of the staff in the various departments: in the library, research support staff, by working in contact with research units and research departments, develop new skills and ways of working and are less and less in contact with the other departments in their own structure.*

**Keywords :**

*Academic libraries*

*Research*

*Research -- Administration*

*Research -- Management*

*Projects, Research and developpement*

*Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par  
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,  
California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>PREMIERE PARTIE : L'ESR : UN ENVIRONNEMENT EN EVOLUTION ET DES PRATIQUES RENOUVELEES.....</b>	<b>16</b>
<b>I.A. L'université, un environnement et des pratiques renouvelées.....</b>	<b>16</b>
<i>I.A.1. L'ESR, un environnement en cours d'évolution .....</i>	<i>16</i>
<i>I.A.2.L'évolution des modes de financement de la recherche : le recours croissant aux Appels à projets. ....</i>	<i>18</i>
<i>I.A.3. La science ouverte : un paradigme renouvelant les pratiques des chercheurs .....</i>	<i>20</i>
<b>I.B : Les Directions de la recherche, des services dédiés à l'administration et au pilotage de la recherche. ....</b>	<b>23</b>
<i>I.B.1-L'apparition de services centraux dédiés au pilotage de la recherche .....</i>	<i>23</i>
<i>I.B.2 : La Direction de la recherche, un service au périmètre d'intervention variable : de la gestion administrative des unités de recherche à la valorisation. ....</i>	<i>26</i>
<i>I.B.3 : Exemple d'organisation d'une Direction de la recherche à l'Université de Montpellier.....</i>	<i>33</i>
<b>I.C : Le Service commun de la documentation au service de la recherche.....</b>	<b>34</b>
<i>I.C.1 : Le Service commun de la Documentation, un service de plus en plus intégré à l'université. ....</i>	<i>34</i>
<i>I.C.2. L'émergence de l'appui à la recherche dans les missions du SCD .....</i>	<i>36</i>
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>38</b>
<b>DEUXIEME PARTIE. REpondre de Maniere Conjointe : FORMES DE COLLABORATION ET MUTUALISATION DE SERVICES. ....</b>	<b>40</b>
<b>II.A. Des collaborations à des degrés variables selon les établissements. .....</b>	<b>40</b>
<i>II.A.1. A l'origine des collaborations. ....</i>	<i>40</i>
<i>II.A.2. Vers un approfondissement des collaborations : science ouverte, bibliométrie et formation. ....</i>	<i>43</i>
<i>II.A.3. Exemples de collaborations plus rares : la mission documentaire. .....</i>	<i>48</i>
<i>II.A.4. Des outils au service de la collaboration et du pilotage de la recherche : référentiels et systèmes d'information recherche. ....</i>	<i>49</i>
<b>II.B. Les formes d'organisation du travail et de répartition des responsabilités entre structures documentaires et Directions de la recherche.....</b>	<b>51</b>

II.B.1. Une collaboration à un ou plusieurs niveaux hiérarchiques. ....	51
II.B.2. Fréquence et formalisation des collaborations. ....	53
II.B.3. Collaborer en mode projet : groupes de travail et commissions. ....	54
II.B.4. Des formes d'organisations plus approfondies. ....	56
II.B.5. Une offre de service mutualisée : l'exemple des guichets uniques. ....	57
<b>II.C. La gouvernance des établissements : un troisième interlocuteur dans la collaboration entre structures documentaires et Directions de la recherche. ....</b>	<b>59</b>
II.C.1. Les Vice-présidents délégués à la recherche, à la science ouverte et à la documentation : des acteurs pivots de la collaboration. ....	59
II.C.2. La Commission de la recherche : une instance de légitimation des projets. ....	61
II.C.3. Un portage variable des enjeux relatifs à la science ouverte. ...	63
<b>Conclusion de la deuxième partie. ....</b>	<b>64</b>
<b>III. MESURER L'IMPACT DES COLLABORATIONS SUR LES CULTURES PROFESSIONNELLES. ....</b>	<b>66</b>
<b>III.A. Perceptions et apports mutuels des Directions de la recherche et structures documentaires. ....</b>	<b>66</b>
III.A.1. Le SCD vu par la Direction de la recherche. ....	66
III.A.2. Directions de la recherche et SCD : Des approches différentes. ....	70
III.A.3. L'impact des collaborations : l'évolution des métiers en bibliothèques. ....	74
III.A.4. La place de la science ouverte dans les cultures professionnelles. ....	76
<b>III.B. L'avenir des collaborations entre Directions de la recherche et structures documentaires. ....</b>	<b>77</b>
<b>III.C. Les autres acteurs potentiels des collaborations. ....</b>	<b>80</b>
<b>Conclusion de la troisième partie. ....</b>	<b>81</b>
<b>CONCLUSION. ....</b>	<b>82</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE. ....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES. ....</b>	<b>95</b>
<b>TABLE DES MATIERES. ....</b>	<b>104</b>

## *Sigles et abréviations*

**ADBU** : Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

**ADUM** : Accès doctorat unique et mutualisé

**AENES** : Personnels de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

**AERES** : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**AMU** : Aix-Marseille Université

**ANR** : Agence nationale de la recherche

**ATER** : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

**APC** : Article processing charges

**BAP** : Branche d'activité professionnelle

**BIATSS** : Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

**BIBAS** : Bibliothécaire assistant spécialisé

**Bnu** : Bibliothèque nationale et universitaire

**BU** : Bibliothèque universitaire

**CAC** : Conseil académique

**CCSD** : Centre pour la Communication Scientifique Directe

**CGU** : Conditions générales d'utilisation

**CIFRE** : Convention industrielle de formation par la recherche

**CR** : Commission de la recherche

**Crac** : Compte rendu annuel d'activité des chercheurs

**CRFCB** : Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques

**CNRS** : Centre national de la recherche scientifique

**COMUE** : Communauté d'universités et d'établissements

**CoSO** : Comité pour la science ouverte

**CRCT** : Congé pour Recherches ou Conversion Thématiques

**CST** : Culture scientifique et technique

**DAR** : Direction en Appui à la recherche

**DCSTI** : Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle

**DGS** : Direction générale des services

**DiBISO** : Direction des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte

**DIPA** : Direction de l'Innovation et des Partenariats

**Direv** : Direction de la recherche et de la valorisation

**DMP** : Data management plan

**DORA** : Declaration on Research Assessment

**DPD** : Délégué à la protection des données  
**DPIL** : Direction du patrimoine immobilier et de la logistique  
**DPO** : Data protection officer  
**DRED** : Direction de la Recherche et des Études Doctorales  
**DRED** : Direction de la Recherche et des Écoles Doctorales  
**DRH** : Direction des Ressources Humaines  
**DRP** : Direction Recherche et Partenariats  
**DRPI** : Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation  
**DRRI** : Direction de la Recherche et des Relations Internationales  
**DRV** : Direction de la Recherche et de la Valorisation  
**DSI** : Direction des Systèmes d'Information  
**DSIN** : Direction du Système d'Information et du Numérique  
**DU** : Directeur d'unité  
**EDR** : Espace Documentation Recherche  
**EPA** : Établissement public administratif  
**EPE** : Établissement public expérimental  
**ESR** : Enseignement Supérieur et Recherche  
**ETP** : Emploi temps plein  
**GRAAL** : Gestion des données de la Recherche, Application des Activités Laboratoires  
**GIP** : Groupement d'intérêt public  
**HAL** : Hyper Articles en Ligne  
**Hcéres** : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
**HDR** : Habilitation à diriger des recherches  
**HSR4R** : Human Resources Strategy for Research  
**IDEX** : Initiative d'excellence  
**IdRef** : Identifiants et Référentiels pour l'enseignement supérieur et la recherche  
**IF** : Impact Factor  
**IGESR** : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
**INRA** : Institut national de la recherche agronomique  
**IPERU** : Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire  
**IST** : Information scientifique et technique  
**ITRF** : Ingénieurs et personnels Techniques, de Recherche et de Formation  
**LRU** : Libertés et Responsabilités des universités  
**MESRI** : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Orcid** : Open Researcher and Contributor ID  
**PEB** : Prêt entre bibliothèques  
**PGD** : Plan de gestion des données  
**PEDR** : Prime d'encadrement doctoral et de recherche  
**PIA** : Programme d'investissements d'avenir  
**PRES** : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur  
**PUI** : Pôle unique d'ingénierie  
**PUL** : Presses universitaires de Lyon  
**RCE** : Responsabilités et compétences élargies  
**RNSR** : Répertoire national des structures de recherche  
**RUE** : Rencontres universités-entreprises  
**SAIC** : Service d'activités industrielles et commerciales  
**SAR** : Service d'appui à la recherche  
**SATT** : Société d'Accélération du Transfert de Technologies  
**SCD** : Service commun de la documentation  
**SCRV** : Service commun recherche et valorisation  
**SI** : Système d'information  
**SNR** : Stratégie nationale de la recherche  
**STAR** : Signalement des thèses archivage  
**STEP** : Signalement des thèses en préparation  
**THE** : Times Higher Education  
**Unistra** : Université de Strasbourg  
**UPHF** : Université Polytechnique Hauts-de-France  
**URCA** : Université de Reims Champagne-Ardenne  
**Urfist** : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique  
**VP** : Vice-Président(e)



# INTRODUCTION

---

Au cours des vingt dernières années, la place des structures documentaires dans l'organisation des universités a connu une forte évolution. Service autrefois isolé au sein de l'établissement, la bibliothèque universitaire tisse désormais des liens avec les autres directions de l'université. Ce gain en intégration dans l'organisation s'est fait au détriment de l'autonomie des bibliothèques, qui ont perdu, avec la loi LRU, leur statut d'entité indépendante des autres composantes des universités. A cette intégration accrue de la bibliothèque dans son environnement institutionnel s'est ajoutée une évolution des missions. De nouvelles fonctions sont apparues aux cours des dernières décennies, parmi lesquelles des services destinés au public des chercheurs. La bibliothèque, pour établir un lien avec ce public longtemps éloigné d'elle, développe une offre de service, qui se traduit parfois par la mise en place de services dédiés dans les organigrammes, les Services d'appui à la recherche (SAR).

Parallèlement, les politiques de contractualisation de la recherche et l'autonomie des universités ont nécessité le développement des services centraux, dédiés à l'administration de la formation et de la recherche dans les universités. Parmi ces services, les Directions de la recherche ont pris leur essor au cours des vingt dernières années. Autrefois de simples secrétariats, ces directions se sont désormais étoffées pour répondre aux besoins de pilotage de la recherche et accompagner les chercheurs et unités de recherche dans leurs recherches de financements et dans l'aide à l'évaluation.

Face à la complexité des problématiques liées à l'administration et au pilotage de la recherche, différents services et directions des universités sont amenés à collaborer pour offrir une réponse efficace et coordonnée aux besoins multiples des chercheurs et des tutelles. La recherche exige en effet de la part de ses acteurs des connaissances de plus en plus spécifiques, que ce soit en matière de réponse à des appels à projet, de construction de partenariats locaux, nationaux ou internationaux, de réponse aux exigences des financeurs de la recherche en matière de science ouverte. Face à ces exigences qui font appel à des compétences variées (juridiques, technologiques, financières), différents acteurs des universités tentent d'apporter des réponses communes : bibliothèques, Directions de la recherche, Directions du numérique, Vice-présidents recherche ou science ouverte, etc.

Cette étude a pour objectif d'étudier ces collaborations en se concentrant sur deux acteurs en particulier : les structures documentaires et les Directions de la recherche. Au cours des dix dernières années, ces deux services ont noué des liens pour répondre à des demandes spécifiques émanant des tutelles ou des unités de recherches. Le présent mémoire se propose d'étudier comment l'évolution du contexte institutionnel des universités ainsi que des pratiques de la recherche ont rendu nécessaires les collaborations entre Directions de la recherche et structures documentaires. Il s'agit d'étudier à la fois les domaines de collaborations entre ces deux services, et d'examiner les formes d'organisation mises en place pour permettre une action coordonnée. Les personnels de bibliothèques et de services centraux peuvent avoir des parcours professionnels très différents et provenir d'horizons variés. Ce mémoire présente parallèlement les points de convergence et différences de cultures professionnelles entre ces deux services, ainsi que l'impact des collaborations sur ces cultures professionnelles.

## Méthodologie

Pour mener à bien cette étude, une enquête a été réalisée en plusieurs étapes. J'ai tout d'abord effectué une revue de la littérature existant sur les bibliothèques, les relations qu'elles entretiennent avec leurs tutelles et le développement des services dédiés à la recherche au sein des structures documentaires des universités. Une recherche similaire a été menée pour les Directions de la recherche. Il ressort de ces recherches que si la place des bibliothèques au sein des universités et celle des services aux chercheurs sont bien documentées, notamment dans la littérature professionnelle (mémoires Enssib, revue Arabesque(s)), il n'existe que peu de littérature sur les Directions de la recherche, et plus généralement sur les services centraux des universités. Les Directions de la recherche possèdent une association professionnelle : le réseau R3sup. Mais celle-ci ne produit pas de rapports ou de comptes-rendus accessibles aux personnes extérieures au réseau. Par ailleurs, les services centraux étant organisés par la Présidence des universités, ils ne font pas l'objet de statuts réglementaires dans les textes officiels. Il n'est donc pas fait mention des Directions de la recherche dans le *Code de la recherche*. Pour connaître l'étendue du périmètre d'intervention de ces services, j'ai donc effectué une étude des pages dédiées aux Directions de la recherche sur les sites web de 68 universités françaises. Cette étude m'a permis d'identifier un ensemble de missions qui peuvent relever du périmètre des Directions de la recherche et de mesurer le caractère variable de ce périmètre selon les établissements. Par la suite, j'ai diffusé auprès des directeurs de SCD et responsables de Services d'appui à la recherche de bibliothèques un questionnaire me permettant de déterminer la fréquence des relations entre bibliothèques universitaires et Directions de la recherche dans les universités françaises, ainsi que les domaines sur lesquels portent ces collaborations. Le but de cette étude était par ailleurs d'identifier des interlocuteurs à la fois en bibliothèques universitaires et en Directions de la recherche afin de réaliser une série d'entretiens. La troisième étape de l'enquête a ainsi consisté en une série d'entretiens, d'abord auprès de personnels de SCD occupant des fonctions de responsable de service ou de direction, puis auprès de cadres de Directions de la recherche (Directeurs.trices ou responsables de services). Les entretiens ont été réalisés avec des personnes travaillant dans des établissements de taille variable, allant d'universités disposant d'un nombre restreint d'unités de recherche à des universités de recherche intensive. Les entretiens ont été menés suivant un questionnaire préétabli. Les établissements étudiés sont les suivants :

- Université de Limoges
- Université Polytechnique Hauts-de-France
- Université de Reims Champagne-Ardenne
- Université de Cergy-Pontoise
- Université de Montpellier
- Université Bordeaux-Montaigne
- Université de Lorraine
- Université de Paris-Dauphine
- Université de Nîmes
- Université de Nantes
- Université d'Orléans

Université de Rennes 2  
Université de Strasbourg  
Université de Paris-Saclay  
Université de Bordeaux  
Université de Lille  
Université Lumière Lyon 2

Il est important de souligner certains partis pris de cette étude. Les établissements étudiés sont ceux dans lesquels existent des collaborations entre bibliothèques universitaires et Directions de la recherche. J'ai exclu volontairement du périmètre de l'enquête qualitative les universités pour lesquelles les répondants à mon questionnaire avaient indiqué des collaborations inexistantes entre les deux services. La question de l'absence des collaborations sera donc évoquée dans ce mémoire, mais n'a pas fait l'objet d'une étude spécifique auprès des établissements où les relations restent à construire. Cette étude se veut avant tout une photographie de pratiques existantes, destinée à nourrir une réflexion sur des relations qui sont encore à établir dans de nombreuses situations. En effet, le sujet de cette réflexion est fortement évolutif, du fait de la dimension encore récente des problématiques liées aux services aux chercheurs en bibliothèque, de l'évolution rapide des politiques et des législations liées à la science ouverte. Les Directions de la recherche sont elles aussi des services dont l'origine est parfois récente (certaines des Directions étudiées ont été créées il y a moins de dix ans). Ce travail, s'il avait été mené il y a seulement cinq ans, aurait donné lieu à des résultats très différents. Il est probable que les relations entre Directions de la recherche et structures documentaires connaîtront des évolutions importantes dans les cinq prochaines années.

# PREMIERE PARTIE : L'ESR : UN ENVIRONNEMENT EN EVOLUTION ET DES PRATIQUES RENOUVELEES.

---

## I.A. L'UNIVERSITE, UN ENVIRONNEMENT ET DES PRATIQUES RENOUVELEES.

### I.A.1. L'ESR, un environnement en cours d'évolution

Pour expliquer le développement des services centraux au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, un détour vers l'histoire récente des changements organisationnels qu'ont connus ces établissements au sein des quinze dernières années est nécessaire. L'histoire des universités depuis la Révolution française ayant déjà été exposée en de nombreux travaux<sup>1</sup>, notre propos se concentrera dans cette partie sur l'impact organisationnel de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)<sup>2</sup> adoptée en 2007 et des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche qui lui ont fait suite. Les universités européennes ont connu au cours des deux dernières décennies un mouvement de renforcement de leur autonomie<sup>3</sup> et la France ne fait pas exception à cette généralité. En termes de gouvernance, Bérengère Faussurier souligne le fait que « la loi LRU approfondit le pouvoir du président d'université, qui devient pilote à part entière du projet d'établissement. Il est désormais élu non plus par les trois conseils statutaires, mais par le seul conseil d'administration »<sup>4</sup>. Cet aspect vient conforter l'analyse de Christine Musselin qui note au niveau européen un affaiblissement des instances délibératives des universités au profit de l' « exécutif »<sup>5</sup>. Mais le principal impact de la LRU en termes d'organisation a trait au transfert par le ministère de « la gestion des emplois de fonctionnaires »<sup>6</sup>, autrement dit au passage des universités aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE), qui ont induit un renforcement des directions financières et des directions de ressources humaines des universités<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> FAUSSURIER, Bérengère. *Relations entre le SCD et son université de tutelle (Les) - Notice bibliographique / Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65766-les-relations-entre-le-scd-et-son-universite-de-tutelle> p.17 et suivantes

<sup>2</sup> Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (1). [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000824315/>.

<sup>3</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

<sup>4</sup> FAUSSURIER, Bérengère. *Relations entre le SCD et son université de tutelle (Les) - Notice bibliographique / Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65766-les-relations-entre-le-scd-et-son-universite-de-tutelle> p.22

<sup>5</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

<sup>6</sup> CAVALIER, François et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. ISBN 978-2-7654-1469-8. 027.7.

<sup>7</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

L'évolution de l'organisation de l'université comme institution s'est accompagnée de la mise en place de politiques de sites, impulsées par l'Etat afin d'accroître la visibilité des établissements français. Les établissements ont dû se coordonner à l'échelle d'un site pour obtenir un soutien financier. Cette logique a donné lieu à la création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), rendue possible par la loi de Programme pour la recherche<sup>8</sup> adoptée en 2006. Par la suite sont apparues les COMUE, dont le statut a été défini par la loi ESR<sup>9</sup> de 2013, dite « loi Fioraso ». Plus récemment, l'ordonnance du 12 décembre 2018 a permis la création d'Établissements publics expérimentaux (EPE)<sup>10</sup>, donnant lieu à de nouvelles formes de fusions d'universités. L'objectif de ces différents types de regroupements est de « mutualiser certains outils (service d'appui par exemple), voire certaines stratégies (formation doctorale, valorisation de la recherche, etc.)<sup>11</sup> ».

Christine Musselin souligne néanmoins le fait qu'au-delà des réorganisations qui ont touché les universités, ce sont les « modalités d'allocation des ressources » aux chercheurs et aux unités de recherche qui ont évolué avec la « prise en compte de la performance »<sup>12</sup>. La création par la loi de programmation pour la recherche de 2006 de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), remplacée en 2013 par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres)<sup>13</sup>, introduit de grands changements dans le financement de la recherche : les résultats des unités de recherche et des établissements sont désormais « formalisés sous forme de notations et rendus publics ». Par ailleurs, « une partie de l'allocation des ressources est désormais couplée aux résultats de ces évaluations<sup>14</sup> ». Christine Musselin montre après avoir étudié plusieurs établissements que les instances d'évaluation mobilisent les directions qui souhaitent les meilleurs résultats possibles pour les chercheurs. Les évaluations de l'Hcéres conduisent à une « centralisation des réponses faites par l'Université », d'où la création par les établissements de Directions de la recherche au niveau central pour coordonner les réponses faites.

Ces évolutions du paysage universitaire en France font que les universités « deviennent de plus en plus des organisations qui ont leur propre finalité, leur

---

<sup>8</sup> Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche (1). [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000426953/>.

<sup>9</sup> LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (1) [en ligne]. 22 juillet 2013. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009/>.

<sup>10</sup> Article 11 - Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche - Légifrance [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000037800994](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000037800994)

<sup>11</sup> CAVALIER, François et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. ISBN 978-2-7654-1469-8. 027.7. p. 44

<sup>12</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

<sup>13</sup> Des repères historiques. Dans : *Hcéres* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.hceres.fr/fr>. Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a été institué par la loi ESR du 22 juillet 2013.

<sup>14</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

propre rationalité et un mode de fonctionnement de plus en plus hiérarchisé<sup>15</sup> ». Christine Musselin souligne par ailleurs que les universités sont de plus en plus porteuses d'identités propres qui les différencient les unes des autres.

## I.A.2.L'évolution des modes de financement de la recherche : le recours croissant aux Appels à projets.

Parallèlement à l'évolution du contexte institutionnel, le monde de la recherche fait face à un changement important de ses modes de financement. Si l'allocation de fonds sur appels à projets n'est pas nouvelle (ce mode de financement a été inventé entre le début et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>), les deux dernières décennies ont vu croître le modèle du financement sur projet, modèle parfois présenté « comme l'un des instruments de la réforme contemporaine de l'État »<sup>17</sup> et de la « nouvelle gestion publique ». Parallèlement aux financements récurrents alloués à la recherche publique apparaissent des marchés qui impliquent la « mise en concurrence de structures publiques et privées pour l'allocation de crédits »<sup>18</sup>. Dans ce contexte, le chercheur doit acquérir de nouvelles compétences, devenir « entrepreneur de projets »<sup>19</sup> et être apte à répondre à des appels qui peuvent être régionaux, nationaux ou européens.

Créée en 2005 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), puis devenue établissement public à caractère administratif (EPA) en 2006 placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a parmi ses missions de « financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé », et de « gérer de grands programmes d'investissement de l'Etat dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche »<sup>20</sup>. L'ANR « finance des projets de recherche notamment à travers des dispositifs d'appels à projets ». Son site web souligne l'aspect « compétitif » de ses appels à projets et le caractère « rigoureux » de la sélection qu'elle opère<sup>21</sup>. A l'échelle internationale, l'Union Européenne finance des projets de recherche au travers de ses programmes-cadres pour la recherche et l'innovation. Le 9<sup>e</sup> de ces programmes, intitulé Horizon Europe a pris le relais du programme Horizon 2020 le premier janvier 2021 et dispose d'un budget de 95.5 milliards d'euros pour la période 2021-2027<sup>22</sup>. L'évolution du métier de

---

<sup>15</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

<sup>16</sup> AUST, Jérôme. Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement. *Geneses*. Juin 2014, Vol. 94, n° 1, p. 2-6. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-2.htm>

<sup>17</sup> *Ibid*

<sup>18</sup> *Ibid*

<sup>19</sup> MANNING, Stephan. *The Strategic Formation of Project Networks: A Relational Practice Perspective* [en ligne]. SSRN Scholarly Paper n°ID 1582702. Rochester, NY : Social Science Research Network, 31 mars 2010. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://papers.ssrn.com/abstract=1582702>.

<sup>20</sup> <https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/E2020-EV-0755611S-DEE-ETAB200018852-028631-RD.pdf>

<sup>21</sup> Missions. Dans : *Agence nationale de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/missions/>

<sup>22</sup> Le programme-cadre horizon europe 2021-2027. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-programme-lachendrowiecz> Sylvain | Diplôme de conservateur de bibliothèque | Mémoire d'étude | Mars 2022

chercheur implique la connaissance de ces dispositifs de financements et une veille sur les différents appels à projets. A l'échelle des établissements, le recours croissant aux dispositifs d'appels à projets a eu pour conséquence un renforcement des services centraux et de la gouvernance, la validation du président d'université étant nécessaire pour le dépôt à l'ANR d'un projet de recherche<sup>23</sup>.

A cette logique d'allocation de financements sur projet viennent s'ajouter des « politiques d'incitations aux partenariats publics-privés en matière de recherche »<sup>24</sup>. L'objectif de ces politiques est de faire de la recherche publique une recherche « ouverte à la société et à l'économie ». De fait, « la part des financements sur projet et des contrats industriels » tend à croître dans le budget des laboratoires.<sup>25</sup> La « valorisation » devient une part essentielle du travail du chercheur et une préoccupation des administrateurs de la recherche. La notion de valorisation peut renvoyer à la création de *start-up* à partir de la recherche publique ou au « renforcement des relations entre certains industriels et des laboratoires »<sup>26</sup>. La recherche, financée sur projets, est aussi de plus en plus « partenariale », c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans des « réseaux de collaboration science-industrie »<sup>27</sup>. Ces partenariats, qui sont souvent des « conditions d'éligibilité au financement »<sup>28</sup>, visent à « inscrire dès l'amont la production de connaissances scientifiques dans l'horizon d'un futur usage industriel »<sup>29</sup> et à prolonger la recherche fondamentale par une dimension appliquée. Si science et industrie peuvent être perçues comme obéissant à des logiques différentes (l'entreprise privée s'inscrit dans une logique d'appropriation des résultats scientifiques par le brevet, là où la recherche publique obéit à une « logique de publication des résultats »<sup>30</sup>), les incitations des instances politiques et des agences de financement ont renforcé au cours des dernières décennies les coopérations entre ces deux mondes. Les chercheurs qui travaillent dans le cadre de projets et au contact de partenaires privés doivent s'adapter à ces nouvelles exigences, et savoir s'inscrire dans des logiques de réseaux ou encore réaliser un « travail relationnel »<sup>31</sup>, indissociable de « l'intensification de la concurrence pour les financements ». Analysant les mécanismes qui structurent les

---

[cadre-horizon-europe-2021-2027-49991](#)

<sup>23</sup> MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

<sup>24</sup> SERRIS, Jacques et LEGAIT, Benoit. Quelle place pour le partenariat de recherche public-privé en France ? *Annales des Mines - Realites industrielles*. Février 2014, Vol. 2014, n° 1, p. 7-9. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles1-2014-1-page-7.htm>

<sup>25</sup> BARRIER, Julien. Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie. *Geneses*. Juin 2014, Vol. 94, n° 1, p. 55-80. <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-55.htm>

<sup>26</sup> SERRIS, Jacques et LEGAIT, Benoit. Quelle place pour le partenariat de recherche public-privé en France ? *Annales des Mines - Realites industrielles*. Février 2014, Vol. 2014, n° 1, p. 7-9. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles1-2014-1-page-7.htm>

<sup>27</sup> BARRIER, Julien. Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie. *Geneses*. Juin 2014, Vol. 94, n° 1, p. 55-80. <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-55.htm>

<sup>28</sup> *Ibid*

<sup>29</sup> *Ibid*

<sup>30</sup> *Ibid*

<sup>31</sup> *Ibid*. Travail relationnel : « efforts menés par des agents pour tenter de structurer, à leur avantage, un ensemble de liens sociaux qui conditionnent leur accès à des ressources matérielles, cognitives ou symboliques nécessaires à la poursuite de leurs activités ».

coopérations, Julien Barrier en distingue trois<sup>32</sup> : la « mobilisation d'un capital social visant à ouvrir des opportunités de coopération », les « pratiques de stabilisation de partenaires », et la « gestion des tensions concurrentielles au sein de réseaux de collaboration étendus ». Il note que « les stigmates attachés à la « recherche appliquée » se sont largement estompés au cours des années 1980 et 1990 ». L'*Open innovation* ou « innovation ouverte » s'est diffusée dans les pratiques de la recherche et a permis de fluidifier les relations entre les centres de recherche publics et les entreprises<sup>33</sup>. Elle présente l'avantage pour les entreprises de pouvoir « développer une veille sur les idées les plus avancées », et pour les chercheurs publics, de pouvoir « développer des projets de recherche jusqu'à la phase applicative, de partager les efforts humains, techniques et financiers »<sup>34</sup>.

Le dispositif des appels à projet régit aussi depuis 2010 le financement des établissements de recherche. L'action Initiatives d'excellence (IDEX) qui vise à « faire émerger sur le territoire français 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial »<sup>35</sup> est fondée sur la mise en concurrence de sites devant répondre à un appel à projet national. Le recours aux « appels à projet, *benchmark*, et audits »<sup>36</sup> a été décrit comme une « révolution bureaucratique » qui a transformé en profondeur le pilotage de la recherche. Les Programmes d'Investissements d'avenir (PIA), dont fait partie le dispositif IDEX, s'inscrivent dans une logique qui « vise à se départir d'une allocation récurrente et relativement homogène des ressources pour privilégier une attribution sélective limitée dans le temps basée sur des critères de performance et de qualité des projets scientifiques, pédagogiques ou immobiliers »<sup>37</sup>. Les appels à projet IDEX impliquaient de la part des établissements une transformation institutionnelle, se traduisant par des fusions d'établissements.

### I.A.3. La science ouverte : un paradigme renouvelant les pratiques des chercheurs

Parallèlement aux évolutions institutionnelles et aux transformations du modèle de financement de leur activité, les chercheurs assistent depuis deux décennies à la montée en puissance de la science ouverte. Définie par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comme « la diffusion sans entrave des publications et des données de la recherche », s'appuyant sur « l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et -autant que possible- aux données de la recherche »<sup>38</sup>, la science ouverte est porteuse d'évolutions aussi bien pour le circuit traditionnel de la publication scientifique que l'éthique des pratiques scientifiques et l'évaluation de

---

<sup>32</sup> *Ibid*

<sup>33</sup> SERRIS, Jacques et LEGAIT, Benoit. Quelle place pour le partenariat de recherche public-privé en France ? *Annales des Mines - Realites industrielles*. Février 2014, Vol. 2014, n° 1, p. 7-9. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles1-2014-1-page-7.htm>

<sup>34</sup> [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/cge/Rapports/recherche-partenaireale.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/Rapports/recherche-partenaireale.pdf)

<sup>35</sup> AUST, Jérôme, MAZOYER, Harold et MUSSELIN, Christine. Se mettre à l'IDEX ou être mis à l'index. *Gouvernement et action publique*. 2018, Vol. 7, n° 4, p. 9-37. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2018-4-page-9.htm>

<sup>36</sup> *Ibid*

<sup>37</sup> *Ibid*

<sup>38</sup> *Plan national pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvri.lascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte>.

la recherche. En 2018, Paul-Antoine Hervieux, Vice-Président délégué recherche Données de la recherche et sciences ouvertes de l'Université de Strasbourg (Unistra) qualifiait l'*open science* de « changement culturel » et de « changement des pratiques du chercheur »<sup>39</sup>. De fait, la science ouverte implique de nouvelles pratiques qui sont corrélées à un nouveau modèle économique et à un projet politique.

Historiquement, le mouvement de la science ouverte a été initié par des chercheurs qui souhaitent contrer le contrôle jugé abusif du marché de l'édition scientifique par quelques grands éditeurs. Partant de l'idée que le savoir est un « bien commun »<sup>40</sup> qui devrait être indépendant des contraintes fixées par les éditeurs, Paul Ginsparg crée en 1991 *arXiv*, archive ouverte permettant le dépôt par les chercheurs de *preprints* ou pré-publications, c'est-à-dire du manuscrit de leur article soumis à relecture avant validation par la maison d'édition. Ce modèle, appelé *Open access* permet une circulation plus rapide des résultats de la recherche scientifique et n'est pas un obstacle à la publication par la suite dans une revue. Le dépôt en archive ouverte, ou « voie verte » a été complété par la suite par un autre modèle, la « voie dorée », qui comprend différents modèles économiques. Parmi les modèles du *gold open access* figurent la subvention, modèle le plus répandu, qui permet le financement de la publication « par une institution, une société savante, un organisme de recherche, une association ou une fondation ». Le modèle « auteur-payeur », moins courant permet à l'auteur ou à son institution de publier dans une revue moyennant le paiement d'*Article Processing Charges* (APC), l'éditeur s'engageant par la suite à diffuser l'article en accès ouvert<sup>41</sup>.

Le mouvement de la science ouverte, dont l'*Open access* représente un volet, s'inscrit dans une vision philosophique et éthique ayant pour but une recherche plus intègre et une remise en cause de l'évaluation des chercheurs sur des critères fondés sur le prestige des revues dans lesquelles ils publient. La bibliométrie, ou l'usage de statistiques pour mesurer la performance d'un chercheur, est essentiellement basée sur des indicateurs quantitatifs ou valorisant des éditeurs prestigieux. Le facteur d'impact (IF pour *Impact Factor*), calculé par la société Thomson Reuters, est « l'indicateur le plus connu et le plus utilisé dans la communauté scientifique »<sup>42</sup>. Il a été inventé en 1955 par Eugène Garfield et Irving H. Sher et correspond « pour une période donnée (deux ans, cinq ans, etc.) et pour une revue donnée, au rapport entre le nombre de citations des articles publiés dans cette revue et le nombre global d'articles publiés dans cette revue pendant la même période »<sup>43</sup>. Le facteur d'impact est souvent utilisé de manière abusive comme « critère rapide pour évaluer un article

---

<sup>39</sup> La science ouverte, un changement des pratiques du chercheur - Savoir(s) - Le Magazine d'information de l'Unistra [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://savoirs-archives.unistra.fr/recherche/science-ouverte-un-nouveau-contexte-pour-la-recherche/la-science-ouverte-un-changement-des-pratiques-du-chercheur/>.

<sup>40</sup> RENTIER, Bernard et BUSQUIN, Philippe. *Science ouverte, le défi de la transparence*. Bruxelles : Académie Royale de Belgique, 2018. ISBN 978-2-8031-0659-2. 070.57. p.29

<sup>41</sup> La voie dorée – Science ouverte France [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://scienceouverte.couperin.org/la-voie-doree-2/>.

<sup>42</sup> PANSU, Pascal, DUBOIS, Nicole et BEAUVOIS, Jean-Léon. *Dis-moi qui te cite et je saurai ce que tu vauds : que mesure vraiment la bibliométrie?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2013. ISBN 978-2-7061-1780-0. 001.4. p.29

<sup>43</sup> PANSU, Pascal, DUBOIS, Nicole et BEAUVOIS, Jean-Léon. *Dis-moi qui te cite et je saurai ce que tu vauds : que mesure vraiment la bibliométrie?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2013. ISBN 978-2-7061-1780-0. 001.4.

isolé dans une revue »<sup>44</sup>. D'autres indicateurs bibliométriques tels que le *h-index* (indice du nombre *h* de citations reçues par *h* articles d'un auteur) sont utilisés pour évaluer les chercheurs. Les dérives de la bibliométrie d'impact ont été dénoncées par les signataires de plusieurs manifestes et déclarations, dont les plus importants sont la *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche* (DORA)<sup>45</sup> de 2012 et le *Manifeste de Leiden*<sup>46</sup> de 2015 qui affirment la nécessité de repenser les critères d'évaluation de la recherche. Parmi les recommandations émises dans les deux déclarations figure la nécessité d'évaluer les articles sur des critères qualitatifs et non sur le prestige des revues dans lesquelles ils sont publiés.

La science ouverte inclut, au-delà de l'accès ouvert de publications, l'ouverture des données de recherche (*Open data*) qui doivent être « librement accessibles »<sup>47</sup> selon les principes FAIR (facile à trouver, accessible, interopérable et réutilisable), l'ouverture des codes sources ou *open source*, c'est-à-dire la création de logiciels selon un principe d'ouverture et de collaboration, ainsi que la révision ouverte par les pairs (*Open peer review*). L'objectif de ce dernier principe est de remettre en cause l'anonymat des réviseurs au sein des revues et de parvenir à une plus grande impartialité de la révision par les pairs.

Pratique initiée par des chercheurs, la science ouverte est aujourd'hui un projet politique porté par des établissements d'enseignement supérieur, des États et au niveau international. Fondé initialement sur l'incitation à des bonnes pratiques, ce projet revêt de plus en plus un caractère contraignant qui vient bouleverser le quotidien de chercheurs parfois peu sensibilisés à ces problématiques. La loi « pour une République numérique » de 2016 a créé par son article 30<sup>48</sup> un droit pour les chercheurs à déposer dans une archive ouverte une publication issue d'un travail financé pour moitié au moins par des fonds publics. Aujourd'hui les organismes de financement nationaux et européens lient de plus en plus l'attribution de crédits à des obligations de dépôt en accès ouvert et d'ouverture des données de recherche. L'agence nationale de la recherche indique ainsi que « le coordinateur ou la coordinatrice s'engagent en cas de financement à déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche, développement et innovation dans une archive ouverte » et « participe à l'alignement européen et international en faveur de la structuration et de l'ouverture des données de la recherche »<sup>49</sup>. Des obligations similaires existent pour les publications issues de financements européens (Horizon 2020 et Horizon Europe) : « le programme

---

<sup>44</sup> RENTIER, Bernard et BUSQUIN, Philippe. *Science ouverte, le défi de la transparence*. Bruxelles : Académie Royale de Belgique, 2018. ISBN 978-2-8031-0659-2. 070.57.

<sup>45</sup> *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche* | *Declaration on Research Assessment – DORA* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirelascience.fr/declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche>.

<sup>46</sup> *Manifeste de Leiden pour la mesure de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirelascience.fr/le-manifeste-de-leiden-pour-la-mesure-de-la-recherche>.

<sup>47</sup> RENTIER, Bernard et BUSQUIN, Philippe. *Science ouverte, le défi de la transparence*. Bruxelles : Académie Royale de Belgique, 2018. ISBN 978-2-8031-0659-2. 070.57.

<sup>48</sup> *Article 30 - LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (1) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000033202841](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000033202841)

<sup>49</sup> La science ouverte. Dans : *Agence nationale de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/engagements-et-valeurs/la-science-ouverte/>.

Horizon 2020 comporte l'obligation d'assurer le libre accès aux publications issues des recherches qu'il aura contribué à financer, sous peine de sanctions financières<sup>50</sup>.

La politique nationale en faveur de la science ouverte, exposée dans le Plan national pour la science ouverte<sup>51</sup>, se décline à l'échelle des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, qui, de plus en plus, adoptent des politiques d'incitation ou d'obligation en faveur du dépôt des publications en archives ouvertes. L'Université d'Aix-Marseille a ainsi fait le choix d'attribuer un bonus recherche « en fonction du nombre de références de publications et de documents en texte intégral déposés dans HAL AMU »<sup>52</sup>. D'autres établissements ont fait le choix de politiques plus contraignantes : le CNRS a ainsi fait le choix de ne prendre en compte dans le Crac 2020 (Compte-rendu annuel d'activités des chercheurs) « que le dépôt dans HAL » ou « dans l'archive ouverte ArXiv avec référencement dans HAL<sup>53</sup> ». De même, le 25 septembre 2018, le conseil d'administration de l'Université de Lorraine a adopté HAL comme « bibliographie officielle de l'université et a instauré « une obligation de dépôt pour ses chercheurs des textes complets de leurs publications, dans le respect de la loi pour une République numérique de 2016<sup>54</sup> ».

## **I.B : LES DIRECTIONS DE LA RECHERCHE, DES SERVICES DEDIES A L'ADMINISTRATION ET AU PILOTAGE DE LA RECHERCHE.**

### **I.B.1-L'apparition de services centraux dédiés au pilotage de la recherche**

Les services que nous nommons de manière générique « Directions de la recherche » (leurs dénominations varient selon les établissements) sont des services centraux de l'Université, apparus au cours des vingt dernières années afin d'assurer les fonctions de pilotage et d'administration qui ont fait suite aux évolutions du monde de la recherche décrites dans la partie précédente. Les évaluations régulières des unités de recherche et des établissements, la généralisation du recours aux appels à projet pour financer la recherche, l'exigence de coopération avec le secteur privé ont en effet fait apparaître le besoin d'un appui à la recherche coordonné à l'échelle des établissements pour aider les chercheurs et les directeurs d'unités dans diverses démarches. Avant l'apparition de ces besoins de pilotage, les Directions de la recherche étaient de simples bureaux à caractère administratif<sup>55</sup> dont le rôle principal

---

<sup>50</sup> HORIZON 2020. Le libre accès aux publications et aux données de recherche. Dans : *Horizon 2020* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid82025/le-libre-acces-aux-publications-aux-donnees-recherche.html>.

<sup>51</sup> *Plan national pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte>.

<sup>52</sup> DELHAYE, Marlène. *Guides thématiques: Open access: Le bonus recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bu.univ-amu.libguides.com/openaccess/bonus>.

<sup>53</sup> *Chercheurs : comment déposer quels manuscrits ? Une note du CNRS* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.campusmatin.com/metiers-carrieres/personnels-statuts/pratiques/cnrs-nouvelles-regles-pour-le-depot-des-manuscrits-des-chercheurs.html>.

<sup>54</sup> Nos engagements. Dans : *Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://scienceouverte.univ-lorraine.fr/a-lu/nos-engagements/>.

<sup>55</sup> Entretien avec Sébastien Youinou

était de répartir les crédits récurrents attribués par l'État aux établissements de manière fléchée. Parmi les autres attributions de ces bureaux figuraient l'organisation des soutenances de thèse de doctorat, en conformité avec la réglementation nationale, ainsi que la nomination des directeurs d'unités. La mise en place des programmes cadres de l'Union Européenne, l'émergence de la problématique de la recherche de financements pour les chercheurs, et en particulier le système des financements par contrats ont rendu le volet administratif de la recherche beaucoup plus technique qu'il ne l'était à la fin du XXe siècle. De ce fait, les directions de services centraux ont vu leurs équipes s'étoffer de personnels dotés de compétences techniques telles que l'ingénierie de projets ou la valorisation de la recherche. Parallèlement, l'autonomie des universités a eu pour conséquence le développement dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur des stratégies d'appui à la recherche, qui s'articulent depuis la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche avec la stratégie nationale de la recherche (S.N.R.)<sup>56</sup>.

Service central de l'université, au même titre que la Direction de la Scolarité ou que la Direction des Relations Internationales, la Direction de la Recherche est un service d'appui<sup>57</sup>, à la différence des Directions des Ressources humaines ou des Directions du Numérique qui sont des services dits « de gestion » ou « services supports ». Placée sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale des Services (DGS), la Direction de la recherche a pour Vice-Président de tutelle le Vice-Président délégué à la recherche et pour mission la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement. Elle a à ce titre en charge l'organisation de la Commission de la Recherche (CR), qui est elle-même une sous-commission du Conseil Académique (CAC). La Commission de la Recherche est un organe politique de l'université dont la Direction de la recherche applique les décisions. La Direction de la recherche est ainsi un service administratif et de pilotage stratégique, de par son rattachement hiérarchique à la DGS et son lien avec la Commission de la recherche et le Vice-Président Recherche.

Les dénominations des Directions de la recherche varient selon les établissements et traduisent l'étendue de leur périmètre d'intervention. Le terme le plus souvent employé pour les désigner est « direction », mot témoignant de la fonction de pilotage du service. Cependant, d'autres appellations existent, comme « pôle », « service » ou encore « bureau » (dans le cas de l'Université Sorbonne Paris-Nord où il s'agit d'un Bureau de la Recherche et des Études doctorales), cette dernière expression rappelant le caractère administratif qu'avait il y a vingt ans ce service. La dénomination la plus courante est « Direction de la Recherche et de la Valorisation » (DRV ou Direv) qu'ont adoptée les Universités de Rouen Normandie ou de Reims Champagne-Ardenne. Le terme « valorisation » dénote l'importance de cette mission pour les établissements aujourd'hui. L'Université Bretagne Occidentale ajoute au terme « valorisation » l'adjectif économique (il s'agit en l'occurrence d'une « Direction de la Recherche Innovation et Valorisation économique »), rappelant l'enjeu que représente la recherche pour la croissance économique. Le lien avec les unités de recherche est lui aussi parfois souligné, comme dans le cas de l'Université Toulouse 3-Paul Sabatier qui a fait le choix de

---

<sup>56</sup> Stratégie nationale de recherche - S.N.R. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/strategie-nationale-de-recherche-snr-49625>.

<sup>57</sup> CAVALIER, François et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. ISBN 978-2-7654-1469-8. 027.7. pp. 39-40

donner à ce service le nom de « Direction du soutien aux laboratoires ». De fait, la Direction de la recherche est dans une université le premier interlocuteur des laboratoires pour toutes les problématiques évoquées ci-dessus (projets, partenariats, évaluations etc...). Laurence Quémard souligne que « la Direction de la recherche est la porte d'entrée des laboratoires pour les questions administratives »<sup>58</sup> et qu'elle « travaille en lien direct avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs ». Enfin, les dénominations des Directions de la recherche incluent souvent l'expression des « études doctorales », comme dans le cas de l'Université de Montpellier qui possède une « Direction de la recherche et des études doctorales ». Les Directions de la recherche peuvent être regroupées avec d'autres services centraux de l'université, comme c'est le cas à l'Université Evry-Val-d'Essonne, où la Direction de la recherche et la Direction des relations internationales forment un service unique (la DRR : Direction de la Recherche et des Relations Internationales).

A la différence du Service commun de la documentation, la Direction de la recherche n'a pas de statut défini dans les textes réglementaires et les statuts des universités. Elle est créée sur décision de la présidence de l'Université. En conséquence, les attributions de ce service peuvent être regroupées de manière centralisée dans une direction unique, ou bien être réparties entre plusieurs services. A titre d'exemple, il existe à l'Université Polytechnique des Hauts de France (UPHF), parallèlement à la Direction de la Recherche et de la Valorisation, un Pôle développement et partenariats, qui a en charge les projets de recherche, les financements et les partenariats<sup>59</sup>. De même, les universités de Strasbourg et de Haute Alsace ont mutualisé les services relatifs à l'accompagnement des chercheurs pour le montage et le suivi des projets de recherche et ont créé un Pôle Unique d'Ingénierie (PIU). A l'université de Montpellier, le volet « projets » a été dissocié des missions de la Direction de la Recherche et des Études doctorales pour être confié à un nouveau service : la Direction de l'innovation et des partenariats (DIPA)<sup>60</sup>. La présente étude se concentrera sur les Directions de la recherche au sens strict, mais évoquera ponctuellement ces différents services avec lesquels le Service commun de la documentation est aussi amené à collaborer.

Les Directions de la recherche assurent par ailleurs le lien entre les unités de recherche et différents interlocuteurs tels que les autres services centraux de l'Université (Direction de ressources humaines pour les problématiques liées au recrutement, Direction du patrimoine pour la mise à disposition d'espaces auprès de laboratoires ayant des besoins spécifiques liés à leurs équipements, etc...), les ministères, d'autres partenaires scientifiques tels que les organismes de recherche, et les partenaires en région pour les questions de valorisation de l'innovation (tels que les SATT ; Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies).

Pour assurer ces missions de soutien aux chercheurs, les Directions de la recherche ont recours à un emploi hautement qualifié. Les personnels exerçant dans ces services sont issus majoritairement des filières ITRF et AENES. ReFerens, le référentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'enseignement supérieur indique six familles professionnelles dans la catégorie BAP J dédiée aux fonctions

---

<sup>58</sup> Intervention de Laurence Quémard à l'Essib, le 14 janvier 2022

<sup>59</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>60</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

de « gestion et pilotage »<sup>61</sup>. On trouve ainsi dans la famille d'activités professionnelles « Partenariat, valorisation de la recherche, coopération internationale », les emplois types d'ingénieurs de recherche « Responsable du partenariat et de la valorisation de la recherche » ou d'ingénieur d'études « Chargé-e d'appui au projet de recherche ». Dans la famille d'activités professionnelles « affaires juridiques », la fonction d'Ingénieur de recherche « Responsable des affaires juridiques » correspond aussi à une fonction pouvant être exercée en Direction de la recherche, du fait de l'importance des implications juridiques de la gestion de contrats de recherche.

A titre d'exemple, l'université de Nantes, établissement de recherche intensive comprenant 42 laboratoires et 2118 enseignants et enseignants-chercheurs<sup>62</sup>, dispose d'une importante Direction d'appui à la recherche, aux partenariats et à l'innovation (DRPI), avec 80 agents, dont 75% sont des cadres de catégorie A<sup>63</sup>. Parmi ces agents, on note une part importante d'agents contractuels. Dans un établissement de taille plus modeste, la Direction de la recherche est un service de taille réduite comprenant trois agents (le Directeur de la recherche, une attachée d'administration, chargée de gérer la carrière des chercheurs, et une secrétaire). Direction de taille intermédiaire, la Direction de la Recherche et de la Valorisation de l'Université de Lorraine comprend environ 50 agents, majoritairement issus de la filière ITRF, et dans une moindre mesure de la filière AENES<sup>64</sup>. L'université de Lorraine est une université de recherche intensive, comprenant 2400 enseignants-chercheurs déployés dans 60 unités de recherche<sup>65</sup>. A la différence de l'université de Nantes, la DRV de l'université de Lorraine n'inclut pas dans son périmètre l'ingénierie de projets. Les Directions de la recherche sont donc des services de taille très variable selon les établissements.

### **I.B.2 : La Direction de la recherche, un service au périmètre d'intervention variable : de la gestion administrative des unités de recherche à la valorisation.**

Une étude exhaustive des pages dédiées aux Directions de la recherche sur les sites internet des universités françaises permet de donner un aperçu de la multiplicité des missions des Directions de la recherche. Les attributions qui peuvent relever de ces services sont les suivantes ; il faut noter que cette liste est une synthèse des missions des Directions de la recherche dans l'ensemble des établissements français, mais qu'aucun service ne possède toutes ces attributions :

- la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement,
- la gestion administrative et financière des unités de recherche,

---

<sup>61</sup> *Cartographie de la BAP — Plateforme open data (données ouvertes)* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la\\_bap/?refine.referens\\_bap\\_id=J](https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la_bap/?refine.referens_bap_id=J)

<sup>62</sup> PATRON, Julien. Les chiffres clés de la recherche à Nantes Université. Dans : *Nantes Université* [en ligne]. Julien PATRON, [s. d.]. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-nantes.fr/exceller-par-la-recherche/les-chiffres-cles-de-la-recherche-a-luniversite-de-nantes>.

<sup>63</sup> Entretien avec Sébastien Youinou

<sup>64</sup> Entretien avec Marc Dalaut

<sup>65</sup> Recherche et innovation. Dans : *Université de Lorraine* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-lorraine.fr/recherche-et-innovation/>.

## Première partie : L'ESR : un environnement en évolution et des pratiques renouvelées.

- le suivi de la production scientifique des laboratoires et la production d'indicateurs en vue de l'évaluation des unités de recherche,
- l'accompagnement des unités de recherche dans le montage et le suivi des projets de recherche,
- la gestion des contrats de recherche,
- la valorisation de la recherche,
- la médiation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- la gestion des Écoles doctorales, comprenant l'encadrement du doctorat et de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR),
- les relations avec les autres acteurs de la recherche (ministères, organismes de recherche, etc...),
- les relations avec les partenaires du monde socio-économique,
- l'accompagnement à la mobilité des chercheurs,
- la mise en œuvre de la science ouverte,
- le pilotage du Système d'information recherche de l'établissement,
- la documentation recherche,
- l'appui logistique et information aux unités de recherche.

*La mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement et l'organisation de la Commission de la recherche.*

Le pilotage opérationnel de la politique scientifique de l'établissement est la première mission d'une Direction de la recherche. La Direction de la recherche est chargée de la mise en œuvre du volet recherche du contrat pluriannuel<sup>66</sup> prévu par le *Code de l'éducation* et par la Loi 2020-1674 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030<sup>67</sup>. Introduit par la loi LRU, le contrat pluriannuel, portant notamment sur les activités de recherche, est un « véritable outil de pilotage dans lequel l'université définit son projet d'établissement »<sup>68</sup>. La Direction de la recherche joue un rôle pivot dans l'élaboration de ces contrats, qu'elle met ensuite en œuvre sur le plan opérationnel (pour le volet recherche) et dont elle suit l'exécution. Par ailleurs, la Direction de la recherche traduit dans la gestion administrative et financière la politique de l'université et établit des outils d'aide à la prise de décision<sup>69</sup>. L'action des Directions de la recherche se situe donc à un niveau à la fois stratégique et opérationnel. Elles participent aussi bien à la définition des politiques scientifiques de leurs établissements qu'à leur mise en œuvre concrète.

---

<sup>66</sup> La politique contractuelle de site. Dans : *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid90732/la-politique-contractuelle-de-site.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid90732/la-politique-contractuelle-de-site.html).

<sup>67</sup> *LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur (1) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000042738028>.

<sup>68</sup> GRAS, Isabelle. *La loi LRU et les bibliothèques universitaires | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48199-la-loi-lru-et-les-bibliotheques-universitaires> 2010, p. 112. p.39

<sup>69</sup> Site de l'Université de Strasbourg

La Direction de la recherche a pour mission principale l'organisation de la Commission de la recherche, instance de décision politique qui a en charge la répartition de « l'enveloppe des moyens destinés à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration », qui fixe « les règles de fonctionnement des laboratoires ». Elle est notamment consultée « sur les conventions avec les organismes de recherche »<sup>70</sup>. La Commission de la recherche se réunit douze fois par an, ses recommandations sont mises en œuvre par la Direction de la recherche. Comprenant 40 membres, la Commission de la recherche est présidée par le Vice-Président délégué à la recherche qui est le Vice-Président de tutelle de la Direction de la recherche.

### ***La gestion administrative et financière des structures de recherche***

La Direction de la Recherche gère les structures de recherche qui composent l'université, tant sur le plan administratif que financier. Elle répartit, sous l'autorité de la Commission de la Recherche, les crédits alloués aux laboratoires par le Conseil d'administration de l'université, et en effectue ensuite le suivi financier, en lien avec l'Agence comptable. La Direction de la recherche pilote les dossiers Ressources humaines des personnels de recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs et ATER) et sert ainsi d'appui à la Direction des Ressources Humaines pour le pilotage RH de la recherche. Elle participe au recrutement, notamment des post-doctorants, à la promotion des enseignants-chercheurs et à la répartition de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Elle émet un avis sur le recrutement des enseignants-chercheurs et des ATER, sur les promotions, mutations, modulations de service, l'accueil de professeurs invités et les demandes de délégations au CNRS. Elle peut aussi émettre un avis sur les congés pour recherche ou conversions thématiques (CRCT)<sup>71</sup> et les primes d'enseignement supérieur.

La Direction de la recherche vient en soutien aux laboratoires sur les questions administratives (rédaction de règlements intérieurs, des statuts et conventions de recherche des laboratoires) et participe à la gestion financière des journées d'études et des colloques. Elle accompagne les actes de contractualisation au nom de l'Université pour les laboratoires (lesquels n'ont pas de personnalité juridique)<sup>72</sup>.

### ***L'appui aux démarches d'évaluation des établissements et des unités de recherche. La production d'indicateurs.***

Par le suivi qu'elle effectue de la production scientifique des laboratoires et par la production d'indicateurs de tableaux de bord, la Direction de la recherche contribue au pilotage et à l'évaluation de la recherche. Elle coordonne notamment les évaluations de l'Hcéres auxquelles sont soumises les unités de recherche et les écoles doctorales. La Direction de la recherche effectue lors de ces évaluations la jonction entre l'Hcéres et les laboratoires, en organisant les visites des unités de recherche par l'Hcéres. Ces évaluations régulières sont primordiales dans la vie des

---

<sup>70</sup> Article L712-6-1 - Code de l'éducation - Légifrance [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038923849/2020-01-01](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038923849/2020-01-01).

<sup>71</sup> Galaxie des personnels du supérieur/CRCT [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_CRCT.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_CRCT.htm).

<sup>72</sup> Intervention de Laurence Quémard à l'Esssib, 14/01/2021

laboratoires puisque les moyens qui leur sont alloués dépendent des rapports effectués par l'Hcéres<sup>73</sup>.

### *L'accompagnement des unités de recherche dans le montage et le suivi des projets et contrats de recherche.*

Les Directions de la recherche effectuent une veille ciblée en direction des laboratoires sur les différents types d'appels à projet et viennent en appui des chercheurs pour l'élaboration et le suivi administratif et financier de ces projets en proposant souvent un soutien juridique aux laboratoires. Très souvent, la Direction de la recherche possède une Cellule Ingénierie de projets (c'est le cas à l'Université de Rennes 1).

La Direction de la recherche a aussi en charge la gestion des contrats de recherche. Un contrat de recherche est « un accord de collaboration scientifique et technique entre un laboratoire et une entreprise qui mettent en commun des moyens et des connaissances. Contrairement à une prestation de service, les deux parties apportent chacune les ressources nécessaires à la collaboration. »<sup>74</sup> La Direction de la Recherche peut détecter et accompagner les projets innovants et négocier, rédiger et gérer les contrats de recherche.

### *La gestion des partenariats.*

La Direction de la Recherche a en charge la gestion des partenariats avec les différents acteurs de la recherche, qu'ils soient institutionnels ou appartenant au monde socio-économique. Du point de vue institutionnel, le service coordonne l'activité de recherche de l'établissement avec le MESRI, l'Hcéres, l'ANR, et différents organismes de recherche tels que le CNRS, l'Inserm et l'INRA. La Direction de la Recherche peut aussi gérer les relations avec les collectivités territoriales, les partenaires de site et pôles de compétitivité. Enfin, la Direction de la Recherche est l'interlocuteur des partenaires du monde socio-économique par l'intermédiaire des 13 Sociétés d'Accélération et du Transfert de Technologies (SATT). Créées dans le cadre des Investissements d'avenir, les SATT fournissent au secteur privé « un accès direct et simplifié aux innovations de la Recherche Publique. »<sup>75</sup> La collaboration avec le monde socio-économique peut prendre la forme de l'encouragement de l'entrepreneuriat étudiant. Elle s'appuie sur un travail étroit avec le Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC)<sup>76</sup> qui gère les collaborations entre les unités de l'université et les partenaires industriels.

---

<sup>73</sup> Intervention de Laurence Quémard à l'Enssib, 14/01/2021

<sup>74</sup> *Contrat de recherche | ENS-PARIS-SACLAY* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://ens-paris-saclay.fr/entreprises/dispositifs-de-collaboration/contrat-de-recherche>

<sup>75</sup> *Réseau SATT* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.satt.fr/entreprises/>

<sup>76</sup> *Sous-section 1 : Les services d'activités industrielles et commerciales des universités (Articles D714-83 à D714-88) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.circulaires.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866408/2020-10-20/](https://www.circulaires.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866408/2020-10-20/)

« Les dispositions de la présente sous-section fixent les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service commun chargé d'assurer, au sein de chaque université, l'exploitation de ses activités industrielles et commerciales. Le service commun régi par les dispositions de la présente section est dénommé " service d'activités industrielles et commerciales ".

*La valorisation de la recherche et la médiation de la culture scientifique, technique et industrielle.*

Terme souvent présent dans l'intitulé du service, la valorisation est une notion qui a gagné en importance au cours des 25 dernières années<sup>77</sup> et qui recouvre des aspects divers des missions des Directions de la recherche. La valorisation vise à inscrire la recherche dans une dimension appliquée. Dans un établissement disposant de nombreuses unités de recherche dans le domaine des sciences appliquées telles que l'Université Paris-Saclay, valoriser a le sens de « transformer les idées qui vont naître chez un doctorant », les brevets, les résultats de laboratoires, pour leur donner une dimension « entrepreneuriale ». Cette valorisation de la recherche au sens économique peut s'effectuer par exemple par l'intermédiaire de pépinières de start-ups<sup>78</sup>. La valorisation dans un contexte de recherche en sciences fondamentales prend des formes différentes. Dans un établissement spécialisé en sciences humaines et sociales (par exemple à l'Université Bordeaux-Montaigne) la valorisation implique les liens créés avec des Maisons d'édition, des revues, des logiciels libres. Dans cet établissement a été créée une chaîne « Université Bordeaux-Montaigne » sur le site de la radio France Culture, où sont diffusées des conférences des enseignants-chercheurs de l'université. De manière plus générale, les activités de valorisation des Directions de la recherche viennent en soutien aux chercheurs sur des problématiques juridiques telles que la gestion de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur et des portefeuilles de brevets des établissements, tout en assurant le lien avec les acteurs du monde économique et en promouvant le savoir-faire et les compétences des chercheurs. A cette fin, l'Université Toulouse Jean-Jaurès a mis en place un annuaire des compétences des chercheurs.

La valorisation peut prendre la forme d'une médiation de la culture scientifique, au sein et au-delà de l'université. Elle peut, comme à l'Université du Mans, participer à la diffusion de la culture scientifique et technique de l'établissement sur son territoire, œuvrer pour la promotion des carrières scientifiques auprès des jeunes et organiser des événements portant sur ces thématiques. Elle accompagne parfois les composantes et laboratoires dans des projets de médiation scientifique. L'Université d'Aix-Marseille dispose ainsi d'une cellule de la culture scientifique (CST)<sup>79</sup>, rattachée à la Direction de la Recherche et de la Valorisation, chargée de mettre en place une programmation de la culture scientifique, permettant à chacun de « découvrir la recherche, de la comprendre et de l'expérimenter ». La cellule a pour missions de former les chercheurs à la rencontre des publics, de promouvoir l'égalité des chances, de coordonner un réseau de chercheurs référents en matière de culture scientifique, de nouer des partenariats avec d'autres organismes de recherche en lien avec la stratégie scientifique de l'université et de produire des outils (vidéos, maquettes pédagogiques, expositions, portraits de chercheurs) accessibles à tous. L'Université Clermont Auvergne possède elle aussi une Cellule de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (DCSTI) rattachée à la Direction de la Recherche et de la Valorisation<sup>80</sup>

---

<sup>77</sup> Entretien avec Marc Dalaut

<sup>78</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>79</sup> *Culture scientifique | Aix-Marseille Université* [en ligne]. [s. d.], p. . [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/culture-scientifique-1>

<sup>80</sup> Université Clermont Auvergne - Direction de la recherche et de la valorisation. Dans : *Amcsti* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.amcsti.fr/fr/membres/universite-clermont-auvergne-cellule-de-diffusion-de-csti/>.

qui opère des actions de médiation auprès du grand public. Elle organise des actions telles que la « Fête de la Science », « Ma thèse en 180 secondes », ou encore la « Minute de la Science ».

Les Directions de la recherche interviennent aussi dans des actions mutualisées telles que des Journées scientifiques de l'université ou les Doctoriades (journées permettant aux doctorants de présenter et de valoriser leurs travaux de recherche).

### ***Le pilotage des Écoles doctorales et de l'Habilitation à Diriger des Recherches***

La plupart des Directions de la Recherche dans les universités françaises ont en charge la gestion des écoles doctorales, et en particulier de leur budget. Cette mission est souvent confiée à un service dédié, tel que le Service de la formation et des écoles doctorales à l'Université Versailles Saint-Quentin. Les Directions de la Recherche accompagnent les doctorants dans leur parcours, depuis l'inscription jusqu'à la soutenance, et parfois jusqu'à l'insertion professionnelle. La Direction de la Recherche attribue les contrats doctoraux et suit les co-tutelles internationales de thèses. Elle informe les candidats au doctorat et gère l'aide financière aux doctorants. Cette aide peut prendre la forme d'une allocation de recherche ou d'une convention CIFRE<sup>81</sup>, dispositif permettant aux entreprises « de bénéficier d'une aide financière pour recruter de jeunes doctorants dont les projets de recherche, menés en liaison avec un laboratoire extérieur, conduiront à la soutenance d'une thèse. » La Direction de la recherche a en charge la formation des doctorants et opère des actions de sensibilisation pour la poursuite du parcours professionnel. Son action peut aller jusqu'à la valorisation du rayonnement de l'attractivité des études doctorales. Elle participe, dans le cas de l'Université Versailles Saint-Quentin à l'organisation de salons tels que celui des R.U.E (Rencontres Université-Entreprises).

La Direction de la Recherche effectue en parallèle le suivi des thèses d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) pour son établissement.

### ***L'aide à la mobilité des chercheurs***

La Direction de la Recherche participe à l'aide à la mobilité des chercheurs des laboratoires à l'international et à l'accueil sur le territoire de l'établissement de chercheurs étrangers. Certains établissements, tels qu'Aix-Marseille Université disposent d'un centre de service EURAXESS<sup>82</sup>, « dédié à l'accueil et à l'accompagnement des chercheurs internationaux accueillis au sein des composantes et structures de recherche de l'Université »<sup>83</sup>. Cette mission peut être confiée selon les établissements à la Direction de la Recherche ou à la Direction des Relations

---

<sup>81</sup> CIFRE - La convention industrielle de formation par la recherche. Dans : *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67039/cifre-la-convention-industrielle-de-formation-par-la-recherche.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67039/cifre-la-convention-industrielle-de-formation-par-la-recherche.html).

<sup>82</sup> DAMBRINE, Florence. Université de Tours - Euraxess. Dans : *Université de Tours* [en ligne]. Florence Dambrine, [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-tours.fr/international/accueil-des-chercheurs/euraxess>.

« Euraxess est une initiative de la Commission Européenne destinée à faciliter la mobilité des chercheurs. En France, une vingtaine d'institutions ont d'ores et déjà été labellisées « Centre de services EURAXESS » par la Commission Européenne. »

<sup>83</sup> Euraxess AMU : Accueil des chercheurs et doctorants étrangers. Dans : *Institut Méditerranéen d'Océanologie* [en ligne]. 2 juillet 2021. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.mio.osupytheas.fr/fr/enseignement/euraxess-amu-accueil-des-chercheurs-et-doctorants-etranagers>

Internationales. La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DiReV) de l'Université de Strasbourg est responsable du bureau EURAXESS, « en charge de l'accueil administratif, réglementaire et social des chercheurs étrangers ».

### *Les Presses Universitaires.*

Autre activité parfois confiée à la Direction de la Recherche, les Presses Universitaires publient les travaux des membres des laboratoires de l'université. Parmi les Presses Universitaires rattachées à des Directions de la recherche, il est possible de mentionner les Presses Universitaires Savoie Mont-Blanc, les Presses Universitaires des Antilles ou les Presses Universitaires de Valenciennes. Ainsi, dans le cas de l'Université Lumière-Lyon 2, les Presses Universitaires de Lyon (PUL) sont un service dépendant directement de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED). D'autres configurations de rattachement des presses universitaires à la Direction de la recherche existent : les presses universitaires de Septentrion sont autonomes des cinq universités des Hauts-de-France. Cependant, la Direction de la recherche de l'université de Lille assume des fonctions d'édition de revues.

### *La mise en œuvre des politiques de science ouverte*

La mise en œuvre de la politique de Science Ouverte, encouragée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation depuis l'adoption du Plan national pour la Science Ouverte<sup>84</sup>, est peu mise en avant par les Directions de la Recherche. Seules quelques directions mentionnent les politiques d'*Open science* sur leur site internet : l'Université Grenoble-Alpes, l'Université de Montpellier, l'Université d'Angers. Cette faible importance de la Science Ouverte dans les missions des Directions de la Recherche peut paraître surprenante au vu de l'importance politique et stratégique de cette thématique. Ce sujet semble de fait davantage porté par la gouvernance des établissements qui mettent parfois en place un Vice-Président en charge de la Science Ouverte, comme par exemple à l'Université de Paris-Saclay, ou un comité de pilotage pour la Science Ouverte piloté par la Vice-Présidente Recherche dans le cas de l'Université de Strasbourg<sup>85</sup>. Notons dans ce cas que la Commission de la Recherche de l'Université a adopté la politique de Science Ouverte de l'établissement et a signé en 2018 l'Appel de Jussieu pour la Science Ouverte et la biodiversité. Les thématiques liées à la Science Ouverte, par leur dimension politique, semblent relever directement de la Commission de la Recherche et échapper aux Directions de la Recherche.

### *Le pilotage du Système d'Information Recherche et l'appui informatique.*

Services dédiés au pilotage de la recherche, les Directions de la recherche se dotent progressivement d'outils d'administration nommés Systèmes d'information

---

<sup>84</sup> Le Plan national pour la science ouverte : les résultats de la recherche scientifique ouverts à tous, sans entrave, sans délai, sans paiement. Dans : *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : // [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherche-scientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sans-paiement.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherche-scientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sans-paiement.html).

<sup>85</sup> *La science ouverte à l'Université de Strasbourg - Science ouverte - Université de Strasbourg* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://scienceouverte.unistra.fr/strategie/la-science-ouverte-a-luniversite-de-strasbourg/>

recherche. Plusieurs Directions de la recherche ont en charge la co-gestion d'un Système d'Information Recherche. Cette attribution se fait en général en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de l'établissement. C'est le cas pour l'Université de Montpellier. L'Université Versailles Saint-Quentin gère l'application GRAAL<sup>86</sup> (Gestion des données de la Recherche, Application des Activités Laboratoires). Peu d'établissements se sont à ce jour dotés de tels outils. Certains sont actuellement dans une phase de mise en place de ces SI recherche. Le contexte mixte de la recherche française peut expliquer la difficulté à développer de tels outils dans l'ESR. Comme le souligne Renaud Délémontez, « l'existence de nombreux centres de recherche, avec des opérateurs puissants, la création d'unités mixtes de recherche aux tutelles multiples, etc. rendent difficile toute modélisation des processus, ainsi que la récolte et le partage de données. »<sup>87</sup>

Certaines Directions de la Recherche viennent en appui aux chercheurs sur le plan informatique en gérant les équipements et en organisant des ateliers.

### *La Documentation recherche.*

La Direction de la Recherche peut avoir une action en matière documentaire. C'est le cas de l'Université Toulouse Jean Jaurès-UT2 dont la Direction en Appui à la Recherche (DAR) a en charge le développement et la coordination de l'Espace Documentation Recherche (EDR) ainsi que la promotion de l'Information scientifique et technique (IST). L'EDR<sup>88</sup> se présente comme « un service d'appui documentaire mutualisé aux équipes de recherche de l'Université Toulouse - Jean Jaurès » qui « rassemble les fonds documentaires des équipes de recherche qui les gèrent de manière autonome. »

### **I.B.3 : Exemple d'organisation d'une Direction de la recherche à l'Université de Montpellier.**

L'université de Montpellier, établissement de recherche intensive, possédant 72 équipes de recherche<sup>89</sup>, dispose d'une direction, à laquelle est rattaché un secrétariat chargé de la gestion de la Commission de la recherche. Les différentes missions de la DRED sont structurées en quatre services : « coordination des structures et des moyens de la recherche », « indicateurs et pilotage de la recherche », « études doctorales et HDR » et « appui au collègue doctoral, formation et insertion professionnelle »<sup>90</sup>. Ces quatre services rendent bien compte des principales missions d'une Direction de la recherche, à savoir la répartition des crédits de recherche d'une université entre les différentes unités, l'appui à

---

<sup>86</sup> DÉLÉMONTÉZ, Renaud. *Bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : nouveaux outils, nouveaux rôles ? (Les) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/67434-les-bibliotheques-universitaires-face-aux-systemes-d-information-recherche-nouveaux-outils-nouveaux-roles>. P.66-67

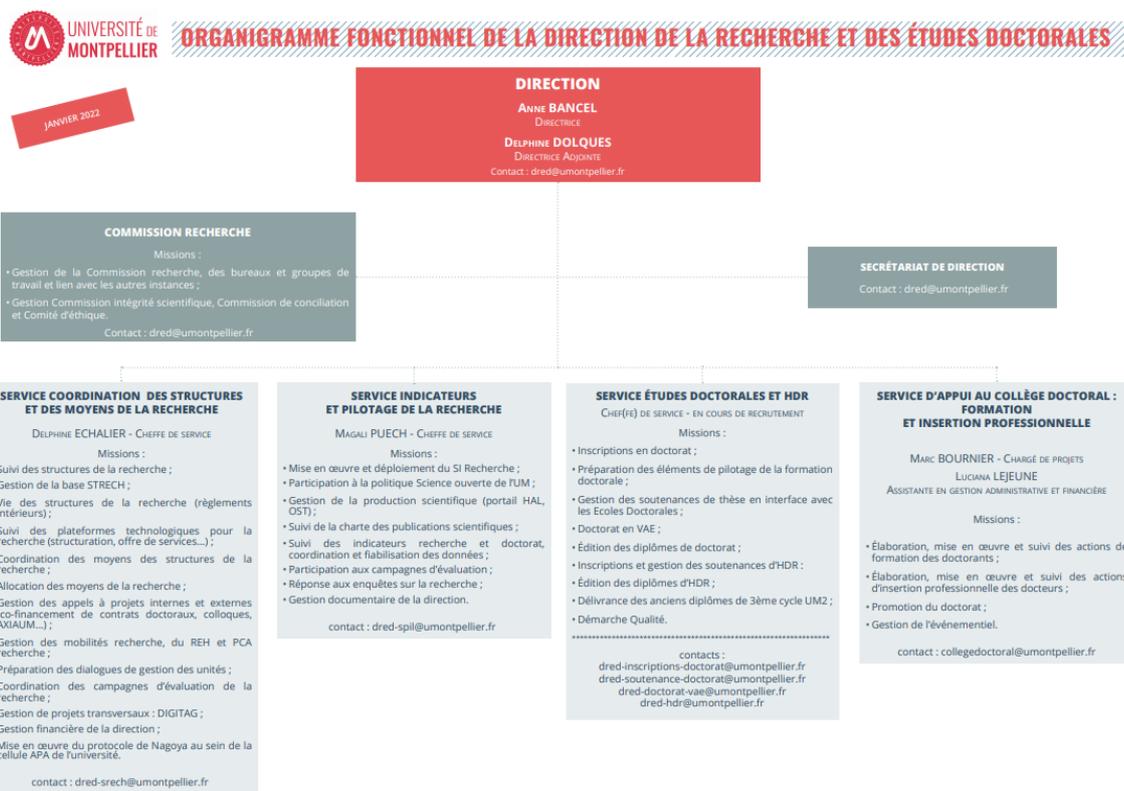
<sup>87</sup> *Ibid.* p.65

<sup>88</sup> FABRE, Chloee. Espace Documentation Recherche. Dans : *Université Toulouse - Jean Jaurès* [en ligne]. Chloee Fabre, [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/recherche/information-scientifique-et-technique/espace-documentation-recherche>

<sup>89</sup> Entretien avec Magali Puech

<sup>90</sup> Direction de la Recherche et des Études Doctorales. Dans : *Université de Montpellier* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.umontpellier.fr/universite/directions/direction-de-la-recherche-et-des-etudes-doctorales>.

l'évaluation et le suivi du doctorat. Pour assurer l'ensemble de ces missions, la DRED de l'Université de Montpellier dispose d'une équipe de quinze personnes.



(Organigramme fonctionnel de la DRED de l'université de Montpellier<sup>91</sup>)

## I.C : LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION AU SERVICE DE LA RECHERCHE.

### I.C.1 : Le Service commun de la Documentation, un service de plus en plus intégré à l'université.

Si les évolutions institutionnelles et des pratiques de la recherche décrites précédemment ont eu pour conséquence le développement des services centraux au sein des universités, elles ont aussi eu un impact important sur les structures documentaires. Service ayant le statut de « service commun » depuis le décret du 4 juillet 1985<sup>92</sup>, la bibliothèque universitaire est depuis cette date sous l'autorité du président de l'université qui « mène la négociation des crédits documentaires dans le cadre du contrat d'université », et qui « préside le conseil de la documentation ». La bibliothèque universitaire est par ailleurs depuis la loi Savary du 26 janvier 1984<sup>93</sup> au cœur de la stratégie des établissements. La documentation s'inscrit depuis

<sup>91</sup> *Ibid*

<sup>92</sup> Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale. [en ligne]. 4 juillet 1985. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000520453/>.

<sup>93</sup> Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur [en ligne]. 26 janvier 1984. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000692733/>.

cette réforme dans le cadre des contrats pluriannuels d'établissements et fait l'objet d'une formalisation. La loi LRU de 2007 a accru le pilotage de la documentation par la gouvernance universitaire en mettant fin aux crédits fléchés du ministère vers les bibliothèques universitaires et en rendant « incontournable la mise en place d'un dialogue de gestion entre le directeur du SCD et le président de l'université<sup>94</sup> ». Depuis la loi LRU, les bibliothèques ne sont plus un service « à part » dans l'université mais sont au contraire mieux intégrées à l'établissement. L'évolution institutionnelle des universités a ainsi favorisé le rapprochement du SCD et des services centraux. Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques portant sur le « pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités » publié en 2018 soulignait le fait que dans la majorité des établissements, la structure documentaire est rattachée hiérarchiquement à la Direction générale des services<sup>95</sup> (et non plus à la présidence). Le rapport précise par ailleurs que dans la plupart des établissements, un membre de la structure documentaire (directeur, directeur adjoint ou responsable administratif) participe à la réunion des chefs de services organisée par le DGS. Il semble donc que le SCD ait gagné en intégration dans l'établissement ce que les réformes institutionnelles lui ont fait perdre en autonomie.

Les réorganisations des SCD au cours des dernières années ont parfois favorisé la synergie entre structures documentaires et services centraux. A l'université de Nantes, le passage en 2016 d'une organisation du SCD structurée autour de sept bibliothèques universitaires à un fonctionnement transversal a permis une meilleure visibilité du SCD par les services centraux<sup>96</sup>. La Direction de la Recherche, Partenariats et Innovation dispose désormais d'un interlocuteur identifié au sein du SCD : le Département Système d'information et appui à la recherche. A l'échelle de l'université de Nantes, la distinction entre services centraux et services communs a été supprimée, au profit de la dénomination « services universitaires ». Le SCD est désormais associé à la réunion des directeurs organisée par le DGS, instance qui ne réunissait auparavant que les services centraux<sup>97</sup>. L'exemple de l'université de Nantes témoigne d'une évolution générale des SCD en France, vers une meilleure intégration à l'organisation et aux stratégies d'établissements.

Des limites à cette intégration sont à souligner : de par les spécificités de la filière bibliothèque, les agents des bibliothèques universitaires exercent rarement dans des services autres, tels que la Direction des Ressources humaines ou la Direction de la Recherche. Si au cours des trente dernières années, l'intégration du SCD dans l'université s'est accrue, on note encore un certain cloisonnement des bibliothèques. La collaboration avec la Direction de la recherche sur des missions de soutien aux chercheurs représente l'opportunité d'une synergie avec les services centraux de l'université.

---

<sup>94</sup> GRAS, Isabelle. *La Loi LRU et les bibliothèques universitaires | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48199-la-loi-lru-et-les-bibliotheques-universitaires> 2010, p. 112.

<sup>95</sup> CAUDRON, Olivier et CLAUD, Joëlle. Le pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 19 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-pilotage-de-la-documentation-dans-la-gouvernance-des-universites-47267>.

<sup>96</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Granguillot

<sup>97</sup> Entretien avec Sébastien Youinou

## I.C.2. L'émergence de l'appui à la recherche dans les missions du SCD

« Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche », comme le précise le décret du 4 juillet 1985<sup>98</sup>, est une des missions du SCD. La mission d'appui à la recherche est ainsi inscrite dans les statuts des bibliothèques universitaires dès la création du SCD. Néanmoins, Martine Poulain et François Cavalier soulignaient en 2015 le fait que « les bibliothèques, hors quelques situations particulières, ont largement perdu le contact avec les enseignants et les chercheurs au cours des dernières décennies<sup>99</sup> ». La fracture entre bibliothèques et monde de la recherche est ancienne en France : Louis Delespierre l'explique par l'acte fondateur qu'a représenté la suppression des universités lors de la Révolution française et par la saisie des collections qui s'en est suivie<sup>100</sup>. L'enseignement supérieur en France tout au long du XIXe siècle a été marqué par une séparation entre enseignement et recherche. L'éloignement des chercheurs vis-à-vis des bibliothèques universitaires peut par ailleurs être expliqué par le manque de moyens qui a longtemps été le lot des SCD pour ce qui concerne l'appui à la recherche. Les chercheurs utilisent par ailleurs beaucoup la documentation électronique et se rendent peu dans les bibliothèques universitaires. En 2015, Christelle Cheval constatait que « les chercheurs et enseignants-chercheurs ne viennent pas, ou plus, dans les bibliothèques<sup>101</sup> », ajoutant que « paradoxalement, ils n'ont jamais autant utilisé les ressources des bibliothèques, mais à distance, sans médiation et, souvent, sans avoir beaucoup d'informations sur les coûts et les contextes de négociation de ces ressources si indispensables<sup>102</sup> », concluant à la nécessité de « recréer du lien ».

Depuis trois décennies, les bibliothèques universitaires saisissent l'opportunité de recréer un lien avec les chercheurs, en prenant appui sur les évolutions des pratiques dans le monde de la recherche. L'importance prise par la documentation électronique et le nouveau paradigme que représente la science ouverte permettent aux personnels de bibliothèques de faire valoir leurs compétences auprès de ce public<sup>103</sup>. De nombreux SCD développent des services à destination des chercheurs, allant le plus souvent jusqu'à se doter de services dédiés dits « d'appui à la recherche » ou SAR. Le périmètre de ces services est, comme l'indique Marie-

---

<sup>98</sup> Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale. [en ligne]. 4 juillet 1985. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000520453/>. Article 1.

<sup>99</sup> CAVALIER, François et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires: nouveaux horizons*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. ISBN 978-2-7654-1469-8. 027.7.

<sup>100</sup> DELESPIERRE, Louis. *Les services personnalisés aux publics en bibliothèque universitaire, une exigence d'innovation et de transformation : l'exemple des services aux chercheurs - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68907-les-services-personnalises-aux-publics-en-bibliotheque-universitaire-une-exigence-d-innovation-et-de-transformation-l-exemple-des-services-aux-chercheurs>.

<sup>101</sup> *Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ? | Cairn.info* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-4-page-58.htm>.

<sup>102</sup> *Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ? | Cairn.info* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-4-page-58.htm>.

<sup>103</sup> Arabesques n°95. Dans : *abes.fr* [en ligne]. 10 octobre 2019. [Consulté le 25 mars 2021]. Disponible à l'adresse : <https://abes.fr/publications/revue-arabesques/arabesques-95/>.

Madeleine Géroutet, variable<sup>104</sup>. Christelle Cheval notait en 2015 un besoin d'informations des chercheurs sur de nouveaux outils tels que les réseaux sociaux de la recherche, les Altmetrics, ainsi qu'un « besoin d'accompagnement du chercheur dans sa stratégie de publication, non sur les aspects scientifiques mais sur les aspects juridiques et techniques », tels que « respect du droit d'auteur, description de métadonnées, compréhension des différents modèles d'affaires (modèles Gold, Green, etc.), archivage des données de recherche<sup>105</sup>. » Etudiant la notion de « service personnalisé, Louis Delespierre décrit quant à lui des services tels que le prêt en bibliothèque (PEB), la suggestion d'achat et la numérisation à la demande, le service de référence et le chat, la réservation de salles, les services dits « facilitateurs » tels que l'élargissement des horaires d'ouverture pour les chercheurs, ou encore les formations personnalisées (veille informationnelle ou formation au logiciel Zotero par exemple)<sup>106</sup>. Louis Delespierre décrit des services aux chercheurs qu'il qualifie d'individualisés, comme le « rendez-vous avec un bibliothécaire ». Tous ces services ont pour finalité de retisser le lien entre la bibliothèque universitaire et les chercheurs.

Les services aux chercheurs en bibliothèque se sont ainsi beaucoup développés au cours des dernières années. L'enquête menée par la Commission Recherche et Documentation de l'ADBU en 2018 a mis en évidence un cœur de missions comprenant la science ouverte, la bibliométrie, le droit d'auteur et l'identité numérique. A côté de ces missions coexistent des services associés tels que les thèses et la formation doctorale, la numérisation et les bibliothèques numériques, l'accompagnement bibliographique, l'acquisition de ressources et la fourniture de documents, la réserve patrimoniale ou encore les archives scientifiques.

L'enquête de l'ADBU met en lumière trois modèles d'organisation pour les Services d'Appui à la Recherche en bibliothèque : « centralisation maximum de fonctions au sein d'un service ou d'un département dédié », « mission chargée de la coordination des services et de l'animation d'un réseau de référents », et intégration de la fonction « service à la recherche » dans « un service ou un département à vocation plus large »<sup>107</sup>. Marie-Madeleine Géroutet note que les Ressources humaines dédiées aux Services d'Appui à la Recherche proviennent la plupart du temps de réaffectations internes : des postes d'agents de catégorie C ou B, jusqu'alors dédiés aux collections peuvent être redéployés vers « la saisie de métadonnées descriptives » ou vers « l'accompagnement au dépôt en archives ouvertes » et à « la création d'identifiants chercheurs ». La création simple de postes ou la réaffectation en provenance d'autres services de l'établissement est possible, notamment sur des missions liées à la bibliométrie. Marie-Madeleine Géroutet note

---

<sup>104</sup> GÉROUDET, Marie-Madeleine. Les services à la recherche au défi de l'organisation. *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Octobre 2019, n° 95, p. 4-5. DOI 10.35562/arabesques.1299. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1299>

<sup>105</sup> *Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ? | Cairn.info* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-4-page-58.htm>.

<sup>106</sup> DELESPIERRE, Louis. *Les services personnalisés aux publics en bibliothèque universitaire, une exigence d'innovation et de transformation : l'exemple des services aux chercheurs - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68907-les-services-personnalises-aux-publics-en-bibliotheque-universitaire-une-exigence-d-innovation-et-de-transformation-l-exemple-des-services-aux-chercheurs>.

<sup>107</sup> GÉROUDET, Marie-Madeleine. Les services à la recherche au défi de l'organisation. *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Octobre 2019, n° 95, p. 4-5. DOI 10.35562/arabesques.1299. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1299>

l'aspect déterminant du soutien des Directions de la Recherche dans ces derniers cas. Il faut souligner que tous les services destinés aux chercheurs ne sont pas intégrés dans les Services d'Appui à la Recherche. La création de ces derniers s'inscrit dans les réorganisations et les refontes d'organigrammes mises en œuvre dans les SCD au cours des dernières années.

Les Services d'appui à la recherche sont des services récents, dont les activités sont amenées à croître. L'enquête menée dans le cadre de ce travail permet d'identifier des configurations variées : à l'université Bordeaux-Montaigne, le service aux chercheurs comprend quatre agents et fait appel ponctuellement à des agents extérieurs au service (pour des formations par exemple)<sup>108</sup>. Le SCD de l'Université de Montpellier ne dispose pas quant à lui de Service d'appui à la recherche structuré mais dispose d'équipes (sur HAL, les données et la bibliométrie) dont les agents dédient une quotité de leur temps de travail à ces missions<sup>109</sup>. Le Service d'appui à la recherche de l'Université de Cergy, qui s'est structuré à l'occasion d'un changement d'organigramme du SCD en 2017 comporte quant à lui treize agents<sup>110</sup>.

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'évolution institutionnelle des universités françaises et l'importance prise par les agences d'évaluation et de financement de la recherche ont fait apparaître des besoins d'administration et de pilotage de la recherche à l'échelle des établissements. Les Directions de la recherche, services apparus au milieu des années 2000 sont le fruit de cette évolution. En lien direct avec les unités de recherche, elles sont un maillon essentiel de la gestion de la recherche au quotidien. Elles sont par ailleurs des services dont les chercheurs sont familiers.

Les bibliothèques universitaires ont elles aussi connu une évolution importante au cours des vingt dernières années. Placées directement sous l'autorité de la présidence des universités, la loi LRU fait d'elles un élément de la stratégie d'établissement et atténue leur statut à part dans l'université. L'émergence des pratiques et des politiques de science ouverte, dont se sont emparées les bibliothèques universitaires constitue par ailleurs une occasion de recréer un lien avec les chercheurs, qui sont de plus en plus demandeurs de soutien sur des questions aux enjeux techniques et juridiques, tels que le dépôt en archive ouverte ou la rédaction d'un plan de gestion de données (PGD).

L'étude des périmètres d'intervention des services aux chercheurs en bibliothèque et des Directions de la recherche fait apparaître une offre de services aux contours variables, avec des domaines qui peuvent concerner simultanément les deux services. L'évaluation par exemple, implique un lien direct avec les unités de recherche, ce qui relève de la Direction de la recherche, mais aussi une visibilité sur l'ensemble des publications des laboratoires, élément pour lequel la bibliothèque est le service le plus apte à répondre, de par sa maîtrise des bases de données et des archives ouvertes. L'évolution des pratiques des chercheurs et des besoins de pilotage à l'échelle des établissements fait donc naître une demande à laquelle aucun service n'est à même de répondre seul. Les différents services des universités sont

---

<sup>108</sup> Entretien avec Julien Baudry

<sup>109</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>110</sup> Entretien avec Ségolène Trapletti

**Première partie : L'ESR : un environnement en evolution et des pratiques renouvelées.**

donc amenés à collaborer afin de satisfaire au mieux les besoins des chercheurs et de la gouvernance. Il nous faut à présent examiner la forme que prend cette collaboration entre structures documentaires et Directions de la recherche dans les universités françaises.

## **DEUXIEME PARTIE. REpondre de Maniere CONJOINTE : FORMES DE COLLABORATION ET MUTUALISATION DE SERVICES.**

---

Les collaborations entre Directions de la recherche et structures documentaires se sont construites en prenant appui sur le contexte préexistant de chaque université. Chaque établissement est en effet doté d'une culture propre, liée à sa taille (le nombre d'unités de recherche), son histoire, parfois faite de regroupements ou de scissions, les disciplines qui y sont représentées et son environnement territorial. Les échanges entre les deux services sont souvent nés d'un besoin ou d'un projet initial, exprimé par les tutelles ou émanant des chercheurs eux-mêmes. A partir de ces premiers jalons, des échanges plus nourris ont pu être construits et formalisés. Les entretiens menés au cours de cette étude permettent de cerner, l'origine des collaborations, leur périmètre, les formes d'organisation qu'elles engendrent, et l'importance de la gouvernance (VP recherche et Commission recherche) dans la mise en œuvre de projets à l'échelle de l'établissement.

### **II.A. DES COLLABORATIONS A DES DEGRES VARIABLES SELON LES ETABLISSEMENTS.**

#### **II.A.1. A l'origine des collaborations.**

Les entretiens menés pour cette étude permettent de dégager les principaux facteurs expliquant l'origine des collaborations entre Directions de la recherche et bibliothèques universitaires. Trois grands domaines peuvent être retenus :

- la nécessité pour le SCD, dans le cadre du déploiement d'une offre de services aux chercheurs, d'avoir une meilleure visibilité de la recherche dans l'université ;
- le travail sur le suivi des doctorats et l'archivage des thèses, qui relève à la fois de la Direction de la recherche pour l'aspect administratif et de la bibliothèque pour le volet archivage et documentation ;
- la mise en place de politiques de science ouverte et plus particulièrement la création de portails-HAL institutionnels, qui nécessitent souvent un concours de la Direction de la recherche et un appui politique.

Questionnés sur l'apport de la collaboration avec la Direction de la recherche, les conservateurs de bibliothèques insistent sur la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble de la recherche dans leur établissement, de connaître les laboratoires et équipes de recherche, et de mieux appréhender l'ensemble du cycle de la recherche. La Direction de la recherche effectue en effet un suivi global du processus de production de la connaissance, depuis le dépôt d'appels à projets jusqu'à la valorisation des résultats de la recherche. Ainsi, pour mettre en place une offre de service à destination des chercheurs, plusieurs conservateurs ont dû se rapprocher de la Direction de la recherche pour disposer d'une vue d'ensemble de l'environnement de recherche de leur établissement. L'exemple de l'Université Polytechnique Hauts-de-France témoigne de ce besoin pour le SCD de mieux

connaître la structuration des unités de recherche : dans cet établissement, la collaboration s'est initiée autour d'un projet de charte de signature unique des publications scientifiques. Ce type de signature normalisée, indiquant la manière de renseigner le nom des chercheurs, leurs unités de recherche de rattachement et leurs tutelles à la fin des publications, est indispensable pour le repérage des publications d'un établissement dans les bases de données. Il présente donc un enjeu stratégique en termes d'évaluation et de *ranking* d'établissement. Dans le cas de l'UPHF, la création de cette charte a nécessité le concours de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, qui met à jour la liste des unités de recherche rattachées à l'établissement. Comme le mentionne le site web de l'université, la charte de signature unique « est le fruit de la collaboration de l'équipe du Département d'Appui à la Recherche du SCD et de la Direction de la Recherche et de la Valorisation »<sup>111</sup>.

A l'université de Nîmes, les contacts entre SCD et Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales se sont noués pour des raisons similaires : Le SCD s'est rapproché de la Direction de la recherche pour répondre à des enquêtes (menées par des étudiants de l'Enssib par exemple) et pouvoir disposer de données précises sur des sujets tels que les structures de recherche, le nombre de chercheurs dans l'établissements ou les thèses en cours<sup>112</sup>. Florence Barré ajoute : « le service recherche, je fais beaucoup appel à ses services et à sa mémoire pour toute une partie gestion des chercheurs et des équipes<sup>113</sup> ».

Si la Direction de la recherche est l'interlocuteur privilégié du SCD pour accéder aux informations concernant l'environnement de recherche dans l'université, elle se fait aussi le relais du SCD pour aller au contact des chercheurs. A l'université de Lorraine, le lien entre Direction de la Documentation (qui ne disposait alors pas de Service d'appui à la recherche) et Direction de la Recherche et de la Valorisation s'est créé à l'occasion d'une vaste opération de rencontre des chercheurs dans les laboratoires impliquant les deux directions et la Direction du numérique. Impulsée par la gouvernance suite à une fusion d'établissements, l'objectif de cette opération était de recueillir les besoins, d'élaborer des réponses aux attentes des chercheurs et de présenter une offre de services en direction de l'ensemble des laboratoires du nouvel établissement fusionné<sup>114</sup>. Cette opération a permis de créer des liens entre les personnels des trois directions qui se sont impliqués lors de visites d'environ 60 laboratoires pendant plusieurs mois. Les liens créés à cette occasion ont perduré.

Autre point de départ des collaborations, la gestion du doctorat et le dépôt des thèses sont souvent mentionnés au cours des entretiens. A l'Université Paris Dauphine, la gestion des thèses a permis d'initier des échanges entre les deux services. Fondées au départ sur une simple transmission des dossiers de thèses par le Service commun recherche et valorisation (SCRV) au SCD pour la mise à disposition des thèses auprès des lecteurs, ces relations se sont intensifiées avec le

---

<sup>111</sup> Charte de signature unique | SCD : Service Commun de la Documentation | Université Polytechnique Hauts-de-France [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.uphf.fr/SCD/charte-de-signature-unique>.

<sup>112</sup> Entretien avec Florence Barré

<sup>113</sup> Entretien avec Florence Barré

<sup>114</sup> Entretien avec Jean-François Lutz

passage au dépôt électronique des thèses<sup>115</sup>. Cette première collaboration entre les deux services s'est avérée fructueuse. Elle a été suivie d'autres projets communs, tels que la mise en place du système d'information recherche de l'université à partir de 2015. A l'université de Lorraine, des collaborations régulières existent aussi autour des projets liés aux thèses. Dans ce dernier cas, c'est la Direction de la recherche qui a pris l'initiative de solliciter la bibliothèque pour mettre en place un dépôt dématérialisé. La Direction de la recherche administre aujourd'hui l'outil ADUM<sup>116</sup> sur lequel travaillent les bibliothécaires en charge du catalogage des thèses<sup>117</sup>.

Le dépôt des thèses dans STAR est aussi mentionné comme projet structurant de la collaboration entre SCD et Direction de la Recherche, des Partenariats et Innovation à l'Université de Nantes. La demande de mise en place du dépôt des thèses dans STAR a émané de la DRPI et a permis de structurer une collaboration avec le Service de la recherche et des études doctorales<sup>118</sup>.

Dernier domaine permettant d'initier la collaboration entre bibliothèque et Direction de la recherche, la science ouverte est régulièrement évoquée au cours des entretiens. La mise en place et l'administration d'un portail HAL, avec ses implications juridiques et techniques, nécessite la plupart du temps le soutien de la Direction de la recherche. Dans le cas de l'université de Nantes, la Direction de la recherche, qui administrait originellement le portail, a délégué au SCD cette fonction, du fait des compétences de la bibliothèque en matière de métadonnées et de structuration de référentiels. Les contacts pris ont alors évolué vers la structuration de projets en lien avec HAL, avec pour objectif le dépôt systématique des publications<sup>119</sup>.

De manière similaire, à l'université de Reims Champagne-Ardenne, le projet de créer un portail HAL-URCA, porté par le SCD depuis 2012, a pu aboutir grâce à un appui politique du Vice-Président numérique et de l'établissement, mais aussi grâce à l'implication de la Direction de la recherche qui a mis en place un comité de pilotage dédié à ce sujet. Cette collaboration a permis la création du portail HAL-URCA en janvier 2018. Comme le souligne Agnès Faller, la Direction de la recherche a permis au SCD dans ce projet de « respecter la voie hiérarchique, c'est-à-dire à [d']institutionnaliser le projet, [de] le faire entrer dans le circuit<sup>120</sup> ». Au-delà de ce rôle d'insertion dans le circuit politique, la Direction de la recherche a effectué un travail de pédagogie auprès des chercheurs et directions d'unités.

La Direction de la recherche apporte par ailleurs dans la gestion de HAL sa connaissance de la structuration de la recherche dans les établissements. A l'université de Nîmes, Florence Barré affirme faire appel à la Direction de la

---

<sup>115</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>116</sup> MORALES, Catherine. ADUM, plus de visibilité pour les doctorants. [www.adum.fr/](http://www.adum.fr/). *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Avril 2017, n° 85, p. 13. DOI 10.35562/arabesques.227. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=227&lang=en?id=227&lang=en> « Adum (Accès doctorat unique et mutualisé) est un outil collaboratif à la disposition des écoles doctorales, établissements, unités de recherche, bibliothèques, et des chercheurs, doctorants et docteurs. Il réunit dans un annuaire en ligne les profils de compétences des doctorants et docteurs. »

<sup>117</sup> Entretien avec Jean-François Lutz

<sup>118</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grangillot

<sup>119</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Granguillot

<sup>120</sup> Entretien avec Agnès Faller

recherche, pour « vérifier l'appellation d'un chercheur, ou bien la date à laquelle il est arrivé à Nîmes, à partir de quand il peut raisonnablement être affilié à l'Université de Nîmes »<sup>121</sup>.

De nouvelles collaborations apparaissent, plus récentes, sur des problématiques liées à la science ouverte, telles que la rédaction de plans de gestion de données. Dans plusieurs établissements, les Directions de la recherche orientent les chercheurs porteurs d'appels à projets vers le SCD pour ce type de demandes. Ces échanges sont parfois source de collaborations plus approfondies.

## II.A.2. Vers un approfondissement des collaborations : science ouverte, bibliométrie et formation.

### *La production d'indicateurs bibliométriques.*

Service dédié au pilotage de la recherche, la Direction de la recherche peut solliciter le SCD pour la production d'indicateurs. La bibliométrie est ainsi un domaine de collaboration souvent mentionné dans l'enquête auprès des SCD. Les rapports d'évaluation des unités de recherche demandés par l'Hcéres, l'enquête IPERU, et plus rarement les enquêtes permettant de créer les classements d'établissements sont les collaborations les plus souvent évoquées.

Les structures documentaires possèdent de longue date une expertise sur les bases de données telles que le *Web of Science*, *Scopus* ou encore *Scival*, qui les positionnent comme service ressource pour la production d'indicateurs ou de listes de publications. Dans deux établissements étudiés, l'UPHF et l'université de Montpellier, les services collaborent sur les problématiques de *ranking* d'universités. L'alimentation des enquêtes donnant lieu à la production des classements, tels que le classement de Shangäi, ou les *Times Higher Education* (THE) fait ainsi l'objet d'échanges à l'université de Montpellier. Dans cet établissement, la DRED envoie régulièrement au SCD la liste actualisée des laboratoires afin que les personnels de bibliothèques puissent mettre à jour l'ensemble des publications signées de l'établissement<sup>122</sup>. De manière similaire, le Service d'appui à la recherche du SCD et le Pôle partenariats et développement de l'université Polytechnique Haut-de-France travaillent en étroite collaboration sur les classements<sup>123</sup>.

La Direction de la recherche fait appel au SCD pour son expertise en matière de bases de données afin de produire des indicateurs tels que Facteur d'impact ou *h-index*. A l'Université de Reims Champagne-Ardenne, le SCD est identifié comme « centre de ressources en bibliométrie » et est régulièrement sollicité par la Directrice du Service Commun de la Recherche en Santé et par la Direction de la recherche et de la valorisation pour effectuer des extractions de bases de données telles que *Scopus*. Les enjeux liés au rayonnement de l'établissement et aux classements n'entrent en revanche pas dans le périmètre des collaborations, la DRV ayant recruté une bibliomètre spécialisée sur ces questions<sup>124</sup>.

---

<sup>121</sup> Entretien avec Florence Barré

<sup>122</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>123</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>124</sup> Entretien avec Agnès Faller

L'administration d'archives institutionnelles fournit au SCD de nouveaux outils permettant d'interagir avec la Direction de la recherche et les laboratoires sur les problématiques liées à l'évaluation de la recherche et la production d'indicateurs. L'administration d'archives ouvertes permet par exemple au SCD d'extraire des listes de publications pour les rapports d'évaluation de l'Hcéres. A l'université de Montpellier, le SCD utilise l'outil ExtrHAL pour transmettre des listes de publications à la Direction de la Recherche et des Études doctorales, qui assure ensuite le lien avec l'Hcéres et les unités de recherche<sup>125</sup>. Plusieurs conservateurs de bibliothèques soulignent le fait que les archives ouvertes, et HAL en particulier, sont perçues par les Directions de la recherche comme des outils permettant de produire des indicateurs et d'avoir une vision d'ensemble de la production scientifique d'un établissement. Les archives ouvertes viennent de plus pallier certains manques des bases de données : Laure Lefrançois fait ainsi remarquer que le *Web of Science* ne référence pas l'intégralité des disciplines, la partie droit et économie y étant par exemple mal représentée<sup>126</sup>.

Il faut noter que l'utilisation de HAL comme bibliographie de référence des unités de recherche dans certains établissements pour des opérations d'évaluation a eu pour conséquence une forte augmentation du nombre de dépôts dans l'archive institutionnelle. La création de portails HAL et plus généralement d'archives ouvertes institutionnelles dans les universités conduit à identifier davantage qu'auparavant les SCD comme interlocuteurs pour la production d'indicateurs en matière de publications. MéliSSa Defond note ainsi un basculement de ces missions de la DRV vers le SCD avec la production de rapports statistiques sur les publications suite à la création du portail HAL-UPHF<sup>127</sup>.

La réponse à l'enquête IPERU (Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire) de l'Hcéres<sup>128</sup> fait souvent l'objet d'un partage des tâches entre SCD et Direction de la recherche. Cette enquête dont la vocation est de contribuer au pilotage des établissements et « à la production d'indicateurs pour les documents budgétaires préparés par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) » comporte trois grands volets d'indicateurs : les publications, les brevets et la participation aux projets du programme cadre d'Union Européenne. La répartition des champs à remplir varie selon les établissements étudiés. Le mode de fonctionnement le plus couramment adopté consiste à confier la partie « brevets » à la Direction de la recherche et la partie « publications » aux SCD. A l'université de Limoges, la directrice du Pôle recherche assure le lien avec l'Hcéres et valide « le précochage » et la « prérentrée des adresses ». Le SCD, de par son expertise sur l'utilisation des bases de données, prend en charge les vérifications concernant les publications<sup>129</sup>. A l'université Bordeaux-Montaigne, le SCD remplit la partie « publications », la Direction de la recherche ayant en charge la partie « brevet »<sup>130</sup>. L'Université Polytechnique Haut-de-France, a adopté une organisation similaire, avec une spécificité : la partie « brevets » de

---

<sup>125</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>126</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>127</sup> Entretien avec MéliSSa Defond

<sup>128</sup> Programme IPERU. Dans : *Hcéres* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.hceres.fr/fr>.

<sup>129</sup> Entretien avec Julie Floreani

<sup>130</sup> Entretien avec Julien Baudry

l'enquête est remplie par un service extérieur à la Direction de la recherche, le Pôle Partenariats et Développement<sup>131</sup>. D'autres formes d'organisation entre SCD et Directions de la recherche existent pour la réponse à l'enquête IPERU. Certains établissements optent pour un partage des Pôles ou unités de recherche. A l'université de Reims Champagne-Ardenne, le SCD remplit l'enquête pour un Pôle de recherche<sup>132</sup>, alors qu'à l'université Polytechnique Haut-de-France, la responsable adjointe du département d'appui à la recherche effectue le repérage des publications pour l'ensemble des laboratoires, à l'exception d'une unité de recherche en cotutelle avec l'université de Lille, dont le repérage est effectué par une personne de la Direction de la recherche et de la valorisation<sup>133</sup>. D'autres établissements n'ont pas mis en place de collaboration sur l'enquête IPERU : à l'université Paris-Dauphine, la Direction du soutien à la recherche prend en charge la réponse à l'ensemble de l'enquête et transmet les informations au SCD.

La bibliométrie est parfois absente des collaborations entre SCD et Directions de la recherche. Cette absence peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la bibliométrie n'entre pas toujours dans le périmètre de compétences de la Direction de la recherche. Ainsi, à l'université d'Orléans, la Direction Recherche et Partenariats (DRP) a un périmètre centré sur la gestion des contrats de recherche et n'inclut pas dans son champ de compétences la bibliométrie. Il en découle une absence de collaborations sur ce sujet avec le SCD<sup>134</sup>. Très souvent, la Direction de la recherche assure seule la production d'indicateurs bibliométriques, sans avoir recours au SCD.

### *L'aide au montage de projets*

Plusieurs Directions de la recherche collaborent avec les structures documentaires de leur établissement pour soutenir les chercheurs et des unités de recherche dans le montage de projets. A l'université de Montpellier, le SCD et la DIPA (Direction de l'innovation et des partenariats) travaillent conjointement sur ces questions, le SCD intervenant en soutien par des formations et une assistance à la rédaction de Plans de gestion des données. Initiée par des interventions ponctuelles du SCD sur la réponse aux exigences en matière de science ouverte des organismes financeurs, cette collaboration s'est concrétisée par la rédaction en décembre 2020 d'un modèle de Plan de gestion des données<sup>135</sup> de l'Université de Montpellier<sup>136</sup>. Le SCD assure donc un appui sur le volet science ouverte de la rédaction des réponses aux appels à projets, la DIPA ayant en charge l'interface avec les chercheurs et l'identification des porteurs de projet (ANR, Europe, etc.). Une collaboration sur les projets (européens et ANR) s'est aussi structurée à l'université Paris-Dauphine. La personne de la Direction du soutien à la recherche en charge des projets fait le lien entre les chercheurs et le SCD qui apporte une expertise sur la question des données de la recherche. Cette collaboration a aussi donné lieu à la

---

<sup>131</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>132</sup> Entretien avec Agnès Faller

<sup>133</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>134</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>135</sup> Données de la recherche. Dans : *Les Bibliothèques Universitaires* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr/science-ouverte/donnees-de-la-recherche/>.

<sup>136</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

rédaction d'un modèle de plan de gestion de données, validé par le Conseil scientifique de l'établissement<sup>137</sup>. Les collaborations sur l'aide au montage et suivi des projets de recherche sont encore récentes. Le SCD, lorsqu'il est sollicité, intervient « en bout de course », sur des aspects précis, le plus souvent liés à son expertise en matière de science ouverte<sup>138</sup>.

### ***La mise en œuvre des politiques de science ouverte, l'administration du portail HAL, la politique éditoriale.***

Dans de nombreux établissements étudiés, SCD et Directions de la recherche échangent régulièrement sur la mise en œuvre des politiques de science ouverte. La plupart des universités étudiées dans le cadre de cette étude se sont dotées d'un portail HAL institutionnel, qui peut dans certains cas être coadministré par les deux services. L'université de Montpellier a adopté cette organisation : le portail y est administré par la cheffe du service valorisation de la DRED et par une conservatrice des bibliothèques du côté du SCD. La Direction de la recherche et des études doctorales a en charge le versant référentiel structures (liste des laboratoires, changements de noms, etc.). Le SCD intervient quant à lui sur le dépôt des publications, le référencement et la formation des chercheurs. Cette organisation implique une personne de la DRED et l'équivalent de 4 ETP au SCD<sup>139</sup>.

Dans d'autres établissements, la Direction de la recherche a porté financièrement et politiquement la mise en place du portail mais en délègue ensuite l'administration au SCD. A l'université de Nantes, le portail HAL, qui était auparavant administré par un ancien Vice-Président recherche, est désormais totalement géré par le SCD, la DRPI ayant donné son accord pour déléguer cette fonction<sup>140</sup>. L'université d'Orléans a adopté une répartition des responsabilités similaire : la Direction de la Recherche et du Partenariat (DRP) a pris en charge financièrement le ticket d'entrée auprès du CCSD pour la mise en place du portail, qui est désormais entièrement administré par une équipe du SCD<sup>141</sup>. Le financement du portail, qui doit évoluer en 2022 (avec la mise en place d'une cotisation annuelle), fait l'objet d'une collaboration entre SCD, DRP et Vice-Présidence Recherche, ces derniers devant signer une convention ainsi que les conditions générales d'utilisation (CGU) du portail. La Direction de la recherche est donc sollicitée pour les relations avec le CCSD, le SCD ayant en charge l'administration courante.

A l'université Bordeaux-Montaigne, une répartition des rôles a été formalisée autour de la mise en œuvre de la science ouverte : le SCD assure toutes les missions qui ont trait à la voie verte de l'*Open access*, c'est-à-dire au dépôt dans HAL. La Direction de la recherche prend quant à elle en charge les problématiques liées aux questions éditoriales<sup>142</sup>.

Des collaborations existent sur l'édition de revues. A l'université de Lille, la politique éditoriale est portée par la Direction de la valorisation de la recherche depuis la fusion de l'Université. Ce domaine fait l'objet d'une collaboration avec le

---

<sup>137</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>138</sup> Entretien avec Julie Floreani

<sup>139</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>140</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>141</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>142</sup> Entretien avec Julien Baudry

SCD qui est associé dans le cadre d'un groupe de travail élaboré sous pilotage de la Vice-Présidente Valorisation. Ce groupe a notamment élaboré la politique éditoriale de l'Université, qui a clarifié les services offerts aux revues et les engagements de ces dernières. Le SCD intervient en particulier sur deux axes : le signalement et la diffusion des revues, dont il porte la responsabilité<sup>143</sup>.

### *Collaborer sur la formation doctorale et la gestion des thèses.*

Le SCD, dans la plupart des établissements étudiés, intervient dans la formation doctorale, qui représente une obligation dans le cursus des doctorants. Selon les établissements, la Direction de la recherche a ou non en charge le catalogue des formations. L'offre de formation peut être gérée par un service dédié de la Direction de la recherche, tel que le « Service d'appui au Collège Doctoral, Formation et Insertion professionnelle », dépendant de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED) à l'université de Montpellier. La Direction de la recherche se fait alors le relais de l'offre de formation proposée par le SCD auprès des doctorants. Dans d'autres établissements, la formation doctorale échappe au périmètre d'intervention de la Direction de la recherche et est gérée directement par les Ecoles doctorales : à l'Université Polytechnique Hauts-de-France, les formations sont proposées aux doctorants par l'Ecole doctorale UPHF<sup>144</sup>. De même, à l'université Reims Champagne-Ardenne, le SCD interagit pour cette mission avec les quatre écoles doctorales rattachées à l'université (une par Pôle d'application). La DRV n'intervient qu'en appui, pour valoriser les formations proposées par le SCD (notamment en les rendant obligatoires dans le cursus des doctorants)<sup>145</sup>.

L'université Bordeaux-Montaigne présente une répartition des tâches différente : l'école doctorale unique nommée « Montaigne-Humanités » y est récemment devenue indépendante de la Direction de la recherche. Une répartition des missions a été opérée entre SCD et Direction de la recherche : le SCD assure la formation doctorale en lien avec l'école doctorale, le personnel IST de la Direction de la recherche prenant en charge la formation des enseignants-chercheurs.

Dans d'autres établissements, la formation doctorale fait partie du périmètre de la Direction de la recherche. C'est par exemple le cas à l'université de Lorraine où la Direction de la recherche et de la valorisation possède une sous-direction des Etudes doctorales, ce qui permet dans cette université une étroite collaboration entre DRV et SCD sur la formation doctorale. Le projet de refonte de l'offre de formation pour la rentrée universitaire 2019 a donné l'occasion aux deux services de redéfinir les contenus, la structuration de l'offre et ses modules. La DRV a apporté dans ce projet une expertise sur le suivi de la formation doctorale, les bibliothécaires apportant leur savoir-faire en matière de construction des formations. Cette redéfinition de l'offre de formation a vu sa traduction concrète par l'augmentation du nombre d'inscrits. Le SCD est par ailleurs invité régulièrement à présenter ses

---

<sup>143</sup> Echanges avec Marie-Madeleine Géroudet (mail)

<sup>144</sup> *Ecole doctorale UPHF | Université Polytechnique Hauts-de-France* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 23 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.uphf.fr/ecoles-doctorales>.

<sup>145</sup> Entretien avec Agnès Fallier

formations lors de la journée de rentrée des doctorants et lors de séminaires doctoraux<sup>146</sup>.

La gestion du doctorat prend appui sur des outils communs à la Direction de la recherche et au SCD. ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé) est un « outil collaboratif à la disposition des écoles doctorales, établissements, unités de recherche, bibliothèques et des chercheurs, doctorants et docteurs »<sup>147</sup>. Cet outil, qui permet de gérer l'ensemble du cycle de la thèse, est utilisé à la fois par les personnels de Direction de la recherche et par les personnels de bibliothèques. A l'université de Lorraine, ADUM est administré par le Service des études doctorales de la DRV et par les bibliothécaires en charge du catalogage des thèses dans STAR. La collaboration entre DRV et SCD s'est intensifiée dans cet établissement avec la transition du dépôt physique des thèses vers un dépôt dématérialisé. L'utilisation d'ADUM, dont s'est doté l'université d'Orléans, permet aux personnels de bibliothèques de partager des documents avec les écoles doctorales et la Direction de la recherche et d'avoir une vue précise sur les soutenances faites et soutenances à venir<sup>148</sup>.

### II.A.3. Exemples de collaborations plus rares : la mission documentaire.

Si la documentation physique est rarement citée au cours des entretiens, plusieurs établissements contactés au cours de l'enquête affirment avoir construit des collaborations entre services sur des problématiques liées aux ressources électroniques. L'université de Strasbourg est l'établissement où cette collaboration a été la plus développée. Certaines disciplines fortement représentées dans cet établissement (chimie et sciences de la vie par exemple) sont très dépendantes des ressources électroniques. Ces dernières représentent 75 à 80% des dépenses documentaires du SCD. Le SCD, qui a fait face à des difficultés budgétaires à partir de 2021, a dû prendre la décision de désabonner certaines ressources. Les premières décisions de désabonnements, qui nécessitaient un appui politique, ont été validées par le Vice-Président Recherche de l'université. Suite à ce précédent, une commission documentation électronique a été mise en place, associant Vice-Présidence recherche, SCD, et représentants des enseignants-chercheurs des grandes disciplines représentées dans l'établissement, afin d'arbitrer sur les questions d'abonnements, désabonnements et négociations avec les grands éditeurs commerciaux. La Direv s'est fortement impliquée dans ce projet, se faisant le relais de cette commission auprès des communautés de chercheurs et enseignants-chercheurs<sup>149</sup>.

Des collaborations sur la mission documentaire existent aussi à l'université d'Orléans : les questions liées à la gratuité du Prêt entre bibliothèques (PEB) pour les doctorants ou à la sélection des ressources numériques, ont fait l'objet

---

<sup>146</sup> Entretien avec Jean-François Lutz

<sup>147</sup> MORALES, Catherine. ADUM, plus de visibilité pour les doctorants. [www.adum.fr/](http://www.adum.fr/). *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Avril 2017, n° 85, p. 13. DOI 10.35562/arabesques.227. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=227&lang=en?id=227&lang=en>

<sup>148</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>149</sup> Entretien avec Adeline Régé

d'échanges entre SCD et DRP dans cet établissement<sup>150</sup>, sans donner lieu à une formalisation aussi poussée qu'à l'université de Strasbourg.

#### II.A.4. Des outils au service de la collaboration et du pilotage de la recherche : référentiels et systèmes d'information recherche.

Les Directions de la recherche utilisent des outils pour piloter la recherche. Plusieurs établissements ont développé ou mis en place des Systèmes d'information recherche. Les SI recherche, tels que les définit Renaud Délémontez peuvent « collecter de multiples informations », en « s'appuyant sur des référentiels », « lier ces données entre elles pour leur donner du sens ». Ils sont utilisés en vue d'un double objectif : « suivre l'activité de recherche au sein d'un établissement et « souligner les réseaux de collaborations scientifiques »<sup>151</sup>. Ces outils, qui permettent notamment de suivre la carrière des enseignants-chercheurs et de produire des statistiques pour alimenter des rapports, sont parfois utilisés de manière conjointe par les personnels de Direction de la recherche et par ceux des bibliothèques. Parmi les établissements étudiés dans le cadre de ce travail, trois se sont dotés à ce jour d'un SI recherche ou sont en train d'en mettre un en place.

L'outil choisi par l'université Paris-Dauphine est ACADEM, de la société RimaOne. La mise en place de ce SI recherche a fait l'objet d'un projet dont la gestion a été confiée à la Direction des systèmes d'information, en association avec le SCD et le Service Commun Recherche et Valorisation. Le SI recherche est composé de plusieurs onglets, avec des fiches pour chaque chercheur, comportant des éléments de carrière : activités d'enseignement, activité de recherche et activités de gestion de contrats de recherche. L'outil permet l'extraction de statistiques en vue de l'édition de rapports (Hcéres par exemple)<sup>152</sup>. Le SI recherche comporte un onglet dédié aux publications, qui alimente l'archive ouverte institutionnelle de l'établissement, BIRD<sup>153</sup>. Un connecteur entre le SI recherche et BIRD, permet le transfert des publications déposées dans BIRD, puis dans HAL<sup>154</sup>. Les publications apparaissent alors dans une partie spécifique du site de l'université : la cvthèque.

Le développement d'un SI recherche a été un projet structurant de la relation entre Direction des bibliothèques (DiBISO) et DRV à l'université de Paris-Saclay. Lors de la création de la COMUE, il était nécessaire d'effectuer « des alignements et des définitions de structures », « indépendamment des établissements du périmètre » du regroupement, pour permettre la signature des ressources<sup>155</sup>. La DiBISO a ainsi fait le choix de mettre en place l'outil Bibliolabs, qui permet d'identifier l'ensemble des laboratoires (au nombre de 275 dans cet établissement).

---

<sup>150</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>151</sup> DÉLÉMONTEZ, Renaud. *Bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : nouveaux outils, nouveaux rôles ? (Les) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/67434-les-bibliotheques-universitaires-face-aux-systemes-d-information-recherche-nouveaux-outils-nouveaux-roles>. p.36

<sup>152</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>153</sup> DÉLÉMONTEZ, Renaud. *Bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : nouveaux outils, nouveaux rôles ? (Les) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/67434-les-bibliotheques-universitaires-face-aux-systemes-d-information-recherche-nouveaux-outils-nouveaux-roles>.

<sup>154</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>155</sup> Entretien avec Julien Sempéré

Ce projet a été l'occasion d'un partenariat avec le Pôle de la DRV en charge des systèmes d'information. L'outil Bibliolabs, qui intègre RNSR, identifiants structure et données administratives des unités de recherche a fait l'objet d'une co-construction avec la DRV. Le SI recherche de l'université de Paris-Saclay comprend à ce jour deux sous-ensembles : l'un est administré par la DiBISO et permet le suivi des appels à projet européens. Il offre au « Pôle Europe » une visibilité sur les financements européens sur l'ensemble du périmètre de l'université, ainsi que sur les financements et les jeux de données liés à ces financements. Un développement similaire du SI recherche pour le volet ANR est à ce jour à l'état de projet. Un autre sous-ensemble du SI recherche est administré par la DRV et permet la gestion des contrats de recherche. Le projet à terme pour les deux directions serait d'interconnecter les deux sous-ensembles du SI recherche<sup>156</sup>.

L'université de Lorraine est l'un des deux sites pilotes (avec l'université de Clermont-Auvergne) du projet CAPLAB, porté par l'Amue<sup>157</sup>. Cet outil, qui « a pour vocation de s'afficher comme une des briques d'un CRIS français », s'adresse à plusieurs publics, décrits par Renaud Delemontez : « les chercheurs pour la gestion quotidienne, les services centraux pour le pilotage, les administratifs de la recherche pour les relations avec les financeurs et agences d'évaluation »<sup>158</sup>. A l'université de Lorraine, le SCD est intégré au projet CAPLAB, une agente BIATSS ayant la fonction de cheffe de projet. CAPLAB est actuellement en attente de mise en œuvre opérationnelle<sup>159</sup>.

Les Systèmes d'information recherche prennent appui sur des référentiels, qui sont les outils de travail quotidien des Directions de la recherche et qui peuvent faire l'objet d'interconnexions avec les outils utilisés par le SCD. A l'université de Strasbourg, la Direv et la Direction des ressources humaines alimentent le référentiel des personnes et le référentiel des structures de l'établissement. Ces deux référentiels sont ensuite connectés à UnivOAK, archive ouverte de site commune à l'université de Strasbourg, l'université de Haute-Alsace, l'INSA de Strasbourg et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bnu). Toutes les informations présentes dans UnivOAK concernant la structuration des unités de recherche et les équipes de recherche viennent du référentiel alimenté par la DRH et la Direv. Toute restructuration d'une unité de recherche est donc automatiquement répercutée dans l'archive ouverte. UnivOAK est un outil dédié au pilotage de la recherche, puisqu'il est utilisé pour les rapports d'activité et les évaluations de l'Hcéres<sup>160</sup>.

De manière générale, les SCD possèdent une expertise sur les référentiels de personnes (en particulier IdRef), alors que les Directions de la recherche travaillent essentiellement sur les référentiels de structures comme le Répertoire national des structures de recherche (RNSR). A l'université de Bordeaux-Montaigne, la mise à jour des référentiels IdRef et RNSR fait l'objet d'une collaboration et d'une

---

<sup>156</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>157</sup> *Caplab + Présentation le 1er février 2022 + la gestion d'AAPi réels est lancée !* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.amue.fr/recherche/metier/articles/article/caplab-presentation-le-1er-fevrier-2022-la-gestion-daapi-reels-est-lancee/>.

<sup>158</sup> DÉLÉMONTEZ, Renaud. *Bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : nouveaux outils, nouveaux rôles ? (Les) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/67434-les-bibliotheques-universitaires-face-aux-systemes-d-information-recherche-nouveaux-outils-nouveaux-roles>. p.70

<sup>159</sup> Entretien avec Jean-François Lutz

<sup>160</sup> Entretien avec Adeline Régé

coordination entre les deux services. Un travail régulier est mené pour que les identifiants auteurs et structures présents dans l'annuaire de l'université soient complets, et qu'ils puissent par la suite alimenter le référentiel IdRef<sup>161</sup>.

## **II.B. LES FORMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DE REPARTITION DES RESPONSABILITES ENTRE STRUCTURES DOCUMENTAIRES ET DIRECTIONS DE LA RECHERCHE.**

### **II.B.1. Une collaboration à un ou plusieurs niveaux hiérarchiques.**

Selon les établissements étudiés, la collaboration entre structure documentaire et Direction de la recherche implique uniquement les directions de services, qui font ensuite « redescendre » les informations, ou fait l'objet d'un travail commun à plusieurs niveaux hiérarchiques, pouvant impliquer des agents de toutes catégories (des catégories C aux directions de services). La collaboration peut prendre la forme d'échanges formalisés (par le biais de réunions à dates régulières), se construire selon les projets en cours, ou faire l'objet d'échanges informels (par mails ou échanges en visioconférence).

#### *Un échange régulier entre responsables de services.*

L'échange direct entre responsables de services, première des configurations observées, est mise en œuvre à l'université de Cergy. Direction du SCD et responsable du Service d'appui à la recherche sont ainsi en contact direct avec la directrice de la DRV, seule interlocutrice régulière du SCD à la DRV<sup>162</sup>. A ces échanges viennent s'ajouter des contacts ponctuels de personnels du SCD avec les gestionnaires des thèses ou la responsable de formations. Un fonctionnement similaire a été adopté à l'université de Reims Champagne-Ardenne, où la collaboration repose sur des échanges entre directeurs ou responsable du Service aux chercheurs, qui font ensuite circuler les informations<sup>163</sup>. A l'université Polytechnique Hauts-de-France, la collaboration existait entre responsable du Département d'appui à la recherche et personnels de la cellule ingénierie de projets de la Direction de la recherche. Ces derniers ont été redéployés au gré d'une restructuration vers le nouveau pôle créé pour gérer les projets de recherche : le Pôle Partenariats et Développement. Depuis ce changement d'organisation, des liens directs ont été noués avec le directeur de la DRV<sup>164</sup>. A l'université de Bordeaux-Montaigne, le Responsable des services aux chercheurs du SCD assure là encore l'essentiel des liens directement avec la Direction de la recherche. Il dispose de trois interlocuteurs réguliers, parmi lesquels la Directrice de la recherche qui participe une fois par mois à des réunions impliquant le SCD. Il est aussi en contacts réguliers avec la responsable administrative et financière de la Direction de la recherche, pour

---

<sup>161</sup> Entretien avec Julien Baudry

<sup>162</sup> Entretien avec Ségolène Trapletti

<sup>163</sup> Entretien avec Agnès Fallier

<sup>164</sup> Entretien avec Mélissa Defond

les sujets liés aux campagnes d'évaluation Hcéres et pour les dépenses liées aux projets de recherche<sup>165</sup>.

*Des échanges fréquents entre responsables de services, complétés par des collaborations à des niveaux hiérarchiques inférieurs.*

Les entretiens menés font apparaître une deuxième configuration, fondée sur des échanges fréquents entre responsables de services, auxquels vient s'adjoindre une collaboration d'une intensité moindre à un niveau hiérarchique inférieur. A l'université de Montpellier, la collaboration repose sur un nombre d'interlocuteurs restreints qui assurent la transmission des informations dans leurs services respectifs. La personne chargée de mission d'appui à la recherche assure le lien avec la directrice de la DRED et la responsable du service indicateurs et pilotage de la recherche à la DRED<sup>166</sup>. Un deuxième niveau de collaborations implique trois équipes (HAL, données de la recherche et bibliométrie) constituées d'agents rattachés hiérarchiquement aux différents pôles du SCD (qui ne dispose pas de Service d'appui à la recherche structuré). Les agents de ces équipes collaborent avec la DRED et la DIPA au moyen d'adresses génériques associant SCD et DRED pour HAL, et SCD et DIPA pour les données. Des réunions mensuelles associant DRED, DIPA et SCD complètent ces échanges réguliers.

*Des collaborations à plusieurs niveaux hiérarchiques.*

Enfin, dans certains établissements, une logique de collaborations à plusieurs niveaux hiérarchiques a été adoptée. L'archivage des thèses est le domaine de collaboration qui implique le plus souvent des agents BIBAS ou magasiniers. Ces collaborations, qui sont souvent anciennes, se sont fluidifiées avec la mise en place dans la plupart des établissements de procédures dématérialisées du traitement des thèses. La communication entre services de documents essentiels pour la diffusion de la thèse, tel que le PV de soutenance ou les recommandations du jury sur la version de la thèse à diffuser, est aujourd'hui dématérialisée. La dématérialisation des communications avec la DRP a été adoptée à Orléans en 2016 : des échanges de fichiers numériques ont ainsi succédé à la transmission de courriers internes, ce qui permet aujourd'hui à ces procédures d'être entièrement gérées par des agents de catégorie B, en lien avec les secrétariats de la Direction de la recherche. A ces contacts viennent s'ajouter des échanges réguliers relativement informels par Teams entre responsable de la cellule d'appui à la recherche du SCD, responsable administrative de la DRP, les trois secrétaires des écoles doctorales et les deux BIBAS du SCD en charge du signalement des thèses<sup>167</sup>. A l'université de Nantes, le dépôt des thèses dans STAR fait aussi l'objet d'une collaboration impliquant un BIBAS correspondant STAR, qui assure un lien direct avec la DRPI, et un magasinier venant en appui sur la saisie des notices. La DRPI a accompagné le SCD

---

<sup>165</sup> Entretien avec Julien Baudry

<sup>166</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>167</sup> Entretien avec Pascale Solon

pour mettre en place la procédure de dépôt électronique et structurer la relation avec les scolarités<sup>168</sup>.

Des collaborations à niveaux hiérarchiques multiples peuvent exister sur des domaines autres que les thèses. La science ouverte peut ainsi faire l'objet d'échanges entre équipes : à l'université de Strasbourg, les agents de l'équipe « publications » et de l'équipe « données de la recherche » sont en contacts quotidiens avec la Direv et le PUI (Pôle unique d'ingénierie)<sup>169</sup>.

Enfin, il faut noter qu'outre le directeur du SCD, la collaboration entre structure documentaire et Direction de la recherche peut impliquer des agents hors Service d'appui à la recherche : à l'université de Nantes, la formation des doctorants est assurée par le département formation du SCD, le département d'appui à la recherche ayant en charge la formation des enseignants-chercheurs<sup>170</sup>.

La crise sanitaire a par ailleurs permis d'intensifier les relations dans certains établissements, par l'utilisation accrue d'outils de travail à distance : à l'université d'Orléans, de nouveaux canaux d'échanges ont été mis en place entre SCD et DRP (outils de visioconférence, tchat), de sorte que les échanges et prises de rendez-vous se font de manière plus fluide qu'auparavant<sup>171</sup>.

## II.B.2. Fréquence et formalisation des collaborations.

Directions de la recherche et bibliothèques ont des échanges plus ou moins formalisés, qui prennent parfois la forme de réunions à échéance régulière. A l'université de Cergy, des points d'information ou des échanges sont organisés en visioconférence au minimum une fois par mois, parfois plus souvent, selon les dossiers en cours. La collaboration n'est pas formalisée, elle dépend des projets et besoins courants<sup>172</sup>. A l'université Paris-Dauphine, où les relations sont plus intenses, les échanges ont lieu tous les quinze jours, voire toutes les semaines<sup>173</sup>. A l'université de Strasbourg, un point d'information informel entre directrice du SCD, directeur de la Direv et responsable du Pôle appui à la diffusion de la recherche au sein du SCD a lieu deux fois par trimestre<sup>174</sup>. A l'université de Bordeaux-Montaigne, des échanges hebdomadaires ont lieu entre responsable des services aux chercheurs du SCD et personnel IST de la Direction de la recherche. Des réunions plus formelles ont lieu une fois par mois, réunissant direction du SCD, directrice de la recherche et Vice-Président Recherche ou Vice-Président numérique en fonction des sujets. Enfin, à l'université Polytechnique Hauts-de-France, les échanges entre Service d'appui à la recherche du SCD et Pôle Partenariats et Développement sont très fréquents (plusieurs fois par semaine), ceux avec la DRV ayant baissé en intensité suite à la réorganisation qui a donné lieu à la création du Pôle<sup>175</sup>.

---

<sup>168</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>169</sup> Entretien avec Adeline Régé

<sup>170</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>171</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>172</sup> Entretien avec Ségolène Trapletti

<sup>173</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>174</sup> Entretien avec Adeline Rege

<sup>175</sup> Entretien avec Mélissa Defond

Il faut souligner que les collaborations sont souvent le fait de personnes et reposent sur la bonne entente et compréhension entre les interlocuteurs des deux services. A l'université d'Orléans, le recrutement par la DRP d'une agente contractuelle ayant travaillé précédemment au SCD a facilité les relations entre les deux services<sup>176</sup>.

Dans les établissements étudiés, des degrés variés de formalisation des collaborations apparaissent. L'université de Lille offre un des exemples les plus aboutis d'une réflexion sur le partage des responsabilités entre SCD et Direction de la valorisation de la recherche. La fusion de l'université de Lille au premier janvier 2018 s'est traduite par une reconfiguration des services, dont la Direction de la valorisation de la recherche. Un travail conjoint avec le SCD a permis de formaliser le cadre de la collaboration : des modalités de pilotage ont été définies pour chaque domaine impliquant les deux services. La bibliométrie fait ainsi l'objet d'une gouvernance conjointe entre SCD et Direction de la valorisation. Le volet référentiels (IdRef, AuréHAL et Orcid) relève du SCD. Le SCD et le VP recherche ont en charge le pilotage de l'archive ouverte LilloA ; un comité de pilotage sur ce dossier associe la Direction de la valorisation. Les revues sont quant à elles pilotées par la Direction de la valorisation, le SCD intervenant pour le volet numérisation rétrospective et référencement. Enfin, le SCD coordonne la question des données de recherche, la Direction de la valorisation intervenant pour la valorisation des jeux de données diffusés<sup>177</sup>.

Peu d'établissements ont à ce point formalisé les collaborations entre bibliothèques et Directions de la recherche. Les groupes projets auxquels participent les deux services permettent souvent une répartition plus aboutie des responsabilités.

### **II.B.3. Collaborer en mode projet : groupes de travail et commissions.**

Parallèlement aux échanges réguliers, les structures documentaires et Directions de la recherche sont souvent amenées à collaborer au sein de groupes projets ou groupes de travail, impliquant parfois la gouvernance ou d'autres services des établissements auxquels ils appartiennent. De fait, la bibliothèque est de plus en plus impliquée dans des groupes de travail à l'échelle de l'établissement, en particulier lorsque ces projets concernent la science ouverte.

La mise en place d'un portail HAL institutionnel est ainsi souvent supervisée par un comité de pilotage impliquant SCD et Direction de la recherche. C'est le cas par exemple à l'université de Reims Champagne-Ardenne, où le portail HAL-URCA a été porté par un comité de pilotage associant SCD, DRV, Vice-présidents recherche, Vice-président numérique, ainsi que deux enseignants chercheurs<sup>178</sup>.

Les groupes de travail créés pour la mise en place de portails HAL institutionnels peuvent par la suite être pérennisés sous la forme de groupes de réflexion sur la science ouverte : à l'université de Montpellier, le SCD est devenu direction pilote d'un groupe inter-directions auquel participent Vice-Président délégué à la science ouverte, DRED (représentée par la cheffe du service valorisation de la recherche), DIPA, Direction des systèmes d'information et du numérique et où

---

<sup>176</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>177</sup> Echange avec Marie-Madeleine Géroutet (mail)

<sup>178</sup> Entretien avec Agnès Fallier

intervient ponctuellement le DPO de l'université. Ce groupe, qui se réunit mensuellement, est né de collaborations antérieures entre les DRED, DSIN et SCD relatives à la mise en place du portail HAL et aux données de la recherche<sup>179</sup>.

Une fois les portails HAL créés, des groupes de travail peuvent porter sur l'accompagnement des chercheurs au dépôt dans l'archive institutionnelle : à l'université de Nantes un groupe de travail coanimé par la DRPI et le SCD et opérationnel de 2017 à 2019 s'est donné pour mission de réaliser un état des lieux avec les unités de recherche sur les pratiques de dépôt dans HAL (quels freins, quels besoins d'accompagnement, etc.). Ce groupe de travail associait trois personnes du SCD (dont les administratrices du portail HAL), un enseignant-chercheur pour le pilotage scientifique de la mission et une personne de la DRPI en charge de missions d'appui au pilotage, dont le rôle dans le groupe consistait en la construction d'indicateurs.<sup>180</sup>

Des groupes inter-services sont parfois créés pour réfléchir sur l'appui aux projets et notamment sur la question des données de la recherche. A l'université de Limoges, un groupe intitulé « cellule d'appui aux projets » associant Pôle Recherche, responsable du service d'informatique documentaire et de soutien à la recherche, et Vice-Présidente déléguée à la science ouverte, a pour but de construire une réflexion sur les attentes des chercheurs relatifs à leurs projets de recherche (notamment pour la rédaction de Plans de gestion des données). L'objectif de cette cellule est de coordonner différentes initiatives existant à l'échelle de l'université.<sup>181</sup>

De manière générale, les structures documentaires animent dans de nombreux établissements des groupes ou cellules de réflexion sur la science ouverte. Il faut néanmoins souligner que les Directions de la recherche occupent une place dans ces groupes qui varie selon les établissements, allant du pilotage à de simples interventions ponctuelles. A l'université de Paris-Dauphine ou encore à l'université de Strasbourg, SCD et Directions de la recherche participent régulièrement à des groupes de réflexion sur cette thématique. En revanche, à l'université de Paris-Saclay, la DRV n'intervient que ponctuellement dans le comité de pilotage sur la science ouverte, ce sujet relevant du périmètre de la DiBISO.<sup>182</sup>

Les fusions ou regroupements d'établissements et les réorganisations qu'elles impliquent sont aussi source d'impulsion pour des projets communs entre services. Comme le souligne Emmanuelle Paulet-Grandguillot, la formation de l'Etablissement public expérimental (EPE) Nantes université induira dans un avenir proche une restructuration du dépôt des thèses à l'échelle du nouvel établissement, qui inclura l'école Centrale Nantes et deviendra à terme la seule structure habilitée à délivrer le diplôme du doctorat. Cette restructuration pourrait être source d'un nouveau projet entre SCD et DRPI.<sup>183</sup>

Le SCD peut être impliqué dans des groupes de réflexion sur des sujets autres que la science ouverte ou le dépôt des thèses, telles que les démarches d'autoévaluations menées par les établissements : à l'université d'Orléans, la responsable de la cellule d'appui à la recherche du SCD participe à deux groupes,

---

<sup>179</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>180</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>181</sup> Entretien avec Julie Floreani

<sup>182</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>183</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

portant sur la production scientifique de l'université et sur des actions de vulgarisation, en lien avec la labellisation HSR4R<sup>184</sup>, attribuée à l'établissement en 2020. Ces groupes de travail sont organisés par la DRP<sup>185</sup>.

SCD et Directions de la recherche peuvent enfin être amenés à collaborer au sein de projets qui dépassent l'échelle de l'établissement. A l'université de Cergy, les deux services portent pour leur établissement le « work package : Research » dans le cadre de l'alliance européenne Eutopia<sup>186</sup>, qui regroupe neuf universités européennes. SCD et Direction de la recherche sont identifiés comme les porteurs du projet pour l'université de Cergy<sup>187</sup>.

#### II.B.4. Des formes d'organisations plus approfondies.

Si dans de nombreux établissements, les collaborations entre Directions de la recherche et bibliothèques prennent la forme d'échanges réguliers ou de groupes projets, certaines universités expérimentent depuis plusieurs années des modèles d'organisation associant plus étroitement les deux services. Afin de fluidifier les échanges et d'avoir une meilleure visibilité du travail effectué de part et d'autre, certaines universités ont mis en place des postes à double rattachement (Direction de la recherche et bibliothèque).

A l'université Lumière Lyon 2, deux postes de ce type existent, respectivement depuis 2019 et 2021. Deux employées ITRF contractuelles ont été recrutées pour travailler sur les données de la recherche pour l'une, et sur la bibliométrie pour la seconde. Il s'agit pour les deux postes concernés d'un double rattachement fonctionnel. Le SCD assure le rattachement hiérarchique, qui se concrétise notamment par l'entretien annuel. Un pré-entretien est néanmoins effectué côté DRED. Il existe donc un véritable suivi concerté des objectifs et des missions par les deux services. Les deux personnes partagent leur temps de travail entre les locaux du SCD et les locaux de la DRED.

Le travail des deux personnes recrutées sur ces postes à double rattachement est organisé comme suit : la responsable des données de la recherche effectue un suivi des appels à projets ANR et européens en lien avec la cellule montage de projets de la DRED et apporte un soutien aux unités de recherche sur la rédaction de plans de gestion de données. Le lien avec la DRED permet une « acculturation au fonctionnement de la recherche, et des obligations des financements », ainsi qu'une vision globale des projets à l'échelle de l'établissement, la cellule montage de projets fournissant une liste des projets en cours. Côté SCD, la personne participe à des groupes consacrés à la science ouverte, tels que le Groupe de travail science ouverte de Couperin et le groupe science ouverte du site Lyon Saint-Étienne. Le

---

<sup>184</sup> *Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) | Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ehesp.fr/ecole/engagement-qualite/strategie-europeenne-de-ressources-humaines-pour-les-chercheurs-hrs4r/>.

« La stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée HRS4R (*Human resources strategy for researchers*), vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de condition de travail des chercheurs. »

<sup>185</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>186</sup> T'JOEN, Thomas. Documents. Dans : *Eutopia* [en ligne]. Thomas T'joen, [s. d.]. [Consulté le 25 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://eutopia-university.eu/english-version/resources/documents>.

<sup>187</sup> Entretien avec Ségolène Trapletti

SCD, qui porte les problématiques de science ouverte à l'échelle de l'université, assure naturellement le rattachement hiérarchique du poste.

La personne travaillant sur les questions de bibliométrie et d'évaluation de la recherche a été recrutée pour alimenter les enquêtes liées aux classements internationaux, à IPERU côté DRED. Côté SCD, elle travaille sur les liens entre évaluation de la recherche et science ouverte.

La proximité avec tous les acteurs de la recherche, y compris le VP recherche qui a son bureau à proximité des locaux de la DRED, et une plus grande fluidité des circuits de communication entre services, sont les atouts de ces postes à double rattachement. Comme le souligne Françoise Barré, les postes à double rattachement permettent d'éviter les allers-retours entre services et apportent ainsi un gain de temps et d'efficacité<sup>188</sup>.

Des exemples de collaborations approfondies entre les deux services existent dans d'autres établissements : Lillometrics est une plateforme de bibliométrie mutualisée à l'échelle de l'I-Site Lille Nord de France. Elle associe des membres du CHU, de la Direction de la valorisation de la recherche et du SCD, et a pour objectif de « mutualiser les ressources et les compétences de l'université et du CHU en matière de bibliométrie »<sup>189</sup>. Cette plateforme bénéficie d'une gouvernance spécifique, qui prend la forme d'un comité de pilotage associant les différents services impliqués, et d'une équipe opérationnelle. Le SCD participe à cette équipe en y dédiant 30% d'un ETP de conservateur. Ce conservateur a pour missions de participer à l'activité d'analyse bibliométrique et effectue le lien entre Lillometrics et les activités du SCD. Cette approche permet des collaborations très approfondies entre membres de l'équipe et une mutualisation des compétences<sup>190</sup>.

## II.B.5. Une offre de service mutualisée : l'exemple des guichets uniques.

Dans son rapport intitulé *La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte*, l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), prenant appui sur une préconisation du CoSO relative aux données de la recherche<sup>191</sup>, recommande aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'« organiser l'assistance aux chercheurs pour la science ouverte en un guichet unique qui analysera la demande et l'orientera vers le service compétent dans l'établissement ou à l'extérieur ». Le rapport de l'IGESR recommande par ailleurs de « confier à la bibliothèque la coordination de l'équipe gérant ce guichet, [d'] y intégrer des membres des différents services de l'établissement contribuant à l'assistance aux chercheurs.<sup>192</sup> » Le dispositif du

---

<sup>188</sup> Entretien avec Françoise Barré et Camille Espiau-Bechetoille

<sup>189</sup> *Accueil: Lillometrics, plateforme de bibliométrie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://lillometrics.univ-lille.fr/>.

<sup>190</sup> Echange avec Marie-Madeleine Géroutet (mail)

<sup>191</sup> *Pour une politique des données de la recherche : guide stratégique à l'usage des établissements* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirlascience.fr/pour-une-politique-des-donnees-de-la-recherche-guide-strategique-a-lusage-des-etablissements>.

<sup>192</sup> LETROUT, Carole. *La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte*. Dans : [enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) [en ligne]. 2021. [Consulté le 24 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/la-place-des-bibliotheques-universitaires-dans-le-developpement-de-lachendrowiecz> Sylvain | Diplôme de conservateur de bibliothèque | Mémoire d'étude | Mars 20

guichet unique permet aux structures documentaires et aux Directions de la recherche (ainsi qu'à d'autres interlocuteurs de l'établissement tels que le DPO, la DSI, etc.) de présenter une offre de service commune auprès des unités de recherche et des enseignants-chercheurs, en appréhendant de manière globale l'ensemble des cycles de la recherche. Cette offre de service coordonnée permet d'éviter une segmentation des informations à travers différentes interfaces.

Un dispositif simple adopté dans plusieurs établissements consiste à créer un alias renvoyant vers plusieurs services. L'université Polytechnique Hauts-de-France a ainsi créé une adresse unique qui permet aux chercheurs de contacter de manière commune les différents services compétents en matière de bibliométrie. L'alias s'adresse aux usagers mais a aussi une finalité interne, permettant aux différents services concernés de travailler ensemble. Un alias similaire va être créé pour la science ouverte<sup>193</sup>.

L'idée de guichet unique existe à l'état de projet dans plusieurs établissements étudiés : à l'université de Reims Champagne-Ardenne, une cellule données de la recherche, faisant l'objet d'une réflexion, pourrait regrouper les interlocuteurs intervenant aux différentes étapes de la gestion de la donnée : SCD, Direction de la recherche, ainsi que des informaticiens et le DPO de l'université. Ce guichet unique viendrait se superposer à un dispositif existant actuellement : le réseau de référents HAL dans les laboratoires. Ceux-ci seraient convertis à terme en référents science ouverte, intégrant dans leur domaine de compétences les données de la recherche<sup>194</sup>. La cellule données viendrait en appui à ce réseau de référents. L'université de Nantes s'inscrit dans une démarche similaire, où le projet de plateforme collaborative devrait prendre appui sur un réseau de correspondants en laboratoires (réseau qui n'est pas encore structuré). Ce dispositif doit venir répondre à un besoin lié à l'accroissement exponentiel des archives vidéos de recherche et d'enseignement, qui se sont accumulées durant le confinement (en partie en raison de la multiplication des visioconférences)<sup>195</sup>.

Un guichet unique existe à l'université de Lorraine sur les questions de bibliométrie, associant deux agents de la Direction de la Documentation et un agent de la Délégation d'aide au pilotage et à la qualité. Ce service, accessible par une adresse unique, propose aux usagers d' « identifier des publications ou des revues pertinentes pour un domaine de recherche », d' « améliorer le référencement des publications », grâce aux identifiants auteurs et à l' « identification des variables de noms de structures » ou encore de « former aux grands enjeux de la bibliométrie »<sup>196</sup>. Une adresse générique existe par ailleurs pour la demande de rapports bibliométriques.

Le guichet unique de la science ouverte de l'université de Rennes 2, mis en ligne en janvier 2022, est l'un des exemples les plus aboutis à ce jour de ce type de dispositifs. Ce guichet unique, qui prend la forme d'un portail nommé SOcle<sup>197</sup>, a

---

[la-science-ouverte-47671](#) p. 49.

<sup>193</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>194</sup> Entretien avec Agnès Faller

<sup>195</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>196</sup> Une nouvelle offre de services autour de la bibliométrie à l'Université de Lorraine. Dans : *Factuel | le site d'actu de l'Université de Lorraine* [en ligne]. 11 novembre 2020. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/15514>.

<sup>197</sup> *La Science ouverte à l'université | SOcle : Clés pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.].

fait l'objet d'un travail collaboratif entre le SCD, la Maison des sciences de l'homme de Bretagne et l'Urfist de Rennes. Piloté par une bibliothécaire en charge des données de la recherche, SOcle est une interface web dans laquelle sont rassemblés l'ensemble des informations utiles concernant la science ouverte ainsi que des liens vers des ressources nationales. Parmi les services proposés apparaissent « préparer son projet de recherche », « organiser sa recherche », « publier et diffuser sa recherche », « valoriser sa recherche » et « conduire sa recherche dans le respect du droit et de l'éthique »<sup>198</sup>. Des liens sont indiqués vers des personnes ressources, appartenant entre autres au SCD et à la DRV (dans la rubrique « qui contacter sur les questions d'évaluation »<sup>199</sup>).

## II.C. LA GOUVERNANCE DES ETABLISSEMENTS : UN TROISIEME INTERLOCUTEUR DANS LA COLLABORATION ENTRE STRUCTURES DOCUMENTAIRES ET DIRECTIONS DE LA RECHERCHE.

### II.C.1. Les Vice-présidents délégués à la recherche, à la science ouverte et à la documentation : des acteurs pivots de la collaboration.

Le Vice-président délégué à la recherche est le VP de tutelle de la Direction de la recherche. Il est un acteur pivot dans la définition de la politique de recherche de l'établissement, que la Direction de la recherche met en place de manière opérationnelle. Membre de l'équipe de la Présidence de l'université et la plupart du temps enseignant-chercheur, le VP recherche possède une légitimité politique auprès des chercheurs et des différents services. Cette légitimité lui permet d'impulser des projets issus de la gouvernance, ou de donner une légitimité politique à des projets émanant du SCD ou de la Direction de la recherche. Il peut aussi fédérer différents services autour d'un même projet, et être ainsi à l'origine d'échanges entre différentes directions de l'université.

La collaboration entre structure documentaire et Direction de la recherche inclut de fait très souvent ce troisième interlocuteur qu'est le VP recherche de l'établissement. Dans l'enquête réalisée, plusieurs configurations de cette relation apparaissent :

- une relation associant structure documentaire, Direction de la recherche et VP recherche où les trois interlocuteurs sont amenés à travailler de manière conjointe ;

---

[Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://socle.univ-rennes2.fr/science-ouverte/science-ouverte-luniversite>.

<sup>198</sup> *Vos besoins | SOcle : Clés pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://socle.univ-rennes2.fr/vos-besoins>.

<sup>199</sup> *Qui contacter sur les questions d'évaluation | SOcle : Clés pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://socle.univ-rennes2.fr/contact-assistance/qui-contacter-sur-questions-devaluation>.

- une configuration où la structure documentaire a un lien direct avec le VP recherche, ce dernier jouant un rôle d'intermédiaire auprès de la Direction de la recherche ;
- Dans une dernière situation, la relation entre structure documentaire et Direction de la recherche est bilatérale et implique peu le VP recherche.

D'autres configurations sont possibles, lorsque l'université dispose d'un VP délégué à la science ouverte (qui peut être le VP recherche lui-même) ou un VP délégué à la documentation.

A l'université Polytechnique Hauts-de-France, la personne du SCD responsable du Service d'appui à la recherche travaille en lien direct avec le VP recherche sur les questions de science ouverte, archives ouvertes et bibliométrie. Les problématiques liées à la science ouverte sont peu portées par la DRV et font l'objet d'un travail commun entre SCD et VP recherche<sup>200</sup>. Une configuration similaire est observée à l'université de Lorraine où le VP recherche, plus que la DRV, est l'interlocuteur régulier de la Direction de la documentation. Les collaborations associent un chargé de mission science ouverte, dépendant du VP recherche, avec qui la Direction de la documentation travaille quotidiennement. Les contacts avec le VP recherche sont qualifiés de « très réguliers »<sup>201</sup>. De manière similaire, certaines personnes interrogées indiquent que l'interlocuteur principal du SCD est le Vice-président recherche, les contacts avec la Direction de la recherche étant épisodiques.

A l'université de Cergy, la configuration est celle d'une relation bilatérale entre SCD et Direction de la recherche, le VP recherche étant perçu comme plus proche de la Direction de la recherche que des bibliothèques<sup>202</sup>.

La collaboration tripartite est le modèle observé le plus couramment : à l'université Bordeaux-Montaigne, où SCD, Direction de la recherche et VP recherche sont habitués à travailler au sein d'instances communes. Cette collaboration inclut aussi le VP numérique qui porte les dossiers liés à la science ouverte<sup>203</sup>. Ce modèle de collaboration impliquant Direction du Soutien à la Recherche, SCD et Vice-président en charge du Conseil scientifique est aussi le modèle adopté à l'université Paris-Dauphine, où le VP travaille en relations étroites avec le SCD et lui reconnaît « une véritable expertise en matière de données, de publications et de science ouverte<sup>204</sup>. » A l'université de Nantes, le SCD est en contacts réguliers avec le VP recherche (tous les quinze jours)<sup>205</sup>, de même qu'à l'université d'Orléans, où la Responsable de la cellule d'appui à la recherche dit communiquer « assez directement avec le VP recherche<sup>206</sup> », notamment sur les questions de science ouverte. A l'université de Paris-Saclay, le travail de la DiBISO avec la DRV associe le VP recherche. La DiBISO participe par ailleurs à des réunions sur les dossiers portant sur la science ouverte avec le VP délégué à la science ouverte, réunions qui n'associent pas la DRV. Cas de figure particulier, l'université de Paris-Saclay est dotée d'un VP doctorat et de VP liées aux différentes

---

<sup>200</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>201</sup> Entretien avec Jean-François Lutz

<sup>202</sup> Entretien avec Ségolène Trapletti

<sup>203</sup> Entretien avec Julien Baudry

<sup>204</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>205</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>206</sup> Entretien avec Pascale Solon

thématiques de recherche (en sciences de la vie ou en sciences humaines et sociales par exemple)<sup>207</sup>.

### II.C.2. La Commission de la recherche : une instance de légitimation des projets.

Une des missions des Directions de la recherche est de gérer et d'organiser la Commission de la recherche du Conseil Académique, en lien avec le Vice-président recherche. La Direction de la recherche est donc en lien étroit avec cette instance qui a en charge la définition de la politique de recherche de l'établissement, et notamment la répartition de la dotation des moyens de recherche entre les unités, telle que définie par le Conseil d'administration. Le SCD, représenté par son directeur ou par le responsable du Service d'appui à la recherche peut assister à la Commission de la recherche, sur invitation ponctuelle ou comme invité permanent selon les établissements. Les personnes interrogées au cours de l'enquête soulignent l'intérêt pour des membres du SCD de participer à cette instance et d'avoir ainsi une vision globale du contexte de la recherche dans un établissement<sup>208</sup>. La participation en Commission de la recherche permet au SCD de mieux intégrer ses projets à la politique de l'établissement en matière de recherche en obtenant de la part des instances une légitimation des actions menées. Laure Lefrançois souligne la différence de positionnement entre SCD et Direction de la recherche vis-à-vis de la Commission de la recherche : la Direction de la recherche « organise la Commission de la recherche, fait le bureau, prépare les contenus », elle est « partie prenante de la politique d'établissement ». Le SCD quant à lui est « ponctuellement invité » et peut éventuellement « suggérer des sujets »<sup>209</sup>.

Concernant la participation du SCD en Commission de la recherche, trois configurations existent : un statut d'invité permanent, des interventions ponctuelles lorsque l'ordre du jour comprend des points en lien avec le SCD et une absence de participation.

A l'université Polytechnique Hauts-de-France, la responsable du Service d'appui à la recherche participe de manière systématique au Conseil de la recherche (nom de la Commission de la recherche dans cet établissement), sans avoir un statut d'invitée permanente. Elle intervient à la demande du Vice-président recherche sur des thématiques telles que l'intégrité scientifique, le plan science ouverte de l'établissement, ou encore sur des sujets relatifs au budget (acquisitions documentaires ou documentation électronique). Mélissa Defond souligne l'intérêt en tant que membre du SCD de participer à cette instance qui permet d'avoir accès à de nombreuses informations sur l'appui à la recherche dans l'établissement<sup>210</sup>. A l'université de Montpellier, la chargée de mission d'appui à la recherche du SCD possède elle-aussi un statut d'invitée permanente à la Commission de la recherche, à titre d'experte. Les sujets sur lesquels elle a pu intervenir sont la présentation d'un nouveau plan de gestion de données de l'établissement, l'ouverture du portail HAL ou une nouvelle règle du dépôt des thèses<sup>211</sup>. A l'université de Nantes, le directeur

---

<sup>207</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>208</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

<sup>209</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>210</sup> Entretien avec Mélissa Defond

<sup>211</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

du SCD est invité permanent à la Commission de la recherche. La responsable du département d'appui à la recherche du SCD intervient ponctuellement sur la demande du Vice-président recherche, qui a la maîtrise de l'ordre du jour. Un fonctionnement similaire est observé à l'université de Strasbourg, où la directrice du SCD dispose d'un statut d'invitée permanente à la Commission de la recherche, et où la responsable du Pôle appui à la diffusion de la recherche du SCD intervient sur les sujets relatifs à la science ouverte et à la politique documentaire électronique<sup>212</sup>. A l'université de Paris-Saclay, le directeur de la DiBISO est invité permanent de la Commission de la recherche et intervient « toutes les deux ou trois commissions<sup>213</sup>. » Le SCD est sollicité sur des sujets relatifs aux enjeux de l'économie de la publication tels que les APC. Cas particulier, l'université de Nantes a organisé une Commission de la recherche exceptionnelle, dédiée à la science ouverte. Le SCD s'est fortement impliqué dans l'organisation de cet événement<sup>214</sup>.

Dans plusieurs établissements étudiés, le SCD ne dispose pas d'invitation permanente à la Commission de la recherche, mais certains de ses membres peuvent y intervenir ponctuellement. A l'université de Limoges, la direction du SCD ou la responsable du service de soutien à la recherche sont invitées dans cette instance dès qu'un sujet à l'ordre du jour concerne le SCD. Ces interventions peuvent avoir lieu sur des thématiques diverses : présentation du rapport IPERU, présentation de HAL. De manière générale, il s'agit de « représenter le service de soutien à la Recherche<sup>215</sup> ». A l'université de Rennes 2, les interventions de membres du SCD en Commission de la recherche sont régulières, notamment sur des sujets relatifs à la science ouverte (HAL, données de la recherche, etc.)<sup>216</sup>. A l'université de Reims Champagne-Ardenne, le SCD n'a plus de représentant au sein de la Commission de la recherche depuis les réorganisations qui ont suivi la loi LRU. Actuellement, les interventions du SCD dans cette instance sont ponctuelles<sup>217</sup>. A l'université de Cergy, ces interventions sont aussi rares et ont lieu sur sollicitation du Vice-président recherche (sur la présentation de la loi concernant les données de la recherche par exemple)<sup>218</sup>.

Dans certains établissements, le service documentaire ne participe pas à la Commission de la recherche : à l'université de Lorraine, la direction de la documentation a perdu le siège d'invité permanent au Conseil scientifique, siège qu'elle avait acquis au moment de la fusion (en 2012). Cette évolution fait suite à la volonté du Conseil scientifique d'avoir un aspect plus resserré<sup>219</sup>.

Si la Commission de la recherche permet au SCD d'obtenir une validation politique des projets auxquels il est associé et de légitimer ainsi son action au sein de l'établissement, les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête mentionnent souvent une autre instance permettant de connaître les besoins des enseignants-chercheurs et de porter différents projets auprès de ces derniers : la conférence des directeurs d'unités. Souvent présentée comme un cadre « moins formel » que la

---

<sup>212</sup> Entretien avec Adeline Régé

<sup>213</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>214</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>215</sup> Entretien avec Julie Floreani

<sup>216</sup> Entretien avec Cécile Sebban

<sup>217</sup> Entretien avec Agnès Faller

<sup>218</sup> Entretien avec Ségolène Trapletti

<sup>219</sup> Entretien avec Jean-François Lutz

Commission de la recherche, cette instance organisée par la Direction de la recherche permet au SCD d'établir un lien avec les unités de recherche et de « prendre le pouls » des directeurs de laboratoires sur différents sujets<sup>220</sup>. A l'université de Nantes, la conférence des DU se réunit tous les mois et est l'instance de relations entre le Vice-président recherche, la DRPI et les directeurs d'unités. La DRPI y présente les appels à projets dépouillés par ses services, les nouvelles réglementations, etc. Le SCD peut être dans certains établissements invité à intervenir dans cette instance. A l'université de Strasbourg, la responsable du Pôle appui à la diffusion de la recherche intervient plus fréquemment en conférence des DU qu'en Commission de la recherche, pour présenter des sujets relatifs à la science ouverte (politique de l'Unistra sur la APC ou présentation des revues hybrides par exemple). La conférence des DU est une instance de discussion, là où la Commission de la recherche est davantage une instance délibérative<sup>221</sup>.

### II.C.3. Un portage variable des enjeux relatifs à la science ouverte.

Parmi les nombreux sujets sur lesquels Directions de la recherche et structures documentaires sont amenées à collaborer, la science ouverte représente un domaine particulier, fortement articulé aux politiques nationales et aux politiques d'établissements. Ces problématiques, souvent portées par les SCD, font l'objet d'un soutien variable selon les Directions de la recherche étudiées. Si dans certains établissements, la Direction de la recherche peut être fer de lance en matière de science ouverte, elle peut aussi dans d'autres universités choisir de déléguer ces problématiques aux structures documentaires. L'inscription des principes de la science ouverte dans les politiques d'établissements est elle aussi variable, même si on constate de manière générale que de plus en plus d'universités adoptent des chartes de la science ouverte associées à des incitations ou obligations au dépôt dans les archives ouvertes. Structures documentaires et Directions de la recherche sont souvent amenées à collaborer sur la mise en œuvre de ces dispositifs.

Dans plusieurs universités étudiées, la Direction de la recherche est partie prenante de la politique de science ouverte. A l'université de Nantes, la présidence de l'université a fait de l'ouverture de la connaissance au plus grand nombre (incluant la science ouverte) un axe stratégique de sa politique. Cette politique, portée à l'échelle de l'établissement, a permis à la collaboration entre SCD et DRPI de prendre de l'ampleur. Le Vice-président recherche, qui porte politiquement la science ouverte, prend appui sur le SCD pour construire son action. Le rôle de la DRPI dans cette politique est d'insérer le SCD dans les calendriers des conférences de directeurs d'unités, d'accompagner le SCD dans la rédaction du texte de résolution sur l'obligation du dépôt dans HAL. La DRPI apporte un appui, le SCD étant le service pilote en matière de science ouverte.

A l'université de Reims Champagne-Ardenne, la rédaction d'une charte de la science ouverte<sup>222</sup>, adoptée en conseil d'administration le 20 juin 2021, a fait l'objet d'un travail conjoint entre SCD et DRV, puis d'une validation par les deux Vice-

---

<sup>220</sup> Entretien avec Emmanuelle Paulet-Grandguillot

<sup>221</sup> Entretien avec Adeline Régé

<sup>222</sup> *La charte pour la science ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-reims.fr/science-ouverte/la-science-ouverte-a-l-urca/la-charte-pour-la-science-ouverte/la-charte-pour-la-science-ouverte,25509,42127.html>.

présidents recherche. La DRV a facilité la « mise dans le circuit administratif » du projet, qui a nécessité différentes étapes de validation (Vice-présidents, Commission de la recherche, Conseil d'administration). Comme l'indique Agnès Faller : « à chaque fois, c'est la directrice de la recherche qui a mis cette charte pour la science ouverte à l'ordre du jour des différentes réunions<sup>223</sup> ».

A l'université de Strasbourg, la Direv est partie prenante de la politique d'établissement en matière de science ouverte. Elle intervient auprès des unités de recherche pour la mise en œuvre de l'obligation de dépôt dans l'archive institutionnelle<sup>224</sup>, l'université ayant décidé de faire d'UnivOAK la bibliographie de l'établissement pour l'évaluation Hcéres 2022.

Ce portage commun par le SCD et la Direction de la recherche des enjeux liés à la science ouverte n'est pas observé dans tous les cas étudiés. Parfois, le SCD est le service pilote des enjeux liés à ces thématiques, qu'il porte avec le Vice-président recherche ou le Vice-président délégué à la science ouverte (lorsqu'il existe). Ainsi, à l'université de Paris-Saclay, la science ouverte est portée uniquement par la DiBISO, qui a inclus dans son intitulé l'expression « science ouverte » (Direction des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte), signe qu'elle est direction pilote sur ces problématiques<sup>225</sup>.

Dans certains établissements, les enjeux liés à la science ouverte ne sont pas encore portés à l'échelle de l'université, mais font l'objet de politiques au niveau des unités de recherche. Pascale Solon souligne que la « politique de science ouverte se structure aussi au niveau national, et [...] entre le ministère et les établissements, avec la CPU évidemment comme acteur<sup>226</sup> ». Elle ajoute qu'à l'université d'Orléans, où aucune obligation de dépôt à l'échelle de l'établissement n'existe à ce jour, de nombreux laboratoires se sont donnés une obligation de référencement bibliographique dans HAL. La réflexion sur le dépôt dans HAL ne se fait donc pas au niveau de l'établissement mais au niveau des laboratoires. La perspective de l'évaluation Hcéres, qui comporte dans ses critères un item science ouverte, a cependant mobilisé le Vice-président recherche sur la problématique du dépôt dans HAL<sup>227</sup>.

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.

L'enquête menée auprès de différents établissements fait apparaître des collaborations entre Directions de la recherche et structures documentaires à des degrés d'intensité divers et sur des thématiques variées. Les domaines les plus souvent évoqués dans les entretiens sont la bibliométrie, les archives ouvertes, les données de la recherche et le traitement des thèses. Les échanges entre services prennent des formes variées, allant de simples échanges informels entre responsables à la participation commune à des projets. Si les acteurs des collaborations sont le plus souvent des cadres, certains établissements ont construit des échanges impliquant différents niveaux hiérarchiques.

---

<sup>223</sup> Entretien avec Agnès Faller

<sup>224</sup> Entretien avec Adeline Régé

<sup>225</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>226</sup> Entretien avec Pascale Solon

<sup>227</sup> Entretien avec Pascale Solon

**Deuxième partie. Répondre de manière conjointe : formes de collaboration et mutualisation de services.**

Les collaborations sont tributaires de facteurs extérieurs tels que les politiques nationales et internationales en matière de recherche, et des politiques adoptées à l'échelle des établissements. Le rôle de validation politique du VP recherche et de la Commission recherche est un élément déterminant pour permettre l'aboutissement des projets nés des collaborations entre SCD et Directions de la recherche. Là encore, des configurations variées existent selon les établissements.

Les collaborations amènent des personnes issues de cultures professionnelles différentes à travailler ensemble. Certaines thématiques, telles que la science ouverte ou la bibliométrie, ne sont pas abordées de manière similaire en bibliothèque ou en Direction de la recherche. Les habitudes de travail diffèrent entre services. Il nous reste donc à étudier l'impact des collaborations sur les pratiques et cultures professionnelles.

### **III. MESURER L'IMPACT DES COLLABORATIONS SUR LES CULTURES PROFESSIONNELLES.**

---

Les collaborations entre services mettent en jeu des cultures professionnelles différentes. Si les bibliothèques ont une culture métier marquée par l'utilisation d'outils techniques spécifiques, la manipulation de métadonnées, l'accueil du public ou encore les activités de médiation, les Directions de la recherche possèdent de par leur cœur de métier une proximité naturelle avec les chercheurs. Le travail mené pour cette étude fait apparaître de grandes divergences : les bibliothèques universitaires possèdent des statuts juridiques, sont organisées en associations professionnelles, produisent une littérature professionnelle facilement accessible. Les bibliothèques disposent par ailleurs d'organismes de formation initiale et continue dédiés à leurs métiers (Enssib, réseau des CRFCB par exemple). Les Directions de la recherche sont quant à elles organisées en réseau (le réseau R3Sup) mais communiquent peu sur leurs activités. Les comptes-rendus du réseau R3Sup ne sont pas accessibles aux personnes extérieures. Le travail des services centraux est le plus souvent réalisé en interne, et offre peu de visibilité pour des observateurs extérieurs.

Les entretiens réalisés auprès de personnels de bibliothèques et de Directions de la recherche comprennent une série de questions liées aux cultures professionnelles et permettent d'obtenir un aperçu plus profond sur les différences de cultures professionnelles entre services. Les réponses permettent de cerner les différences et points communs entre services et les évolutions de métier qu'engendrent les collaborations. Dans un second temps est évoqué l'avenir des collaborations entre Directions de la recherche et bibliothèques. Pour cette partie, les réponses ont été anonymisées, le genre indiqué (conservateur et conservatrice) a parfois été modifié pour éviter l'identification des interlocuteurs.

#### **III.A. PERCEPTIONS ET APPORTS MUTUELS DES DIRECTIONS DE LA RECHERCHE ET STRUCTURES DOCUMENTAIRES.**

##### **III.A.1. Le SCD vu par la Direction de la recherche.**

###### *Une expertise reconnue, un caractère formel du travail*

La collaboration avec les services centraux de l'université, et en particulier avec la Direction de la recherche, fait évoluer la perception des professionnels des bibliothèques au sein de leurs établissements. Longtemps considéré comme « l'Etat dans l'Etat » (expression entendue à deux reprises lors des entretiens), la bibliothèque universitaire est de plus en plus perçue comme un service qu'il est possible d'associer à des projets, et qui peut parfois piloter ces projets. Il ressort des entretiens menés au cours de cette étude que l'appui à la recherche a donné aux SCD l'occasion de travailler de manière conjointe avec les autres services de l'université et d'adopter une approche moins cloisonnée des enjeux liés à la documentation. En collaborant avec la Direction de la recherche, le SCD devient mieux connu des autres services, et est reconnu pour son expertise sur des aspects techniques. Il faut

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

néanmoins noter que dans de nombreux établissements, les services sont encore « en phase de découverte », comme le fait remarquer une conservatrice.

#### *Expertise et force de travail.*

Questionnés sur leur sentiment quant à la perception du SCD par la Direction de la recherche, les conservateurs évoquent les termes de « légitimité sur les aspects techniques », notamment sur les statistiques, la gestion de HAL et la bibliométrie. Les termes de « compétence », de « fiabilité » et d'« expertise » sont aussi souvent mentionnés. Le SCD est un « auxiliaire », « qui apporte des réponses concrètes » aux problèmes que se posent les chercheurs. Cette compétence est notamment reconnue par les Directions de la recherche sur les sujets relatifs à la science ouverte et sur la maîtrise d'outils techniques liés aux métadonnées. Une conservatrice mentionne le regard extérieur qu'apportent les personnels de bibliothèque, en décalage avec celui des Directions de la recherche, ancré dans les thématiques de recherche :

On [les bibliothèques] n'est pas compétent, surtout dans une université pluridisciplinaire. On ne peut pas avoir une compétence pluridisciplinaire pour juger des thématiques. Mais par contre, on a une vision un peu extérieure due à notre métier, à nos compétences en bibliothèque, qui nous permet des capacités de synthèse.

L'accent est aussi mis sur la complémentarité entre les deux services, la bibliothèque étant un « allié » de la Direction de la recherche pour répondre aux besoins des chercheurs.

Si les deux services travaillent de manière coordonnée, des différences existent et sont souvent soulignées au cours des entretiens. L'écart des moyens et de la capacité de travail entre bibliothèques et Directions de la recherche est remarqué par une conservatrice au cours d'un entretien :

Je pense qu'on est perçus comme ayant les compétences, donc la capacité à faire le travail, et la puissance, la force de frappe si je puis dire [...] Je pense que ça permet d'avoir une image de service efficace et avec des moyens. Même si on ne les a pas forcément *in fine*, mais en tout cas, on se donne les moyens de les mettre en œuvre.

Ces moyens et cette force de travail permettent à la bibliothèque d'être perçue comme un service efficace. Un conservateur affirme ainsi :

Nous, on est relativement bien perçus, comme un service efficace, et cette réputation, qui n'est pas juste celle de l'appui à la recherche, mais vraiment de toute la bibliothèque, cette image positive qu'on a se transmet finalement à tous les services, et ils savent que quand ils nous demandent quelque chose, ils auront une réponse et qu'on peut les aider. Alors, petit à petit, [...] ils s'aperçoivent aussi qu'on peut les aider sur des choses auxquelles ils ne pensaient pas.

#### *Caractère formel du travail en bibliothèque.*

Dans le travail quotidien, les personnels travaillant en Direction de la recherche soulignent la manière très formelle de travailler en bibliothèque. Les personnels de bibliothèque ont l'habitude de produire des documents écrits et formalisés, là où le

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

travail en Direction de la recherche est beaucoup plus informel. Comme le fait remarquer une personne appartenant à une Direction de la recherche :

En fait, il y a un côté beaucoup plus formel dans le SCD que nous à la Direction de la recherche. [...] Eux, il faut que ça rentre beaucoup plus dans des cases.

Le caractère formel et organisé du travail apparaît dans un autre entretien mené avec un conservateur des bibliothèques :

Le retour que j'en ai eu, c'est qu'on était perçus comme un service où les choses sont carrées et bien organisées. [...] On a pour habitude de travailler avec la Direction de la recherche en leur fournissant toujours des documents écrits [...] Voilà, on a une proposition à vous faire, c'est documenté en fait. [qu'ils ne travaillent pas comme ça avec tous les services, encore moins avec les laboratoires. [...] J'ai eu un retour, de manière indirecte, mais assez positive sur : quand on travaille avec le SCD, les choses, elles sont carrées, on sait où on va et c'est agréable de travailler avec vous.

*Un service mieux intégré à l'université, mais pas toujours identifié sur les questions d'appui à la recherche.*

*L'intégration de la bibliothèque à l'université.*

Le SCD est par ailleurs de plus en plus perçu comme un service pouvant participer au pilotage de la recherche. La participation en Commission de la recherche est souvent mentionnée comme un atout permettant une meilleure intégration à la politique de l'établissement en matière de recherche. Un conservateur affirme ainsi :

Je trouve ça extrêmement utile pour alimenter également des dossiers d'appui à la recherche. Parce qu'on voit davantage le contexte, et on voit davantage dans quoi on pourrait éventuellement intervenir. Donc c'est vraiment intéressant, et on en discute assez librement. Et c'est pratique si on a des points à faire passer dans l'ordre du jour.

Si les bibliothèques ont gagné en intégration au sein des universités, les services d'appui à la recherche sont encore récents et ne sont pas toujours clairement identifiés par les autres services ou par les chercheurs.

*L'appui à la recherche en bibliothèque, un service inégalement identifié.*

Les structures documentaires étudiées ont presque toutes développé une offre de service à destination des chercheurs. Cette offre prend la forme la plupart du temps d'un Service dédié à l'appui à la recherche qui n'est pas toujours clairement identifié comme interlocuteur pour les chercheurs ayant des demandes spécifiques. La Direction de la recherche reste souvent l'interlocuteur naturel des chercheurs pour les questions administratives ou de pilotage de la recherche, le SCD n'étant identifié que sur des thématiques bien précises, comme le souligne un conservateur :

Je pense que la Direction de la recherche est très clairement identifiée par les chercheurs comme une ressource indispensable (administratif, rapports d'évaluation). Le SCD n'est pas forcément identifié comme tel. Sur les archives ouvertes, sur HAL, oui, car on travaille dessus depuis longtemps.

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

Mais sur les autres thématiques, on n'est pas tout à fait identifiés à mon avis par les chercheurs.

Les projets liés à la science ouverte représentent cependant pour les SCD une opportunité de rendre plus visible leur offre de service aux chercheurs. Une conservatrice affirme ainsi :

Les gros projets, notamment l'application du plan science ouverte, ça va forcément les faire connaître. On communique pas mal sur notre offre d'accompagnement. On espère qu'il y aura un peu de bouche à oreille en fait. Il faut continuer ça et attendre que ça rentre dans les pratiques. Je pense qu'on les touche [les chercheurs] quand on fait quelque chose qui est dans leur intérêt.

L'identification du Service d'appui à la recherche par les chercheurs dépend souvent des liens établis au fil des projets. Le SCD ayant rarement une action globale touchant l'ensemble des laboratoires, le service est connu à partir du moment où des projets ont été menés avec une unité de recherche. Pour les autres laboratoires, les liens restent à construire. Comme le souligne un autre conservateur :

Pour certains oui [on est identifiés], parce que c'est ceux avec lesquels on a le plus de rapports, et sans surprise, je pense que c'était des laboratoires qui connaissaient déjà la BU, qui se servaient déjà de services comme le PEB. Pour certains, je pense absolument pas, mais c'est vraiment difficile de trouver comment les toucher. Mais du coup, la Direction de la recherche a le même problème...

Par ailleurs, l'action conjointe du SCD et de la Direction de la recherche et l'offre de services communs ne favorisent pas toujours l'identification des Services d'appui à la recherche pour les chercheurs. La présentation comme « appui à la recherche » par des adresses génériques ou des guichets uniques peuvent avoir comme conséquence d'effacer l'identité des services référents. Un conservateur soulève ce problème :

Je ne pense pas qu'on soit identifiables, encore une fois, parce qu'on a des adresses génériques derrière lesquelles il y a plusieurs directions. Donc [...] c'est parfois un peu difficile, et de fait, on ne peut pas dire « le SCD fait ça » parce qu'encore une fois, ça n'est pas nous, c'est le SCD et la Direction de la recherche [...]. On ne se présente jamais vraiment comme le SCD, mais comme appui à la recherche.

De même, une conservatrice souligne que l'équipe HAL de son SCD est connue des chercheurs comme « HAL-assistance » et non en tant que service de la bibliothèque.

Par ailleurs, la méconnaissance de l'offre de services de la bibliothèque peut s'étendre à d'autres domaines, tel que la documentation électronique, comme le souligne un autre conservateur :

Je pense que les chercheurs ne font aucun lien avec la BU. Il n'y a aucun rapport pour eux. [...] Parce que, un accès à la documentation, c'est pour eux « j'ouvre mon ordinateur », forcément l'adresse IP, elle est reconnue. Aucun lien. On n'est pas vraiment présents et identifiés comme tels par rapport aux chercheurs. C'est extrêmement difficile. Personne ne fait le rapprochement avec le Service commun de la documentation.

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

La méconnaissance de certains services de la bibliothèque peut aussi concerner les services centraux. Selon certains conservateurs, les agents de Direction de la recherche ne font pas nécessairement de lien entre l'offre de documentation électronique de l'université et le SCD :

Les collègues avec qui on travaillait sur le pilotage du groupe de travail, on discute de manière informelle, et ils découvrent qu'on a un catalogue qui s'appelle [nom du catalogue] et que par ce catalogue-là ils peuvent avoir accès au *Monde*, et faire une veille sur le *Monde*. Et là je me dis qu'on a quand même raté un truc. Si les services centraux de l'université ne savent pas, ne s'imaginent pas que la bibliothèque est là pour acheter de la documentation qui leur est utile, c'est qu'il y a un problème. Mais ça je l'ai vécu avec d'autres services, pas seulement avec la Direction de la recherche.

De manière générale, il ressort que le Service d'appui à la recherche du SCD est plus ou moins identifié des chercheurs selon les sujets. Les archives ouvertes sont aujourd'hui de plus en plus perçues comme relevant du SCD. L'appui au montage de projet fait encore souvent l'objet d'un relais par la Direction de la recherche, qui reste l'interlocuteur naturel sur ces questions.

Si dans certains établissements, le service d'appui à la recherche de la bibliothèque est méconnu des chercheurs, la collaboration avec la Direction de la recherche a permis dans d'autres universités au Service d'appui à la recherche du SCD d'être identifié, en particulier par les directeurs d'unités.

#### III.A.2. Directions de la recherche et SCD : Des approches différentes.

##### *Accompagnement long terme des chercheurs ou relation ponctuelle.*

Interrogés sur les différences de culture professionnelle entre SCD et Directions de la recherche, les professionnels de bibliothèques soulignent souvent le lien fort que les personnels de Directions de la recherche ont avec les chercheurs et les laboratoires ainsi que le suivi au long terme qu'ils effectuent sur les projets de recherche, le SCD n'ayant qu'un lien ponctuel :

Les collègues [de la Direction de la recherche] suivent les projets de recherche et ont des liens assez forts avec les porteurs de projets. Elles les accompagnent avec un enjeu financier. Ce que nous on n'a pas forcément. C'est-à-dire que quand on est sollicités pour un accompagnement, c'est au départ plus ponctuel : une question sur HAL, une demande sur Scopus. Alors qu'elles, c'est un suivi un peu plus long.

##### *Support ou soutien*

La proximité avec les unités de recherche et l'accompagnement au quotidien des chercheurs font partie de la culture professionnelle des agents de Directions de la recherche. Une autre conservatrice souligne ainsi :

Nous, notre objet, c'est la documentation. Eux, leur objet, c'est accompagner les laboratoires. De ce point de vue-là, on n'a pas la même culture professionnelle, ça c'est sûr.

Une autre conservatrice résume la différence entre les missions du SCD et celles de la Direction de la recherche de la manière suivante :

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

C'est vrai qu'ils [la Direction de la recherche] ont un côté moins service public direct que nous. Ils ont une responsabilité politique au sens budgétaire et organisation des unités beaucoup plus fort que nous, donc en fait, ils sont plus support et on est plus soutien.

#### *Ancrage dans les thématiques de recherche ou approche théorique*

Concernant les questions techniques, telles que la bibliométrie ou les appels à projet, les personnes interrogées en SCD reconnaissent à la Direction de la recherche une expertise opérationnelle, là où le SCD maîtrise mieux les aspects théoriques :

La Direction de la recherche connaît bien les thématiques de recherche, les creusent pour ce qui relève du montage de projets. Ils ont une vue transversale de la recherche dans l'université, des interlocuteurs dans les services, dans les laboratoires. Ils connaissaient bien tout ce qui était projets européens, alliances d'universités européennes. Et de mon côté, je connaissais plus les classements, leur fonctionnement, leur intérêt, leurs limites. Je maîtrisais vraiment plus l'aspect bibliométrie théorique. Mes collègues [de la Direction de la recherche] connaissaient très bien l'ancrage de la recherche dans l'université.

#### *Accompagnement administratif ou service au public*

La Direction de la recherche est perçue par les personnels de SCD comme un service gérant au quotidien des dossiers administratifs et financiers. Le poids des questions budgétaires, notamment concernant le financement de la recherche, est un élément de différenciation des cultures professionnelles entre SCD et Direction de la recherche. Un conservateur, exprimant sa perception de la Direction de la recherche dans son établissement, résume ces aspects dans les termes suivants :

J'ai l'impression qu'il [le Directeur de la recherche] et les personnes qui travaillent dans son équipe ont énormément de dossiers administratifs à traiter. J'ai l'impression qu'ils passent un temps infini à pallier les demandes des recherches de financement. Le nerf de la guerre, c'est quand même l'argent et les questions financières qui leurs prennent un temps fou, tous les justificatifs qu'il faut apporter au montage de dossiers pour obtenir des financements. J'ai l'impression que c'est vraiment ce qui fait leur quotidien, ce qui n'est pas du tout notre cas.

Un autre conservateur souligne l'importance des questions financières dans les tâches quotidiennes des Directions de la recherche :

Côté direction de laboratoires, je pense que la Direction de la recherche est perçue par rapport à la question de l'allocation des moyens, par rapport à pas mal d'aspects de suivi RH, etc.

Le caractère purement administratif du travail en Direction de la recherche est néanmoins nuancé dans certains entretiens, où certains conservateurs mettent l'accent sur le degré d'expertise élevé des personnels de Direction de la recherche dans des domaines divers :

Ils [les agents de la Direction de la recherche] ont beaucoup à apporter en matière d'appui au montage de projets et aux choses de ce genre. Ils ne sont pas toujours correctement perçus je pense.

#### *Approche globale ou service ponctuel*

Un autre conservateur souligne une différence dans le rapport aux chercheurs et dans le type de service rendu, la bibliothèque rendant un service individualisé :

Côté Direction de la recherche, on parle toujours en termes macro : le laboratoire et le chercheur. Alors que nous on est dans une relation individualisée avec le chercheur, qui est perçu comme un usager à qui on apporte un service. Et ça, la culture Direction de la recherche, c'est plutôt le chercheur entendu comme une identité abstraite [...] voilà, il y a une culture dans le rapport au chercheur qui est différente.

L'opposition entre service administratif courant et service ponctuel « sur mesure » est invoquée par un autre conservateur pour différencier Direction de la recherche et bibliothèques :

Le public des chercheurs, c'est un public qui est beaucoup sur le « sur mesure [...] Dans la façon dont je mène les services aux chercheurs, j'essaie d'injecter cette notion de « sur mesure ». Ce qui fait je pense qu'entre nous et la Direction de la recherche, la Direction de la recherche est peut-être davantage vue comme un service, on va dire, administratif au sens traditionnel du terme, qui permet de valider un certain nombre d'éléments administratifs, alors que, au niveau du Service commun de documentation, on va plus être là pour apporter des services très ponctuels, et très spécialisés.

Cette perception de la Direction de la recherche comme service administratif ayant une approche globale des processus de recherche, opposée à la bibliothèque proposant des services « sur mesure », ne correspond néanmoins pas exactement à la perception que les agents de Directions de la recherche ont de leur métier. L'un d'entre eux affirme en effet proposer un service personnalisé aux équipes de recherche, plus adapté aux demandes spécifiques des chercheurs. La même personne souligne par ailleurs une différence majeure entre Direction de la recherche et bibliothèque, qui est l'absence de contacts avec les étudiants de l'université pour la première.

#### *Une culture différente des outils informatiques*

La « culture de l'évolution des outils » est très présente en bibliothèques, alors qu'elle n'est pas toujours développée dans les Directions de la recherche. Evoquant un changement de système d'information, un conservateur affirme :

Pour nous, changer de système, on réinformatise, pour nous, [...] ça prend du temps, mais on sait faire. [...] Si c'est nécessaire, on fait. Mais j'ai vu que chez mes collègues administratifs, c'était beaucoup plus difficile à entendre ce genre de choses et je pense que si on devait faire ce genre de choses, changer de système, ce serait difficile pour eux.

Le manque d'outils performants dédiés au pilotage de la recherche est souvent mentionné dans les entretiens. Une conservatrice affirme ainsi :

Un vrai SI recherche, ça serait vraiment bien [...] Ça, c'est vraiment un manque, et pour avoir des infos, des remontées de données, c'est toujours des fichiers Excel qui sont recompilés [...] Quand on leur demande pour les projets européens : « vous nous faites une extraction ? Est-ce qu'on peut avoir accès

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

à votre fichier ». Ils nous disent : « Non, on fait tout avec des fichiers Excel » [...] Il y a un manque, je trouve, d'outils de gestion assez criant.

Une autre conservatrice témoigne de la difficulté à obtenir des données précises sur la recherche dans son établissement :

Ce qui me surprend parfois, c'est par exemple à quel point il est difficile d'obtenir des statistiques sur le nombre de chercheurs par exemple, des statistiques précises, ou par exemple, la liste des nouveaux arrivants. En fait la Direction de la recherche n'a pas ces informations-là non plus.

Un conservateur de bibliothèques souligne enfin l'absence de culture de partage de l'information en Direction de la recherche, et la difficulté d'avoir des documents ou tableaux partagés.

#### *Ressources humaines et parcours professionnels*

Le manque de moyens humains dans les Directions de la recherche est un élément récurrent perçu par les personnels de bibliothèques. Une conservatrice reconnaît ainsi :

Alors, ils [la Direction de la recherche] ne sont vraiment pas très nombreux pour faire tout ce qu'ils ont à faire. Ils sont vraiment sous-dotés. Je ne sais pas si c'est le propre de toutes les Directions de la recherche, mais quand on pense à quel point c'est stratégique pour un établissement [...] Je suis toujours surprise de voir le sous encadrement et à quel point c'est quand même un petit service.

Une personne travaillant en Direction de la recherche met l'accent sur la difficulté à recruter dans ce type de service, du fait de la polyvalence des missions :

C'est une direction qui a énormément de mal à recruter, parce que je pense que c'est un domaine qui fait peur. Parce que les gens, dans l'administration centrale, ils sont habitués à faire du financier, de la RH, à faire des choses comme ça. [...] On est un petit peu financier, mais pas financier comme l'agence comptable. On est un petit peu RH parce qu'il faut qu'on suive les populations qu'il y a dans les unités de recherche, avec la diversité des statuts qu'on peut avoir dans un laboratoire de recherche. Mais on n'est pas RH au sens propre. Donc on est un petit peu tout.

En termes de parcours professionnel, un agent de Direction de la recherche rappelle la différence de filière, les personnels de Direction de la recherche étant majoritairement issus de la filière ITRF, les bibliothèques ayant une filière spécifique. Il met l'accent sur des différences en matière d'avancement et minimise les divergences pour ce qui concerne les méthodes de travail. Les bibliothèques possèdent néanmoins des spécificités qui les différencient des personnels des services centraux, parmi lesquelles le fait de travailler le week-end et la culture de l'accueil et du service public.

Les approches varient donc entre Directions de la recherche et bibliothèques en termes de compétences et de parcours professionnels. Les différences d'approches, qu'elles concernent les outils ou le rapport aux chercheurs, ne sont pas sans conséquences pour les métiers en bibliothèques.

### III.A.3. L'impact des collaborations : l'évolution des métiers en bibliothèques.

*Des profils de plus en plus tournés vers l'extérieur de la bibliothèque : entre motivation et inconfort.*

Le travail régulier et parfois fréquent au contact d'une Direction appartenant aux services centraux de l'université n'est pas sans impact sur les pratiques et cultures professionnelles des personnels de bibliothèques. Beaucoup des conservateurs interrogés notent un sentiment de changement de métier, et un éloignement des problématiques liées aux collections. Les métiers liés à l'appui à la recherche amènent les personnels à travailler de plus en plus avec des services externes à la bibliothèque, comme le note une conservatrice :

Des fois, je me demande si je ne suis pas un peu à la Direction de la recherche aussi, tout en travaillant au SCD. Je sais que ma collègue de la DRV connaît très bien aussi mon département, les personnes qui y travaillent. J'ai parfois effectivement l'impression d'avoir plus de liens avec le travail de la Direction de la recherche [...] qu'avec le travail de mes collègues qui vont travailler sur les collections, sur la politique documentaire.

Une autre conservatrice fait état d'un sentiment similaire :

Très clairement, je considère que je travaille [...] presque autant pour la Direction de la recherche que pour le SCD. En tout cas je travaille autant en collaboration avec la Direction de la recherche qu'au sein du Service de documentation. C'est autant mes collègues, les personnes qui travaillent à la Direction de la recherche, que peuvent l'être les collègues du SCD. Pour moi, ce qui a vraiment évolué, c'est que dans des fonctions comme celles que j'occupe, j'ai tendance à considérer que je suis plus proche d'une ingénieure de recherche, de la catégorie ITRF, que d'une bibliothécaire.

Les conservateurs soulignent le caractère stimulant du fait de travailler avec d'autres services, mais aussi un certain sentiment d'inconfort, lié au fait de se sentir moins appartenir au SCD.

*Le rapport aux chercheurs : entre urgence et technicité.*

Le travail au contact des chercheurs est souvent mentionné comme facteur d'évolution du métier :

Quand on est sur ce type de poste, le métier change complètement. J'étais responsable de BU avant, c'est un tout autre métier [...] Là, on est plus dans l'urgence. Les chercheurs travaillent eux-mêmes dans l'urgence (rapports, extraction de données). C'est du jour au lendemain. On travaille davantage dans des choses techniques.

La notion d'évolution culturelle au contact des chercheurs et d'urgence est évoquée dans un autre entretien :

Je pense qu'on est de plus en plus impliqués dans des appels à projet, ça c'est vrai que c'est une nouvelle manière de travailler pour nous. On se rend compte aussi des contraintes qui pèsent sur les chercheurs, [...] Il y a souvent une question d'urgence en fait, c'est-à-dire qu'ils nous contactent souvent au dernier moment.

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

Le contact des chercheurs implique pour les personnels d'appui à la recherche de développer des méthodes de travail en mode projet, et de se confronter à l'urgence et aux impératifs des calendriers des laboratoires.

Une conservatrice évoque la technicité du travail au contact des chercheurs, l'apparition de nouveaux métiers et la nécessité d'accompagnement des personnels qui en découle :

Je pense qu'on est de plus en plus spécialistes dans un domaine, un peu moins généralistes [...] On développe une forme d'expertise très pointue par de la veille permanente [...] Pour mes collègues dans les équipes, c'est pareil. On a de nouveaux métiers, une évolution de nos métiers : les collègues en charge des données, auparavant, ça n'existait pas. Et le contact avec les chercheurs, ce contact direct, pas uniquement disons derrière sa banque de prêt, mais dans le laboratoire pour voir comment il travaille.

Une autre conservatrice mentionne l'intensification des liens entre le SCD et les chercheurs, qui représente un facteur récent d'évolution du métier :

Les contacts avec les chercheurs, c'est une chose récente aussi. Ça fait trois quatre ans maintenant, grâce à HAL, grâce à la question des APC, l'organisation d'un service aux chercheurs qui rassemble ces différents services. [...] Donc là, pour le moment, on peut encore se permettre de répondre vite pour trouver des solutions. Peut-être dans quelques années nous serons submergés et on ne pourra pas répondre aussi vite.

L'implication du SCD dans le quotidien des laboratoires, les problématiques de valorisation, de contrats de recherche ou de partenariats, sont aussi mentionnés par une autre conservatrice comme facteur d'évolution du métier :

Je pense que les deux aspects que ça fait vraiment travailler, c'est la dimension valorisation, prendre conscience de tout ce bloc-là qui est moins évident au début, et la dimension administration des laboratoires, et moyens des laboratoires [...] ça nous permet nous d'avoir tous les enjeux de responsabilité, les enjeux d'engagement éthique, de valorisation. Je crois que ça nous a aidés à voir plus largement.

#### *Une meilleure connaissance des établissements et de la recherche.*

Le travail en lien avec les services centraux implique une meilleure connaissance du fonctionnement de l'établissement. Les personnels d'appui à la recherche sont amenés à mieux connaître leur environnement, comme le souligne un conservateur :

L'équipe HAL et l'équipe thèses, moi, je leur ai suggéré de suivre cette année des formations « connaissance de l'établissement (formation proposée par l'université dans le cadre de la formation des personnels), et il y a un module sur la recherche (sur comment est organisée la recherche à l'université).

L'importance de travailler en collaboration avec la Direction de la recherche pour mieux connaître le fonctionnement de la recherche dans l'université est rappelée par un autre conservateur :

On est obligés de travailler de moins en moins en silos. Si on veut avoir des données propres, si on veut avoir des choses à jour, il faut qu'on soit

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

alimentés par les référentiels, que les référentiels soient à jour. Il faut qu'on sache qui est le directeur d'unité, dans quels laboratoires il y a des personnels d'appui, quelles sont les unités qui sont structurées en équipes, comment se passe une évaluation Hcéres pour un laboratoire. Ce sont des choses vraiment qu'on a découvertes sur la structuration de la recherche...

Le travail au contact de la Direction de la recherche, mais aussi des unités de recherche, transforme les pratiques professionnelles des bibliothécaires. Ces derniers sont amenés à avoir une vision plus globale des cycles de production du savoir et à mesurer les contraintes qui pèsent sur les chercheurs. La culture de l'appui à la recherche permet ainsi aux bibliothécaires de mieux connaître les manières de fonctionner des laboratoires. Tout autant que les collaborations avec les services centraux, c'est le lien avec les unités de recherche qui fait évoluer le métier de bibliothécaire.

#### III.A.4. La place de la science ouverte dans les cultures professionnelles.

La mise en œuvre des politiques de science ouverte représente une opportunité pour le développement des collaborations entre structures documentaires et Directions de la recherche. Si les bibliothèques universitaires sont depuis longtemps impliquées dans ces problématiques, les Directions de la recherche s'en saisissent de manière inégale et souvent récente. Certaines Directions de la recherche peuvent être fer de lance en matière de science ouverte, d'autres préférant déléguer ces problématiques aux structures documentaires de leur établissement. De manière générale, il apparaît que les enjeux liés à la science ouverte ne sont pas perçus de manière identique par la Direction de la recherche et par la bibliothèque universitaire. Si pour les bibliothèques, l'enjeu de l'*Open access* s'est tout d'abord posé par des enjeux économiques (faire face à la croissance des coûts d'abonnements à la documentation électronique), les Directions de la recherche ont souvent abordé la science ouverte sous l'angle du pilotage et des indicateurs. Evoquant la mise en place d'un portail HAL institutionnel, une conservatrice affirme ainsi :

C'est par ce biais-là [la construction d'indicateurs] en fait que la Direction de la recherche avait compris l'enjeu du portail HAL, qui est pour elle le seul moyen d'avoir une vue d'ensemble des publications déposées à l'université, enfin publiées à l'université.

Une autre conservatrice reconnaît que

L'arrivée des politiques de science ouverte bouleverse les métiers, pas seulement les nôtres, mais aussi les leurs, et renforcent les besoins de collaboration, tout en mesurant l'écart culturel qui sépare les deux services sur certains sujets.

Ainsi, évoquant les identifiants chercheurs, elle souligne le fait que la Direction de la recherche est peu sensible à la problématique de la qualité des données. La science ouverte doit ainsi faire l'objet d'une véritable « acculturation », comme le souligne un autre conservateur :

En fait, je m'y prends très lentement, parce que je voudrais faire de l'acculturation à la science ouverte, et je voudrais fédérer mes collègues du service informatique. La Direction de la recherche, c'est pratiquement acquis.

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

D'une façon ou d'une autre, ils travailleront avec nous parce qu'ils sont déjà demandeurs.

Dans un autre établissement étudié, un conservateur fait état d'une faible culture de la science ouverte à la Direction de la recherche :

Ce qui peut peut-être un peu étonner, mais on est peut-être un peu fautifs, on perçoit parfois une certaine méconnaissance de ce qu'est la science ouverte.

Le même conservateur souligne le fait que les Directions de la recherche utilisent encore beaucoup les indicateurs bibliométriques classiques : Facteur d'impact, etc.

La science ouverte demeure un domaine principalement porté par les bibliothèques universitaires. Les entretiens menés dans le cadre de cette étude montrent qu'un vrai travail d'acculturation reste à faire pour que les Directions de la recherche s'emparent pleinement de ces problématiques. Le sujet de la science ouverte est notamment porteur d'évolutions pour l'évaluation de la recherche.

### III.B. L'AVENIR DES COLLABORATIONS ENTRE DIRECTIONS DE LA RECHERCHE ET STRUCTURES DOCUMENTAIRES.

#### *Aller vers une vision d'ensemble des projets de recherche.*

Dans les établissements étudiés, la collaboration entre SCD et Direction de la recherche sur le suivi des projets de recherche relève encore d'échanges ponctuels. Ces collaborations devraient s'intensifier à l'avenir, avec la généralisation des Plans de gestion de données dans les réponses aux appels à projets. Plusieurs conservateurs interrogés expriment le souhait d'avoir une vision plus globale de l'ensemble de ces projets à l'échelle de leurs établissements. Comme l'exprime une conservatrice :

Pour moi, l'approfondissement qui serait vraiment très précieux, ce serait sur tout ce qui est autour des projets de recherche et des dépôts de projets. Qu'on puisse avoir une vue systématique et exhaustive des différents projets, pour pouvoir intervenir le cas échéant, ou pour voir ce que font les chercheurs. Pour que ça puisse servir après pour des acquisitions.

Un autre conservateur souligne la nécessité de répondre de manière plus coordonnée aux demandes des chercheurs relatives aux données de la recherche :

Oui, c'est un projet qui en est à ses balbutiements. Il part d'une situation très concrète : des appels à l'aide de chercheurs qui sont porteurs de projets ANR, et qui se trouvent bien embarrassés quand au bout de six mois après l'acceptation de leur projet, l'ANR leur réclame un plan de gestion des données. [...] On répond en ordre dispersé actuellement, ce qui est très embêtant. On n'a pas de guichet unique pour prendre en charge les questions des chercheurs relatives à la rédaction de ce plan.

Évoquant la nécessité d'un meilleur accompagnement des projets recherche par les bibliothèques universitaires, en lien avec la Direction de la recherche, un conservateur affirme :

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

Là où on peut améliorer les choses, c'est tout ce qui est pilotage en fait. Quand on a des dépôts d'appels à projets ou de PIA, etc., qu'on puisse travailler plus finement la recherche en train de se faire, pour accompagner ensuite derrière. Si on parle des APC aujourd'hui, c'est une charge qui pèse du côté des laboratoires. La Direction de la recherche, sa fonction principale, c'est quand même d'accompagner tout le financement des laboratoires, et de structurer ça. Là-dessus, on a des partenariats à faire plus forts [...] C'est plus le lien avec la contractualisation de la recherche et les effets en termes de publications, de jeux de données etc. C'est sur ces sujets-là qu'il y a beaucoup de liens à faire.

L'accompagnement à la gestion des données de la recherche sur les plans techniques et juridiques reste à structurer dans de nombreux établissements. Le manque d'infrastructures de stockage est parfois mentionné comme un obstacle à l'approfondissement des collaborations entre services. La mise en place de la plateforme *Recherche Data Gouv*<sup>228</sup> devrait permettre dans certains établissements de développer une offre de services sur ces sujets. Ainsi, comme le mentionne une conservatrice :

Quand il y a un plan de gestion des données à faire, nous allons essayer de développer un service qui serait un service plutôt transversal, avec à la bibliothèque, la gestion du dépôt des données ou des conseils techniques sur le dépôt des données, et au niveau de la Direction de la recherche, des conseils juridiques. On va essayer de prendre le train de l'entrepôt national des données qui sera ouvert au printemps 2022.

Évoquant le sujet des données de la recherche, un autre conservateur souligne les limites de l'intervention du SCD :

C'est un sujet sur lequel le SCD n'est qu'une pièce du puzzle, puisque ça suppose une politique de gestion des données à l'échelle de l'établissement. Et ça, ce n'est pas à nous de la définir, ça suppose un investissement de la Direction de la recherche dans l'accompagnement aux appels à projet [...] Nous, on peut être [...] sur des problématiques d'accompagnement, de formation, mais guère aller au-delà.

Le suivi des projets de recherche implique une réponse coordonnée à l'échelle des établissements. La mise en place de guichets uniques de la science ouverte est une des réponses possibles à cette question.

#### *Développer des outils de pilotage de la recherche.*

Parmi les autres sujets évoqués sur la question de l'avenir des collaborations entre Directions de la recherche et structures documentaires, des conservateurs mentionnent dans les entretiens les outils de pilotages liés à la science ouverte et aux identifiants chercheurs. Certains établissements ont mis en place des « baromètres de la science ouverte », signe que les outils liés à la science ouverte servent désormais au pilotage de la recherche. Un conservateur fait un lien entre

---

<sup>228</sup> *Recherche Data Gouv : plateforme nationale fédérée des données de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 10 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirelascience.fr/recherche-data-gouv-plateforme-nationale-federee-des-donnees-de-la-recherche/>

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

stratégie d'établissement en matière de science ouverte et évaluation des chercheurs :

Je lie aussi à cette question de l'évaluation de la recherche la matérialisation, notamment dans les appels à projets internes à l'établissement, de l'obligation de dépôt dans HAL, c'est-à-dire comment est-ce que concrètement la politique de l'université en matière de science ouverte va se traduire dans les outils internes de l'université, que ce soit pour les appels à projets ou pour l'évaluation d'équipes ou l'évaluation individuelle.

Cette question dépasse le simple champ d'action de la bibliothèque. Le conservateur poursuit en effet :

Donc là, nous, en tant que bibliothèque, on fournit des outils, mais ce n'est pas nous qui portons et ce n'est pas nous qui prenons les décisions[...] Ce ne serait pas accepté de toute manière par la communauté. Il faut que ce soit les structures légitimes, VP, conseils, qui s'en emparent. C'est la Direction de la recherche qui prépare les évaluations des contrats, du contrat quinquennal par exemple, où les bibliographies sont générées à partir de HAL [...] On sera [...] amené à travailler étroitement avec la Direction de la recherche, et cela dépend des politiques qui seront décidées à l'échelle de l'établissement.

Les évolutions liées à la science ouverte et la création d'outils qui en découlent pourraient amener à positionner davantage le SCD comme acteur de l'évaluation de la recherche et de l'élaboration de la stratégie d'établissement. Le développement d'outils de pilotage de la recherche représente ainsi un axe stratégique pour l'avenir de la collaboration entre bibliothèques et Directions de la recherche. La question de l'adhésion des chercheurs et des réticences qu'ils peuvent éprouver vis-à-vis de tels outils se pose. Selon certains conservateurs, une partie des chercheurs est réticente à l'utilisation des archives ouvertes ou des identifiants, et perçoit ces outils comme des instruments d'évaluation contraignants plus que comme des instruments à leur service. Le portage politique de ces enjeux par la gouvernance des établissements s'avèrera primordial. Un travail d'acculturation reste à faire auprès de nombreuses communautés, qui nécessitera le concours des Directions de la recherche.

#### ***Formaliser davantage les collaborations. Développer des outils de travail.***

Réfléchissant sur l'avenir des collaborations entre SCD et Directions de la recherche, une conservatrice soulève la question de la formalisation des relations :

Ce qui serait intéressant pour nous, c'est de formaliser qui fait quoi à l'université, sur toutes ces questions, pour qu'on ne marche pas sur les plates-bandes d'un autre service, et que quand quelqu'un a une question, il sache à qui s'adresser précisément.

La question de la formalisation des responsabilités s'étend aussi aux aspects budgétaires. L'évolution du financement des portails HAL vers un modèle de cotisation annuelle pose la question du paiement par l'un ou l'autre service.

Le manque d'outils de travail performants est souvent mentionné dans les entretiens comme un frein à la collaboration. Plusieurs établissements étudiés mènent actuellement une réflexion sur la mise en place d'un système d'information recherche, outil qui pourrait permettre à terme un meilleur pilotage de la recherche

à l'échelle de l'établissement. Les bibliothèques peuvent jouer un rôle dans la mise en place de ce type d'outils, comme le souligne une conservatrice :

Après, je pense que ce qu'on peut apporter, par exemple sur des choses comme un SI recherche, c'est notre habitude des systèmes d'information, des questions qui se posent, de l'interopérabilité avec les systèmes que nous on gère, notamment liés aux publications, le fait de pouvoir soit moissonner des données, soit pousser des données d'un côté ou de l'autre, et faciliter la vie des administratifs aussi.

Le développement de systèmes d'information recherche représente un enjeu pour l'ESR dans les prochaines années. Renaud Délémontez souligne dans son mémoire que les professionnels de l'IST ont un rôle majeur à jouer dans la création de tels outils, « de par leur connaissance de la gestion de l'information, des référentiels et de leur participation à des structures collaboratives existantes »<sup>229</sup>.

### III.C. LES AUTRES ACTEURS POTENTIELS DES COLLABORATIONS.

Si l'angle de cette étude porte sur les collaborations entre structures documentaires et Directions de la recherche, les projets évoqués dans les parties précédentes impliquent souvent d'autres services de l'université. Une présentation de ces différents acteurs permettra d'obtenir une vision plus juste des collaborations entre bibliothèques et autres directions et services. Les projets dans lesquels sont impliqués bibliothèques universitaires et Directions de la recherche présentent souvent un volet technique. De ce fait, au cours des entretiens, les personnes mentionnent souvent l'appui de la Direction des systèmes d'information (DSI) ou de la Direction du numérique dans les collaborations. Ainsi, le projet de publication de revues en *Open access* de l'université de Limoges est porté par des informaticiens de la DSI<sup>230</sup>. L'université de Limoges propose actuellement six revues en ligne dont la mise en place a fait l'objet d'une collaboration entre DSI et SCD. Le modèle éditorial de chaque revue a été défini collectivement par les responsables des revues, ainsi que par des membres des deux services. La DSI assure par ailleurs l'hébergement informatique des six revues<sup>231</sup>.

La mise en place d'archives institutionnelles et de portails HAL implique souvent les DSI et Directions du numérique des établissements. A l'université de Montpellier, la Direction du Système d'Information et du Numérique a pris part au projet de création du portail institutionnel de l'université<sup>232</sup>. De même la mise en place de systèmes d'information recherche mobilise souvent les DSI. A l'université de Paris-Dauphine, le projet de SI recherche a impliqué la DSI de l'établissement<sup>233</sup>. Certains établissements font cependant exception à cette règle : le développement

---

<sup>229</sup> DÉLÉMONTEZ, Renaud. *Bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : nouveaux outils, nouveaux rôles ? (Les) - Notice bibliographique* | *Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/67434-les-bibliotheques-universitaires-face-aux-systemes-d-information-recherche-nouveaux-outils-nouveaux-roles>. p.113

<sup>230</sup> Entretien avec Julie Floreani

<sup>231</sup> Création de revues numériques. Dans : *Centre d'aide et de support au numérique* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://support.unilim.fr/publications-et-redaction/revues/creation-de-revues-numeriques/>.

<sup>232</sup> Entretien avec Laure Lefrançois

<sup>233</sup> Entretien avec Christine Okret-Manville

### III. Mesurer l'impact des collaborations sur les cultures professionnelles.

du SI recherche à l'université de Paris-Saclay s'est fait en interne à la bibliothèque, qui a recruté un développeur<sup>234</sup>.

Les problématiques liées à la science ouverte et aux données de la recherche nécessitent souvent la collaboration d'acteurs divers au sein des établissements. Les différents projets évoqués dans cette étude relatifs aux données de la recherche impliquent souvent les Délégués à la protection des données (DPD) des universités. Plus rarement, des archivistes sont associés à ces projets. A l'université de Nantes, un archiviste de la Direction du patrimoine immobilier et de la logistique (DPIL) a intégré le groupe de travail sur les données de la recherche, les archives étant considérées comme des données informatiques. Une personne de la Direction des systèmes d'information et du numérique participe elle aussi au projet, pour le volet infrastructures de stockage des données<sup>235</sup>. Les questions relatives aux données requièrent souvent des compétences d'ordre juridique. Le SCD sollicite dans ce cas des juristes des services informatiques. Ainsi, une conservatrice évoque son souhait d'associer le service informatique de son université sur les aspects juridiques des données de la recherche.

## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE.

Les collaborations initiées dans les établissements étudiés montrent que les problématiques d'appui à la recherche ont permis aux bibliothèques d'aller au contact des autres services universitaires et de se confronter à des cultures professionnelles différentes. Les échanges entre services font apparaître des points communs et des divergences entre bibliothèques et Directions de la recherche : les bibliothèques sont imprégnées d'une forte culture de service public et ont une expertise technique reconnue ; les Directions de la recherche ont quant à elles une proximité naturelle avec les unités de recherche.

Les bibliothécaires travaillant dans les services aux chercheurs sont amenés de plus en plus à se tourner vers l'extérieur de leur service, au risque de perdre parfois le contact avec les départements de collections. Plus encore que le travail en lien avec la Direction de la recherche, le contact avec les laboratoires bouleverse les métiers et impose aux bibliothécaires de prendre en compte les contraintes qui pèsent sur les chercheurs.

Dès lors, se pose la question de la spécificité de la culture métier des bibliothécaires. Les personnels travaillant dans les domaines de l'appui à la recherche mobilisent au quotidien des compétences bibliothéconomiques traditionnelles, telles que le signalement, la gestion de métadonnées ou la formation. Cependant, les profils d'appui à la recherche nécessitent un savoir-faire qui peut être proche de celui d'ingénieurs de recherche de la filière ITRF. Se pose la question de l'évolution des compétences en bibliothèques et des liens entre personnels d'appui à la recherche avec les autres services de leur structure documentaire.

---

<sup>234</sup> Entretien avec Julien Sempéré

<sup>235</sup> Entretien avec Agnès Fallier

## CONCLUSION

---

L'étude menée auprès des universités françaises fait apparaître des modalités variées de collaborations entre structures documentaires et Directions de la recherche. Ces collaborations sont souvent récentes, portent sur des domaines divers et sont d'une intensité inégale selon les établissements. Aucune règle générale ne peut être dégagée sur la mise en place de ces échanges entre services. La synergie entre structures documentaires et Directions de la recherche dépend de nombreux paramètres : périmètres d'intervention de la Direction de la recherche et de la mission recherche de la bibliothèque, implication de la gouvernance, stratégie de science ouverte de l'établissement et relations interpersonnelles entre agents des différents services. La taille des établissements et des Directions de la recherche ne semble pas influencer sur les collaborations avec les bibliothèques. Des échanges intenses apparaissent aussi bien dans des établissements disposant d'un nombre restreint d'unités de recherches que dans des universités de recherche intensive avec des Directions de la recherche disposant de moyens importants.

Quelques domaines de collaborations apparaissent néanmoins de manière récurrente, et semblent devoir gagner en intensité au cours des prochaines années : les Directions de la recherche sollicitent de plus en plus les bibliothèques sur les problématiques d'évaluation, recherchant auprès des structures documentaires des compétences en matière de bases de données et d'archives ouvertes. Inversement, les bibliothèques, engagées de longue date en faveur de la science ouverte, ont besoin de l'appui des Directions de la recherche, pour assurer un relais auprès des chercheurs et des laboratoires.

Les collaborations ont un impact en termes d'organisations. Les bibliothèques participent avec les Directions de la recherche à des projets à l'échelle de leurs établissements et au-delà. L'offre de service prend parfois la forme de guichets uniques. Ce modèle, expérimenté dans quelques établissements, pourrait se généraliser au cours des prochaines années. Des formes de collaboration approfondies apparaissent, telles que des postes à double rattachement. Ces profils, qui permettent des échanges plus fluides entre les deux services, peuvent cependant générer un sentiment d'inconfort pour les personnels qui travaillent dans deux services différents.

Les collaborations sont l'occasion d'une confrontation entre cultures professionnelles variées : les Directions de la recherche, au contact des bibliothèques, prennent peu à peu conscience de l'importance stratégique des enjeux liés à la science ouverte, et des conséquences de l'augmentation des prix de la documentation électronique. Dans certains établissements, elles se font le relais des bibliothèques auprès des chercheurs et effectuent un véritable travail de pédagogie sur ces sujets. Inversement, le travail régulier des bibliothécaires au contact de la Direction de la recherche leur permet de mieux connaître le cycle de la recherche, la vie d'un laboratoire, et les sujets de préoccupation des chercheurs, tels que la recherche de financements et l'évaluation.

Si ces collaborations sont fructueuses, elles ne sont pas sans soulever des questions. Si au cours des vingt dernières années, les bibliothèques sont sorties de leur isolement au sein de l'université, la présentation d'une offre commune à destination des chercheurs tend parfois à estomper leur identité, qui se fond avec d'autres services dans l'appui à la recherche, avec le risque de gommer la spécificité

de la filière bibliothèque. Ces nouveaux profils, qui se rapprochent parfois de postes ITRF, sont de plus en plus éloignés des missions liées aux collections et services à destination des étudiants.

Un des enjeux des collaborations entre bibliothèques et Directions de la recherche dans l'avenir sera de poursuivre l'intégration des bibliothèques dans l'université, développer des services dédiés au public spécifique des chercheurs, tout en garantissant la cohésion d'ensemble des structures documentaires.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### Textes législatifs

*Article 11 - Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000037800994](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000037800994)

*Article 30 - LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (1) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000033202841](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000033202841)

*Article L123-2 - Code de l'éducation - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042815070](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042815070)

*Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.* [en ligne]. 4 juillet 1985. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000520453/>

*Livre VII : Les établissements d'enseignement supérieur (Articles L711-1 à L781-6) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006137628/>

*Loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche (1).* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000426953/>

*Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (1).* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000824315/>

*LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (1)* [en ligne]. 22 juillet 2013. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009/>

*LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur (1) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCTA000042738028>

*Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur* [en ligne]. 26 janvier 1984. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000692733/>

*Sous-section 1 : Les services d'activités industrielles et commerciales des*

*universités (Articles D714-83 à D714-88) - Légifrance* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.circulaires.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGI\\_SCTA000027866408/2020-10-20/](https://www.circulaires.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGI_SCTA000027866408/2020-10-20/)

### Mémoires d'élèves conservateurs

DÉLÉMONTEZ, Renaud. *Bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : nouveaux outils, nouveaux rôles ? (Les) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/67434-les-bibliotheques-universitaires-face-aux-systemes-d-information-recherche-nouveaux-outils-nouveaux-roles>

DELESPIERRE, Louis. *Les services personnalisés aux publics en bibliothèque universitaire, une exigence d'innovation et de transformation : l'exemple des services aux chercheurs - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68907-les-services-personnalises-aux-publics-en-bibliotheque-universitaire-une-exigence-d-innovation-et-de-transformation-l-exemple-des-services-aux-chercheurs>

FAUSSURIER, Bérengère. *Relations entre le SCD et son université de tutelle (Les) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65766-les-relations-entre-le-scd-et-son-universite-de-tutelle>

GRAS, Isabelle. *Loi LRU et les bibliothèques universitaires (La) - Notice bibliographique | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/48199-la-loi-lru-et-les-bibliotheques-universitaires>

### Rapports

CAUDRON, Olivier et CLAUD, Joëlle. *Le pilotage de la documentation dans la gouvernance des universités*. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 19 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-pilotage-de-la-documentation-dans-la-gouvernance-des-universites-47267>

CLAUD, Joëlle et CARBONNE, Pierre. *Les ressources documentaires pour la recherche au sein des sites universitaires*. Dans : *Vie publique.fr* [en ligne]. 2012. [Consulté le 24 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/rapport/33035-les-ressources-documentaires-pour-la-recherche-au-sein-des-sites-univers>

LETROUT, Carole. *La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte*. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 2021. [Consulté le 24 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-place-des-bibliotheques-universitaires-dans-le-developpement-de-la-science-ouverte-47671>

SERRES, Alexandre, MALINGRE, Marie-Laure, MIGNON, Morgane, PIERRE, Cécile et COLLET, Didier. *Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs : une enquête à l'Université Rennes 2* [en ligne]. Research Report. [S. l.] : Université Rennes 2, novembre 2017. [Consulté le 23 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01635186>

### **Organisation des universités**

AUST, Jérôme, MAZOYER, Harold et MUSSELIN, Christine. Se mettre à l'IDEX ou être mis à l'index. *Gouvernement et action publique*. 2018, Vol. 7, n° 4, p. 9-37, [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2018-4-page-9.htm>

CAVALIER, François et POULAIN, Martine. *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1469-8. 027.7

MUSSELIN, Christine. Le changement dans les organisations : l'évolution des universités. *Administration Education*. 2014, Vol. 143, n° 3, p. 43-51. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-administration-et-education-2014-3-page-43.htm>

*La gouvernance [Établissements Enseignement Supérieur - Structure et fonctionnement]* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [https://ics.utc.fr/parfaire/structure/co/04\\_orgStruc\\_04\\_universite\\_03\\_gouvernance.html](https://ics.utc.fr/parfaire/structure/co/04_orgStruc_04_universite_03_gouvernance.html)

La politique contractuelle de site. Dans : *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 24 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid90732/la-politique-contractuelle-de-site.html>

### **Directions de la recherche, Universités**

FABRE, Chloee. Espace Documentation Recherche. Dans : *Université Toulouse - Jean Jaurès* [en ligne]. Chloee Fabre, [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/recherche/information-scientifique-et-technique/espace-documentation-recherche>

PATRON, Julien. Les chiffres clés de la recherche à Nantes Université. Dans : *Nantes Université* [en ligne]. Julien PATRON, [s. d.]. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-nantes.fr/exceller-par-la-recherche/les-chiffres-cles-de-la-recherche-a-luniversite-de-nantes>

T'JOEN, Thomas. Documents. Dans : *Eutopia* [en ligne]. Thomas T'joen, [s. d.]. [Consulté le 25 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://eutopia-university.eu/english-version/resources/documents>

*Culture scientifique | Aix-Marseille Université* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ->

[amu.fr/fr/public/culture-scientifique-1](https://amu.fr/fr/public/culture-scientifique-1)

*CVthèque recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://dauphine.psl.eu/recherche/cvtheque>

Direction de la Recherche et des Études Doctorales. Dans : *Université de Montpellier* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 16 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.umontpellier.fr/universite/directions/direction-de-la-recherche-et-des-etudes-doctorales>

*Ecole doctorale UPHF | Université Polytechnique Hauts-de-France* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 23 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.uphf.fr/ecoles-doctorales>

Euraxess AMU : Accueil des chercheurs et doctorants étrangers. Dans : *Institut Méditerranéen d'Océanologie* [en ligne]. 2 juillet 2021. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.mio.osupytheas.fr/fr/enseignement/euraxess-amu-accueil-des-chercheurs-et-doctorants-etrangers>

Recherche et innovation. Dans : *Université de Lorraine* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-lorraine.fr/recherche-et-innovation/>

*Réseau SATT* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.satt.fr/entreprises/>

### Services aux chercheurs en bibliothèques

CLAIN, Fanny et GRAS, Isabelle. « *Services à la recherche : comment s'organiser ? Comment se former ?* [en ligne]. 9 septembre 2020. [Consulté le 21 mars 2021]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former\\_69610](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former_69610)

GÉROUDET, Marie-Madeleine. Les services à la recherche au défi de l'organisation. *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Octobre 2019, n° 95, p. 4-5. DOI 10.35562/arabesques.1299 [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1299>

*ADBU-Services-aux-chercheurs.pdf* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://adbu.fr/wp-content/uploads/2021/01/ADBU-Services-aux-chercheurs.pdf>

*ADBU-Services-aux-chercheurs\_Poster\_final-2.pdf* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 février 2021]. Disponible à l'adresse : [https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/01/ADBU-Services-aux-chercheurs\\_Poster\\_final-2.pdf](https://adbu.fr/competplug/uploads/2019/01/ADBU-Services-aux-chercheurs_Poster_final-2.pdf)

*Arabesques* n°95. Dans : *abes.fr* [en ligne]. 10 octobre 2019. [Consulté le 25 mars 2021]. Disponible à l'adresse : <https://abes.fr/publications/revue-arabesques/arabesques-95/>

*Charte de signature unique* | *SCD : Service Commun de la Documentation* | Université Polytechnique Hauts-de-France [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.uphf.fr/SCD/charte-de-signature-unique>

Les bibliothèques au service des chercheurs Anticiper, irriguer, accompagner. Dans : <https://publications-prairial.fr/arabesques> [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, 14 octobre 2019. [Consulté le 23 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1291>

*Pratiques et perceptions de la bibliothèque par les enseignants/chercheurs/ses - Notice bibliographique* | *Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68097-pratiques-et-perceptions-de-la-bibliotheque-par-les-enseignants-chercheurs>

*Qui contacter sur les questions d'évaluation* | *SOcle : Clés pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://socle.univ-rennes2.fr/contact-assistance/qui-contacter-sur-questions-devaluation>

*Services aux chercheurs, quelle valeur pour les universitaires ?* | *Cairn.info* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-4-page-58.htm>

*Vos besoins* | *SOcle : Clés pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://socle.univ-rennes2.fr/vos-besoins>

### **Pratiques de la recherche, financement sur projets**

AUST, Jérôme. Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement. *Geneses*. Juin 2014, Vol. 94, n° 1, p. 2-6. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-2.htm>

BARRIER, Julien. Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie. *Geneses*. Juin 2014, Vol. 94, n° 1, p. 55-80. <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-55.htm>

FILLIATREAU, Ghislaine. Bibliométrie et évaluation en sciences humaines et sociales : une brève introduction. *Revue d'histoire moderne contemporaine*. Belin, 2008, Vol. n° 55-4bis, n° 5, p. 61-66

HUBERT, Matthieu et LOUVEL, Séverine. Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ? *Mouvements*. Septembre 2012, Vol. 71, n° 3, p. 13-24. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2012-3-page-13.htm>

Alain-Hervé Le Gall. Le paysage de la CSTI en France en 2016 : les acteurs

de la médiation scientifique. Michel Netzer. Les sciences en bibliothèque, Editions du cercle de la Librairie, pp.203-232, 2017, 978- 2-7654-1525-1. insu-01504446f

MANNING, Stephan. *The Strategic Formation of Project Networks: A Relational Practice Perspective* [en ligne]. SSRN Scholarly Paper n°ID 1582702. Rochester, NY : Social Science Research Network, 31 mars 2010. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://papers.ssrn.com/abstract=1582702>

SERRIS, Jacques et LEGAIT, Benoit. Quelle place pour le partenariat de recherche public-privé en France ? *Annales des Mines - Réalités industrielles*. Février 2014, Vol. 2014, n° 1, p. 7-9. [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles1-2014-1-page-7.htm>

*Bibliométrie et impact de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Bibliometrie-et-visibilite/Bibliometrie-et-impact-de-la-recherche>

CIFRE - La convention industrielle de formation par la recherche. Dans : *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67039/cifre-la-convention-industrielle-de-formation-par-la-recherche.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67039/cifre-la-convention-industrielle-de-formation-par-la-recherche.html)

*Contrat de recherche | ENS-PARIS-SACLAY* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://ens-paris-saclay.fr/entreprises/dispositifs-de-collaboration/contrat-de-recherche>

Aust, Jérôme, Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement Genèses 2014/1 (n° 94). Dans : *Cairn.info* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 5 janvier 2022] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-2.htm>

*recherche-partenariale.pdf* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/cge/Rapports/recherche-partenariale.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/Rapports/recherche-partenariale.pdf)

## Science ouverte

ARMENI, Kristijan. Towards wide-scale adoption of open science practices: The role of open science communities. *Science and Public Policy* [en ligne]. Octobre 2021, Vol. 48, n° 5, p. 605-611. DOI 10.1093/scipol/scab039

DELHAYE, Marlène. *Guides thématiques: Open access: Le bonus recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bu.univ-amu.libguides.com/openaccess/bonus>

*Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche | Declaration on Research Assessment – DORA* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirlascience.fr/declaration-de-san-francisco-sur-l-evaluation-de-la-recherche>

## [francisco-sur-levaluation-de-la-recherche](#)

HORIZON 2020. Le libre accès aux publications et aux données de recherche. Dans : *Horizon 2020* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid82025/le-libre-acces-aux-publications-aux-donnees-recherche.html>

L'HOSTIS, Dominique et AVENTURIER, Pascal. *Archives ouvertes – Vers une obligation de dépôt? Synthèse sur les réalisations existantes, les pratiques des chercheurs et le rôle des institutions*. [s. d.], p. 46

RENTIER, Bernard et BUSQUIN, Philippe. *Science ouverte, le défi de la transparence*. Bruxelles : Académie Royale de Belgique, 2018. L'Académie en poche. ISBN 978-2-8031-0659-2. 070.57

SERRES, Alexandre, MALINGRE, Marie-Laure, MIGNON, Morgane, PIERRE, Cécile et COLLET, Didier. *Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs : une enquête à l'Université Rennes 2* [en ligne]. Research Report. [S. l.] : Université Rennes 2, novembre 2017. [Consulté le 23 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01635186>

*Cartographie de la BAP — Plateforme open data (données ouvertes)* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : [https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la\\_bap/?refine.referens\\_bap\\_id=J](https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la_bap/?refine.referens_bap_id=J)

Création de revues numériques. Dans : *Centre d'aide et de support au numérique* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://support.unilim.fr/publications-et-redaction/revues/creation-de-revues-numeriques/>

*DMP Paris Dauphine – PSL*. [s. d.], p. 3

Données de la recherche. Dans : *Les Bibliothèques Universitaires* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr/science-ouverte/donnees-de-la-recherche/>

*La charte pour la science ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.univ-reims.fr/science-ouverte/la-science-ouverte-a-l-urca/la-charte-pour-la-science-ouverte/la-charte-pour-la-science-ouverte,25509,42127.html>

*La Science ouverte à l'université | SOcle : Clés pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://socle.univ-rennes2.fr/science-ouverte/science-ouverte-luniversite>

*La science ouverte à l'Université de Strasbourg - Science ouverte - Université de Strasbourg* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://scienceouverte.unistra.fr/strategie/la-science-ouverte-a-luniversite-de-strasbourg/>

La science ouverte. Dans : *Agence nationale de la recherche* [en ligne]. [s. d.].

[Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/engagements-et-valeurs/la-science-ouverte/>

*La science ouverte, un changement des pratiques du chercheur - Savoir(s) - Le Magazine d'information de l'Unistra* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://savoirs-archives.unistra.fr/recherche/science-ouverte-un-nouveau-contexte-pour-la-recherche/la-science-ouverte-un-changement-des-pratiques-du-chercheur/>

*La voie dorée – Science ouverte France* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://scienceouverte.couperin.org/la-voie-doree-2/>

Le Plan national pour la science ouverte : les résultats de la recherche scientifique ouverts à tous, sans entrave, sans délai, sans paiement. Dans : *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 21 avril 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherche-scientifique-ouverts-tous-49241>

Nos engagements. Dans : *Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://scienceouverte.univ-lorraine.fr/a-lul/nos-engagements/>

*Plan national pour la Science Ouverte* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 12 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte>

*Pour une politique des données de la recherche : guide stratégique à l'usage des établissements* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirlascience.fr/pour-une-politique-des-donnees-de-la-recherche-guide-strategique-a-lusage-des-etablissements>

Savoir(s) N°34. Dans : *FlippingBook* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 11 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <http://applications.unistra.fr/unistra/visionneuse/Savoirs/34/6/>

## Evaluation et pilotage de la recherche

GAUTRET, Marjolaine. La bibliométrie à Sorbonne Université, un observatoire des évolutions liées à la science ouverte. Dans : <https://publications-prairial.fr/arabesques> [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, 15 novembre 2019. [Consulté le 4 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=566>

L'INNOVATION, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de. le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique - État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14. Dans : *le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique - État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°14* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://publication.enseignementsup->

[recherche.gouv.fr/eesr/FR/T622/le\\_financement\\_des\\_activites\\_de\\_recherche\\_et\\_de\\_veloppement\\_de\\_la\\_recherche\\_publicue/](https://recherche.gouv.fr/eesr/FR/T622/le_financement_des_activites_de_recherche_et_de_veloppement_de_la_recherche_publicue/)

LUGEN, Marine et HIERNAUX, Quentin. L'évaluation de la recherche en question : pratiques, dérives et alternatives. *Natures Sciences Sociétés*. EDP Sciences, 2016, Vol. Vol. 24, n° 4, p. 379-385

PANSU, Pascal, DUBOIS, Nicole et BEAUVOIS, Jean-Léon. *Dis-moi qui te cite et je saurai ce que tu vauX: que mesure vraiment la bibliométrie?* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2013. Points de vue & débats scientifiques. ISBN 978-2-7061-1780-0. 001.4

Des repères historiques. Dans : *Hcéres* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 13 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.hceres.fr/fr>

*E2020-EV-0755611S-DEE-ETAB200018852-028631-RD.pdf* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/E2020-EV-0755611S-DEE-ETAB200018852-028631-RD.pdf>

Intégrité scientifique. Dans : *Hcéres* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 25 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.hceres.fr/fr>

*IPERU 2018\_Presentation OST20181209\_vf.pdf* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : [https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/JIPERU%202018\\_Presentation%20OST20181209\\_vf.pdf](https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/JIPERU%202018_Presentation%20OST20181209_vf.pdf)

Le programme-cadre horizon europe 2021-2027. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-programme-cadre-horizon-europe-2021-2027-49991>

*Manifeste de Leiden pour la mesure de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ouvrirlascience.fr/le-manifeste-de-leiden-pour-la-mesure-de-la-recherche>

Missions. Dans : *Agence nationale de la recherche* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/missions/>

Programme IPERU. Dans : *Hcéres* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 31 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.hceres.fr/fr>

*Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R) / Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ehesp.fr/ecole/engagement-qualite/strategie-europeenne-de-ressources-humaines-pour-les-chercheurs-hrs4r/>

Stratégie nationale de recherche - S.N.R. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 14 janvier 2022]. Disponible à

l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/strategie-nationale-de-recherche-snr-49625>

Une nouvelle offre de services autour de la bibliométrie à l'Université de Lorraine. Dans : *Factuel | le site d'actu de l'Université de Lorraine* [en ligne]. 11 novembre 2020. [Consulté le 28 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/15514>

### Outils, référentiels, Systèmes d'information recherche

MORALES, Catherine. ADUM, plus de visibilité pour les doctorants. [www.adum.fr/](http://www.adum.fr/). *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Avril 2017, n° 85, p. 13. DOI 10.35562/arabesques.227 [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=227&lang=en?id=227&lang=en>

POULIQUEN, Isabelle, KABLA-LANGLOIS, Isabelle et CHEN, Xiaofeng. Le RNSR, colonne vertébrale du SI recherche. *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Avril 2017, n° 85, p. 15. DOI 10.35562/arabesques.242 [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=242>

THÉBAULT, Vincent. BiblioLabs, un outil au service du pilotage de l'université Paris-Saclay. *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Janvier 2020, n° 96, p. 16-17. DOI 10.35562/arabesques.1478 [Consulté le 24 avril 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1478>

THOUY, Romain. Caplab, pour un suivi de l'activité des unités. *Arabesques* [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, Avril 2017, n° 85, p. 14. DOI 10.35562/arabesques.240 [Consulté le 24 février 2022] Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=240>

Autorités, identifiants, entités L'expansion des référentiels. Dans : <https://publications-prairial.fr/arabesques> [en ligne]. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, 12 juin 2019. [Consulté le 17 janvier 2022]. Disponible à l'adresse : <http://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=201>

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 : LISTE DES ENTRETIENS REALISÉS .....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUPRÈS DES DIRECTEURS DE SCD ET RESPONSABLES DE SERVICES D'APPUI A LA RECHERCHE .</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUES .....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES DIRECTIONS DE LA RECHERCHE. ....</b>	<b>102</b>

## ANNEXE 1 : LISTE DES ENTRETIENS REALISÉS

**Solenn Bihan**, Responsable du service valorisation des publications : édition, bibliométrie, Direction Valorisation de la recherche, Université de Lille, 29 avril 2021

**Maxence Larrieu**, Chargé de mission Développement HAL et bibliométrie, Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 26 mai 2021

**Julie Floreani**, Directrice adjointe du SCD, Responsable du Service de Soutien à la Recherche et d'Informatique Documentaire, Service Commun de la Documentation, Université de Limoges, 5 octobre 2021

**Mélissa Defond**, Responsable du Département d'Appui à la Recherche, Référente Science Ouverte, Service Commun de la Documentation, Université Polytechnique Hauts-de-France, 5 octobre 2021

**Agnès Fallier**, Responsable des services aux chercheurs, Bibliothèque universitaire, Université de Reims Champagne Ardenne, 12 octobre 2021

**Ségolène Trapletti**, Service d'appui à la recherche, Bibliothèque universitaire, CY Cergy Paris Université, 12 octobre 2021

**Laure Lefrançois**, Chargée de mission Appui à la recherche, Service commun de la documentation, Université de Montpellier, 19 octobre 2021

**Julien Baudry**, Responsable des Services aux chercheurs et productions numériques, Service commun de la documentation, Université de Bordeaux-Montaigne, 25 octobre 2021

**Jean-François Lutz**, Responsable de la mission d'Appui à la recherche, Direction de la documentation et de l'édition, Université de Lorraine, 25 octobre 2021

**Christine Okret-Manville**, Responsable du Service d'Appui à la recherche, Service Commun de la documentation, Université Paris-Dauphine, 9 novembre 2021

**Florence Barré**, Directrice adjointe, Responsable des ressources électroniques, Service Commun de la Documentation, Université de Nîmes, 12 novembre 2021

**Emmanuelle Paulet-Granguillot**, Responsable du Département Systèmes d'information et appui à la recherche, Bibliothèque universitaire, Université de Nantes, 15 novembre 2022

**Pascale Solon**, Responsable de la cellule services d'appui à la recherche, Service Commun de la Documentation, Université d'Orléans, 15 novembre 2022

**Adeline Régé**, Responsable du Pôle Appui à la diffusion de la recherche, Service des Bibliothèques, Université de Strasbourg, 16 novembre 2022

**Cécile Sebban**, Responsable du département recherche, Service Commun de la Documentation, Université de Rennes 2, 18 novembre 2022

**Julien Sempéré**, Directeur, Direction des Bibliothèques, de l'Information et de la Science Ouverte, Université de Paris-Saclay, 23 novembre 2021

**Marc Dalaut**, Sous-directeur des études doctorales, Direction de la Recherche et de la Valorisation, Université de Lorraine, 7 décembre 2021

**Magali Puech**, Cheffe du Service Indicateurs et Pilotage de la recherche, Direction de la Recherche et des Études Doctorales, Université de Montpellier, 14 décembre 2021

**Alia Benharrat**, Responsable Science ouverte, revues, données de la recherche, Direction de la recherche, Université de Bordeaux-Montaigne, 14 décembre 2021

**Sébastien Youinou**, Directeur, Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation, Université de Nantes, 21 décembre 2021

**Jacques Girardeau**, Professeur des universités, Vice-Président du Conseil scientifique de l'université de Nantes de 2005 à 2012, 21 janvier 2022

**Laurence Quémard**, Directrice, Direction de la Recherche et de la Valorisation, Université de Bordeaux, 26 janvier 2022

**Françoise Barré**, Directrice, Service Commun de la Documentation, Université Lumière Lyon 2, et **Camille Espiau-Bechetoille**, Responsable du service Soutien à la recherche, Service Commun de la Documentation, Université Lumière Lyon 2, 22 février 2022

**Marie-Madeleine Géroudet**, Responsable du département Service à la recherche et aux chercheurs, Service Commun de la Documentation, Université de Lille, échanges par mail

## ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUPRÈS DES DIRECTEURS DE SCD ET RESPONSABLES DE SERVICES D'APPUI A LA RECHERCHE

Le questionnaire suivant a été diffusé en septembre 2021 sur la liste ADBU-forum :

- Quels sont les domaines de collaboration entre votre SCD et la Direction de la recherche de votre université ?
  - Soutien aux chercheurs dans le montage de projets (régionaux, nationaux, européens)
  - Gestion des données de la recherche
  - Mise en place et gestion d'archives ouvertes
  - Évaluation de la recherche, bibliométrie
  - Autre (Précisez)
  
- Comment qualifieriez-vous les relations entre votre SCD et la Direction de la recherche de votre établissement ?
  - Fréquentes
  
  - Régulières
  
  - Rares
  
  - Inexistantes
  
- Qui interagit avec la Direction de la recherche au sein de votre structure documentaire ?
  - La Direction de la structure documentaire
  - Un service d'appui à la recherche structuré
  - Un autre service (Précisez)
  
- Seriez-vous disposé à participer à un entretien qualitatif portant sur les relations entre votre SCD et la Direction de la recherche de votre université ?
  - Oui
  
  - Non

- Seriez-vous d'accord pour m'aider à identifier un contact au sein de votre Direction de la recherche avec qui il me serait possible de mener un entretien qualitatif ?
  - Oui (nom du contact)
  - Non
- Votre nom et prénom/adresse mail
- Quels est le nom de votre établissement ?
- Quelle est votre fonction au sein du SCD ?

## ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUES

- **Axes de collaboration avec les Directions de la Recherche**

-Quelles sont les domaines de collaboration entre votre SCD et la Direction de la Recherche ? Quels ont été les projets qui ont permis d'initier cette collaboration ?

-Quel service porte les problématiques de science ouverte, de bibliométrie, dans votre établissement ?

-Existe-t-il une collaboration entre le SCD et la Direction de la Recherche sur l'aide aux chercheurs pour le montage de projets ? L'aide au montage de projets relève-t-elle plutôt du SCD ou de la Direction de la Recherche dans votre établissement ?

-Même question sur la gestion du doctorat (formation, circuit des thèses) ?

- **Organisation des collaborations**

-Quelle forme prend cette collaboration ? Comment se fait la répartition des tâches et des responsabilités entre les deux services ?

-Y a-t-il une formalisation des collaborations entre les deux services ?

-Ces projets ont-ils donné lieu à des formes d'organisation communes ?

-Des collaborations plus approfondies seraient-elles souhaitables ? Comment voyez-vous la collaboration entre SCD et Direction de la Recherche à l'avenir ?

- **Rapport à la gouvernance**

-Y a-t-il une participation régulière de membres du SCD en Commission recherche dans votre établissement ? Sur quels sujets ?

-Quel rôle joue le Vice-Président Recherche dans la collaboration ?

- **Cultures métier et rapport à la recherche et aux chercheurs**

-Y a-t-il des choses qui vous surprennent dans les méthodes et les approches de vos collègues de la Direction de la Recherche ? Quels sont les points communs avec vos approches, les divergences ?

-Comment vous positionnez-vous vis-à-vis des chercheurs ? Votre Service d'appui à la recherche est-il identifié de ce public ?

-Comment, selon vous, les chercheurs vous perçoivent-ils ? Quelle différence avec la perception qu'ils ont de la Direction de la Recherche ?

-Comment avez-vous le sentiment d'être perçu par la Direction de la Recherche ?

-Avez-vous le sentiment que le métier de bibliothécaire évolue au contact de la Direction de la Recherche ? De quelle manière ?

## **ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES DIRECTIONS DE LA RECHERCHE.**

- **Présentation du service**

-Quel est le rattachement hiérarchique de votre Direction de la recherche ?

-Combien d'agents travaillent dans cette Direction de la recherche ?

-Quels est le périmètre de votre Direction et ses missions principales ? Comment est structuré l'organigramme ?

-Combien d'unités de recherche comporte votre établissement ? Quelles sont les disciplines représentées ?

-Avec quels outils travaillez-vous (référentiels, SI recherche) ?

- **Liens avec le SCD**

-Quels sont les domaines de collaboration avec le SCD de votre établissement ?

-La collaboration avec la bibliothèque fait-elle évoluer votre métier ?

-Y a-t-il une culture de la science ouverte dans votre Direction de la recherche ?

-Y a-t-il des choses qui vous surprennent dans les manières de travailler en bibliothèques ? Quels sont les points communs ou différences avec vos approches ?

-Comment avez-vous le sentiment d'être perçu du SCD ?



## TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>PREMIERE PARTIE : L'ESR : UN ENVIRONNEMENT EN EVOLUTION ET DES PRATIQUES RENOUVELEES.....</b>	<b>16</b>
<b>I.A. L'université, un environnement et des pratiques renouvelées.....</b>	<b>16</b>
<i>I.A.1. L'ESR, un environnement en cours d'évolution .....</i>	<i>16</i>
<i>I.A.2.L'évolution des modes de financement de la recherche : le recours croissant aux Appels à projets. ....</i>	<i>18</i>
<i>I.A.3. La science ouverte : un paradigme renouvelant les pratiques des chercheurs .....</i>	<i>20</i>
<b>I.B : Les Directions de la recherche, des services dédiés à l'administration et au pilotage de la recherche. ....</b>	<b>23</b>
<i>I.B.1-L'apparition de services centraux dédiés au pilotage de la recherche.....</i>	<i>23</i>
<i>I.B.2 : La Direction de la recherche, un service au périmètre d'intervention variable : de la gestion administrative des unités de recherche à la valorisation. ....</i>	<i>26</i>
<i>I.B.3 : Exemple d'organisation d'une Direction de la recherche à l'Université de Montpellier.....</i>	<i>33</i>
<b>I.C : Le Service commun de la documentation au service de la recherche.....</b>	<b>34</b>
<i>I.C.1 : Le Service commun de la Documentation, un service de plus en plus intégré à l'université.....</i>	<i>34</i>
<i>I.C.2. L'émergence de l'appui à la recherche dans les missions du SCD .....</i>	<i>36</i>
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>38</b>
<b>DEUXIEME PARTIE. REpondre de Maniere Conjointe : FORMES DE COLLABORATION ET MUTUALISATION DE SERVICES. ....</b>	<b>40</b>
<b>II.A. Des collaborations à des degrés variables selon les établissements. .....</b>	<b>40</b>
<i>II.A.1. A l'origine des collaborations. ....</i>	<i>40</i>
<i>II.A.2. Vers un approfondissement des collaborations : science ouverte, bibliométrie et formation. ....</i>	<i>43</i>
<i>II.A.3. Exemples de collaborations plus rares : la mission documentaire. .....</i>	<i>48</i>
<i>II.A.4. Des outils au service de la collaboration et du pilotage de la recherche : référentiels et systèmes d'information recherche. ....</i>	<i>49</i>

<b>II.B. Les formes d'organisation du travail et de répartition des responsabilités entre structures documentaires et Directions de la recherche.....</b>	<b>51</b>
<i>II.B.1. Une collaboration à un ou plusieurs niveaux hiérarchiques. ....</i>	<i>51</i>
<i>II.B.2. Fréquence et formalisation des collaborations.....</i>	<i>53</i>
<i>II.B.3. Collaborer en mode projet : groupes de travail et commissions.</i>	<i>54</i>
<i>II.B.4. Des formes d'organisations plus approfondies.....</i>	<i>56</i>
<i>II.B.5. Une offre de service mutualisée : l'exemple des guichets uniques.</i> .....	<i>57</i>
<b>II.C. La gouvernance des établissements : un troisième interlocuteur dans la collaboration entre structures documentaires et Directions de la recherche.....</b>	<b>59</b>
<i>II.C.1. Les Vice-présidents délégués à la recherche, à la science ouverte et à la documentation : des acteurs pivots de la collaboration.....</i>	<i>59</i>
<i>II.C.2. La Commission de la recherche : une instance de légitimation des projets.....</i>	<i>61</i>
<i>II.C.3. Un portage variable des enjeux relatifs à la science ouverte. ...</i>	<i>63</i>
<b>Conclusion de la deuxième partie.....</b>	<b>64</b>
<b>III. MESURER L'IMPACT DES COLLABORATIONS SUR LES CULTURES PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>66</b>
<b>III.A. Perceptions et apports mutuels des Directions de la recherche et structures documentaires.....</b>	<b>66</b>
<i>III.A.1. Le SCD vu par la Direction de la recherche. ....</i>	<i>66</i>
<i>III.A.2. Directions de la recherche et SCD : Des approches différentes.</i> .....	<i>70</i>
<i>III.A.3. L'impact des collaborations : l'évolution des métiers en bibliothèques.....</i>	<i>74</i>
<i>III.A.4. La place de la science ouverte dans les cultures professionnelles. ....</i>	<i>76</i>
<b>III.B. L'avenir des collaborations entre Directions de la recherche et structures documentaires.....</b>	<b>77</b>
<b>III.C. Les autres acteurs potentiels des collaborations. ....</b>	<b>80</b>
<b>Conclusion de la troisième partie. ....</b>	<b>81</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>82</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>95</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>104</b>